



PROGRAMME BENKADI

RAPPORT D'ÉTUDE

ÉTUDE DE BASE SUR LA CAPACITÉ D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION DES POPULATIONS RIVERAINES AUX EFFETS DE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET DE LA DÉGRADATION DES AIRES PROTÉGÉES



Cabinet de l'Institut de Formation Sainte Marie (IFSM)

=====

Novembre 2021



*Royaume
des Pays Bas*

**ÉTUDE DE BASE SUR LA CAPACITÉ D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION DES POPULATIONS
RIVERAINES AUX EFFETS DE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET DE LA DÉGRADATION DES AIRES
PROTÉGÉES**

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RESUME.....	5
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	7
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	26
CHAPITRE 1 : DYNAMIQUE DES AIRES PROTÉGÉES ET ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	28
CHAPITRE 2 : PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS RIVERAINES DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ZONES CÔTIÈRES	37
CHAPITRE 3 : ACTIVITÉS DOMINANTES AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES ET DANS LES ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE	41
CHAPITRE 4 : UN SYSTÈME DE REBOISEMENT EMBRYONNAIRE AUTOUR ET DANS LES AIRES PROTÉGÉES.....	48
CHAPITRE 5 : DES RÉSILIENCES DIVERSES FACE AUX PROBLÉMATIQUES DE PRÉSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES ET D'ÉROSION CÔTIÈRE	50
CHAPITRE 6 : LE POUVOIR, UN ENJEU ET JEU DES ACTEURS DANS LES ZONES D'ÉTUDE	53
CONCLUSION	67
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	68
ANNEXES.....	70
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	98
TABLES DES MATIÈRES.....	100

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural ;
BPA	: Bonnes Pratiques Agricoles
CEOS	: Committee on Earth Observation Satellites ;
CO2	: Dioxyde de Carbone ;
CSCI	: Convention de la Société Civile Ivoirienne ;
ENV	: Enquête sur le Niveau de Vie ;
ETM	: Enhanced Thematic Mapper ;
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations
FLAASH	: Fast Line-of-sight Atmospheric Analysis of Spectral Hypercubes ;
GPS	: Global Positioning System ;
HR	: Haute Résolution ;
IB	: Indice de Brillance ;
IC	: Indice de Curasse ;
INS	: Institut National de la Statistique
LUT	: Look-up tables ;
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
NASA	: National Aeronautic and Space Administration ;
NDBI	: Indice Bâti de Différence Normalisée ;
NDMI	: Indice de Moisissure Différentiel d'Eau Normalisé ;
NDVI	: Indice Différentiel de Végétation Normalisé ;
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;
OLI	: Operational Land Imager ;
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Les Organisations de la Société Civile ;
PASCIB	: Plate-forme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique au Bénin
PNC	: Parc National de la Comoé ;
PNM	: Parc National de la Marahoué ;
PNMP	: Parc National du Mont Péko.

QUAC : Quick Atmospheric Correction ;

SECO-ONG : Secrétariat de Concertation des ONG Nationales au Mali ;

SODEFOR : Société de Développement des Forêts ;

SPONG : Secrétariat Permanent des ONG ;

SRTM : Shuttle Radar Topography Mission ;

THR : Très Haute Résolution ;

TM : Thematic Mapper ;

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WACA : West Africa Coastal Areas Management Programm / Programme de Gestion du Littoral Ouest-Africain

RESUME

Le recul incessant du trait de côte et la dégradation continue des aires protégées, ont poussé la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), en collaboration avec quatre plateformes d'ONG de la sous-région ouest-africaine, que sont la Plate-forme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (PASCIB) au Bénin, le Secrétariat de Concertation des ONG nationales au Mali, (SECO-ONG) et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina Faso, à mettre en œuvre, sous le lead de l'organisation hollandaise WOORD EN DAAD, le projet intitulé «BENKADI », financé par le Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas. Consécutivement à l'appel à manifestation d'intérêt, le cabinet IFSM a soumissionné et été retenu pour mener l'étude relative au thème 4 « L'étude de base sur la capacité d'atténuation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées ». Comme objectif général, cette étude de base vise à produire des informations sur la capacité actuelle des populations cibles à adopter des systèmes d'agriculture durable et sur le niveau de reboisement des aires protégées dans les zones du projet.

Pour la réalisation de cette étude, la méthodologie de recherche a reposé sur une recherche documentaire, une méthodologie d'enquête quantitative et qualitative au moyen de questionnaires auprès des populations riveraines, et d'entretiens auprès des structures étatiques et locales engagées dans la perspective de résolution des problématiques mentionnées. De cette méthodologie, il est ressorti que le rythme de déplacement du trait de côte se fait de façon différentielle sur la côte ivoirienne. Aussi, les résultats ont révélé que 8, 20 % des populations riveraines des aires protégées et des zones à érosion côtière pratiquent l'agriculture durable et 33, 20 % la pêche durable. Par ailleurs, face aux phénomènes de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées, les stratégies de résilience adoptées par les riverains sont variables. Alors, au niveau de l'érosion côtière, les actions des populations riveraines résident essentiellement au *planting* d'arbres (cocotiers et cocomantiers). Par contre, face à la dégradation des aires protégées, les riverains adoptent le métayage, la pratique de l'agriculture vivrière et l'apiculture comme activité génératrice de revenus.

Pour ce qui est du reboisement, il peine encore à s'enraciner comme stratégie de lutte contre la déforestation des aires protégées car pour l'heure, les principaux programmes de reboisement dans les parcs sont pilotés par l'OIPR notamment dans le Parc National de la Comoé.

ABSTRACT

The incessant retreat of the coastline and the continued degradation of protected areas prompted the Ivorian Civil Society Convention (CSCI), in collaboration with four NGO platforms in the West African sub-region, which are the Citizen Control of Public Action (PASCIB) in Benin, the National NGOs Consultation Secretariat in Mali (SECO-ONG) and the NGOs Permanent Secretariat (SPONG) in Burkina Faso, to implement under the lead of the Dutch organization WOORD EN DAAD, the project entitled "BENKADI", funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands. Following the call for expressions of interest, the IFSM firm submitted a tender and was selected to carry out the study relating to theme 4 "The basic study on the mitigation capacity of neighboring populations against the effects of coastal erosion and the degradation of protected areas". As a general objective, this baseline study aims to produce information on the current capacity of target populations to adopt sustainable farming systems and on the level of reforestation of protected areas in the project zones.

To carry out this study, the research methodology was based on a documentary research, a quantitative and qualitative survey methodology by means of questionnaires to neighboring populations, and interviews with state and local structures engaged in the perspective of resolution of the issues mentioned. From this methodology, it emerged that the rate of movement of the coastline is different on the Ivorian coast. Also, the results revealed that 8.20% of the populations living in protected areas and areas with coastal erosion practice sustainable agriculture and 33.20% sustainable fishing. In addition, facing the phenomena of coastal erosion and degradation of protected areas, the resilience strategies adopted by local residents vary. So, in terms of coastal erosion, the actions of the riparian populations mainly reside in the planting of trees (coconut palms and coconut trees). On the other hand, facing the degradation of protected areas, local residents adopt sharecropping, the practice of subsistence farming and beekeeping as income-generating activities.

Regarding reforestation, it is still struggling to take root as a strategy to fight against deforestation in protected areas because for the time being, the main reforestation programs in the parks are managed by the OIPR, particularly in the National Park of the Comoé.

PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1. Contexte et justification de l'étude

À l'échelle mondiale, les activités anthropiques affectent durablement les écosystèmes terrestres et marins. En règle générale, les zones qui sont de plus en plus impactées par ces actions de natures diverses sont les aires protégées et les zones côtières. Face à ces différentes problématiques, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (**CSCI**), en collaboration avec quatre plateformes d'ONG de la sous-région ouest-africaine, que sont la Plate-forme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (PASCIB) au Bénin, le Secrétariat de Concertation des ONG nationales au Mali (SECO-ONG) et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina Faso, ont mis en œuvre, sous le lead de l'organisation hollandaise WOORD EN DAAD, le projet intitulé « **BENKADI** », financé par le Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas. Suite à un appel à candidature lancé par la Convention de la Société Civile Ivoirienne, le cabinet IFSM a donc été mandaté de mener « **L'étude de base sur la capacité d'atténuation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées** ». Cette étude vise prioritairement à mettre en exergue des aptitudes à adopter par les populations riveraines pour la pratique d'une agriculture durable. Aussi participe-t-elle à l'adoption et à la diffusion des pratiques agricoles responsables, écologiquement intensives et durables par les exploitations familiales et en l'amélioration des pratiques de gestion des aires protégées. Par ailleurs, cette étude s'évertue à mettre en évidence les stratégies à adopter par les populations riveraines de la côte ivoirienne face à l'érosion côtière qui est davantage menaçante.

Cette étude porte sur des localités intégrées administrativement dans des régions voisines aux aires protégées (Le Parc National de la Comoé, le Parc de la Marahoué et le Parc du Mont Péko) et côtes ivoiriennes. Pour adopter des pratiques agricoles respectant l'environnement et capables d'inverser les tendances lourdes telles que le changement climatique, un accent particulier doit être mis sur la régénération du couvert forestier qui se matérialise de façon pratique par la libération des parcs des activités humaines et par des programmes de *planting* d'arbres.

Par ailleurs avec l'érosion côtière et les phénomènes de relocalisation continus des populations riveraines, les activités économiques de celles-ci subissent également des mutations. Consécutivement à ces mutations, les populations riveraines sont contraintes à adopter de nouvelles activités et s'orienter vers la pisciculture paysanne.

2. Objectifs de l'étude

Pour faire le tour des questions susmentionnées, un ensemble d'objectifs a été défini. Ainsi, comme **objectif général**, cette étude de base vise à produire des informations sur la capacité actuelle des populations cibles à adopter des systèmes d'agriculture durable et sur le niveau de reboisement des aires protégées dans les zones du projet.

De **façon spécifique**, il s'agira de :

- Identifier les pratiques culturelles actuelles des agriculteurs et leurs impacts sur les aires protégées ;
- Apprécier le niveau de connaissance des populations cibles en matière de systèmes d'agriculture durable et de reboisement des aires protégées ;

- Identifier et analyser les méthodes, les capacités actuelles et les outils d'atténuation et d'adaptation dont disposent les populations riveraines pour faire face aux effets de l'érosion côtière et pour préserver les aires protégées de la déforestation et de la dégradation des terres ;
- Analyser l'évolution des superficies de terres actuellement dégradées par rapport à la superficie totale en 1960 en raison des pratiques agricoles en Côte d'Ivoire en général et dans les zones ciblées par le projet en particulier ;
- Analyser l'évolution des superficies de forêts actuellement dégradées par rapport à la superficie totale en 1960 en raison des pratiques agricoles en Côte d'Ivoire et dans les zones ciblées par le projet ;
- Déterminer le pourcentage d'agriculteurs qui pratiquent actuellement les systèmes d'agriculture durable dans les zones du projet ;
- Identifier le niveau de reboisement actuel des aires protégées dans les zones cibles ;
- Évaluer la capacité des structures d'accompagnement institutionnel à assister les populations cibles en matière de systèmes d'agriculture durable et de reboisement des aires protégées ;
- Évaluer la capacité des coordinations régionales de la CSCI et des OSC locales à faciliter l'accompagnement des populations cibles en matière d'atténuation et d'adaptation face aux effets de l'érosion côtière et de la protection des aires protégées ;
- Identifier et apprécier les intérêts et les besoins des agriculteurs, des OSC et des structures d'accompagnement institutionnel (nationales et internationales) en matière d'atténuation et d'adaptation face aux effets de l'érosion côtière et de la protection des aires protégées ;
- Identifier et apprécier les relations de pouvoir et les pouvoirs d'influence qui existent entre les agriculteurs, les OSC et les structures d'accompagnement institutionnel (nationales et internationales) chargé d'assister les populations cibles en matière de systèmes d'agriculture durable et de reboisement des aires protégées ;
- Proposer des thèmes de renforcement de capacités en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées pour les bénéficiaires et les cibles du projet ;
- L'appréciation des pouvoirs d'influence exercés par des agriculteurs, des OSC et des structures institutionnelles sera nécessaire dans l'analyse des pouvoirs qui existent entre eux.

3. Indicateurs à renseigner

Ces différents objectifs devront permettre d'aboutir à des résultats structurés autour de **quatre principaux indicateurs** que sont :

1. Le pourcentage d'agriculteurs qui ont adopté des systèmes d'agriculture durable (CI-RI4a) ;
2. Le taux de reboisement des aires protégées dans les zones cibles (CI-RII4a) ;
3. Le pourcentage des pêcheurs qui ont adopté des systèmes de pêche durable ;
4. Nombre de personnes interrogées développant des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux effets de l'érosion côtière.

4. Méthodologie de l'étude

Pour la réalisation de cette étude, l'approche méthodologique a porté sur trois principaux aspects à savoir : la recherche documentaire, les enquêtes de terrain, et le traitement des images satellitaires pour la cartographie.

4.1. La recherche documentaire

Elle a permis de rassembler la documentation substantielle afin de disposer davantage d'informations sur la problématique de l'étude. Dans cette étude, la recherche documentaire vise trois objectifs. Premièrement, étant donné que cette étude porte sur l'analyse des capacités à développer par les populations face à l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées, cette approche a consisté à réviser les différentes stratégies employées par les populations riveraines au travers des productions scientifiques antérieures.

Par ailleurs, l'exploitation des travaux réalisés dans différentes zones à l'échelle mondiale, a permis de comprendre d'une façon générale les facteurs explicatifs de la dégradation des aires protégées et de l'avancée de l'érosion côtière.

En troisième lieu, cette recherche documentaire a permis de comprendre les expériences en matière de gestion des aires protégées et de l'érosion dans un contexte mondial.

De part cette recherche bibliographique, il est ressorti qu'une aire protégée est selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés ». Mais, de plus en plus, ces espaces subissent des pressions multiformes au point que la littérature sur les aires protégées présente deux principaux facteurs de dégradation (Kra, 2019). Il s'agit dans un premier temps de l'urbanisation en tant que processus d'aménagement (Meyer, 2007) et dans un second temps de la pression des populations riveraines en quête permanente de besoins vitaux (Sambou et *al.*, 1994 ; Weber 1995). À l'heure où la préservation de l'environnement semble se définir comme l'un des défis majeurs de l'Humanité, les Parcs Nationaux apparaissent comme des territoires clés afin de lutter contre le changement climatique (Belliot, 2021). Ainsi, en dépit de la menace de la diversité biologique par l'activité humaine, des actions sont entreprises pour protéger ces espaces naturels. Les approches adoptées pour contenir la dégradation et assurer une conservation optimum des aires protégées sont multiples et variées. Il s'agit des réponses techniques formulées sous forme d'outils de planification ; d'outils de gestion (Tarchiani *et al.*, 2008) et d'outils de surveillance spatiale (Mayaux et *al.*, 2007). En dehors des stratégies techniques, la défense des aires protégées repose sur des réponses institutionnelles (Chatelard et Paris, 2011) et programmatiques (Binot et Joiris, 2007). Malgré ces différentes initiatives, les parcs nationaux et autres aires protégées en Afrique de l'Ouest ne sont pas une destination privilégiée du continent pour les touristes occidentaux car ils ont plus une réputation d'espaces de violences que de mérites de biodiversité et d'écosystèmes (Belliot, 2021). En Côte d'Ivoire, leur dégradation est un phénomène sociohistorique qui a commencé timidement dans les années 1960 et s'est accentué au fil des décennies. La décennie 2002-2011 marque une étape importante dans cette dynamique destructrice en raison de la guerre et des zones de « non-droit » qu'elle a générées (Kra, 2019). À partir d'un état des lieux des aires protégées, dans cette étude l'analyse vise à montrer quel est le niveau de dégradation des aires en Côte d'Ivoire, qui sont les principaux artisans de cette action « négative » et éventuellement quels sont les mécanismes de gestion nationaux et locaux de ces aires protégées.

Pour l'aspect relatif à l'érosion côtière, il faut noter que la plupart des pays du Golfe de Guinée sont affectés par ce phénomène. L'érosion littorale est un phénomène qui se traduit par le recul du trait de côte. En d'autres termes, c'est le déplacement de la limite entre le milieu marin et continental vers l'intérieur des terres, suite au départ de matériaux (sables, roches, sédiments). Ce phénomène de recul s'accélère en raison notamment de l'élévation progressive du niveau des océans, de l'effet des aménagements anthropiques, de l'accroissement des fréquences et intensités des événements météorologiques extrêmes. Ainsi, selon l'UEMOA (2007), l'érosion côtière est essentiellement due aux facteurs naturels et anthropiques et le recul du trait de côte varie de 1 à 10 m/an en moyenne. Les conséquences qui découlent du recul du trait de côte sont multiples. Selon le rapport de l'UEMOA en 2007, on peut citer entre autres : la destruction des plages, destruction des villages, destruction des infrastructures industrielles et hôtelières, perturbation des activités de pêche, etc. Face au recul permanent du trait de côte, Hénaf et Philippe (2014) soulignent que la gestion du risque repose sur des politiques publiques de prévention, de mesures de protection et de réparation. Les actions de lutte s'inscrivent dans une triple approche à savoir locale, régionale et internationale. À travers cette étude, il est question d'appréhender le rythme de recul du trait de côte en Côte d'Ivoire, et les stratégies mises en œuvre par les populations riveraines.

En se référant aux différents objectifs spécifiques qui ont été définis dans les Termes de Références, la recherche bibliographique a permis d'atteindre les objectifs relatifs à l'analyse de la dynamique des superficies de terres dégradées.

4.2. L'enquête de terrain

La phase de terrain a porté sur quatre éléments fondamentaux que sont : la justification du choix des zones d'étude, l'observation de terrain, la méthodologie d'échantillonnage et les guides d'entretien.

4.2.1. Justification du choix des zones d'étude

Les zones côtières et les aires protégées présentent aujourd'hui des enjeux multiples et divers pour les populations riveraines. Cela fait d'elles des espaces de plus en plus prisés pour les acteurs aux intérêts multiformes. Pour les aires protégées, le choix de mener une réflexion sur elles part du constat général suivant lequel en Côte d'Ivoire, elles sont quasiment toutes agressées. Ainsi, les facteurs qui ont milité aux choix des trois aires protégées (Parc National de la Comoé, de la Marahoué et du Mont Péko) sont :

- La superficie ;
- Le type d'écosystème ;
- La constance quasi-générale en Côte d'Ivoire, l'infiltration des parcs par les activités anthropiques.

De fait, il convient de retenir que le type d'écosystème conditionne la nature des activités susceptibles d'être menées par les populations dans les différentes aires protégées. Tandis que la superficie est révélatrice quant à elle de l'ampleur des actions à déployer pour une surveillance et une protection des aires protégées. Le tableau 1 met en évidence les parcs retenus et les critères de leur sélection.

Tableau 1 : Critères de sélection des parcs nationaux

Nom du Parc	Critères de choix		
	Écosystème	Menaces	Superficie (ha)
Parc National du Mont Péko (Ouest de la Côte d'Ivoire)	Forêts de montagnes	Braconnage, exploitation agricole, orpaillage clandestin.	454 000
Parc National de la Comoé (Nord-Est de la Côte d'Ivoire)	Savanes soudanaises parsemées d'îlots de forêts	Braconnage, orpaillage clandestin, pêche, exploitation agricole, feux de brousse incontrôlés, pâturage de bœufs et transhumance.	1 149 150
Parc National de la Marahoué (Centre de la Côte d'Ivoire)	Forêts semi-décidues de la mosaïque forêt-savane	Braconnage, Exploitation agricole, Orpaillage clandestin, Feux de brousse incontrôlés, pâturage de bœufs Implantation humaine	101 000

Source : OIPR, 2018

Afin de percevoir les effets collatéraux de l'exploitation des parcs nationaux et les effets de l'érosion côtière sur les pratiques des populations riveraines, le choix des régions voisines à ces aires protégées et parfois abritant des localités impactées par l'érosion côtière s'est avéré indispensable. Ainsi, les régions qui ont été retenues dans chaque cas, sont consignées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Régions sélectionnées pour chaque cadre d'analyse

	Cadres d'analyse	Régions sélectionnées
Aires protégées	Parc National du Mont Péko	Région du Guémon
	Parc National de la Comoé	Région du Bounkani
	Parc National de la Marahoué	Région de la Marahoué
Érosion côtière	Sud-Est de la Côte d'Ivoire	Région du Sud Comoé
	Sud de la Côte d'Ivoire	Région des Grands Ponts
	Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire	Région de San-Pedro

Le choix de ces différentes régions s'est fait à partir de la revue documentaire, de l'expérience de terrain et d'un réseau d'informateurs présents et/ou connaissant lesdites régions.

Par ailleurs, l'intérêt étant de cerner l'effet de l'érosion côtière et la capacité d'adaptation des populations riveraines, le principal critère qui a motivé le choix des localités d'enquêtes est la logique de proximité géographique aux aires protégées et aux côtes maritimes.

4.2.2. L'observation sur terrain

L'observation sur le terrain est une approche éminemment importante dans les travaux de recherche notamment en environnement. Dans cette étude, elle nous a permis de voir les pratiques et attitudes des populations riveraines face aux problèmes d'érosion côtière et de dégradation des aires protégées. Pour ce fait, le type d'observation adopté a été l'observation non participante en raison du temps d'exécution relativement court de l'étude.

4.2.3. Méthodologie d'échantillonnage

La présente étude a mis l'accent sur deux types de données que sont les données quantitatives et les données qualitatives. Afin d'obtenir ces différents types de données, une méthodologie d'échantillonnage probabiliste ou aléatoire qui repose sur un choix d'unités dans la population fait au hasard a été adoptée. L'une des caractéristiques de cette méthode est que chaque unité de la population a une probabilité mesurable d'être choisie. L'avantage de l'échantillonnage probabiliste est qu'il permet d'extrapoler les résultats de l'échantillon à l'ensemble de la population en s'appuyant sur les différentes théories de l'inférence statistique. Sa mise en œuvre nécessite la présence d'une base de sondage qui est une liste de toutes les unités formant la population totale.

4.2.3.1. Échantillonnage aléatoire stratifié

En particulier dans la typologie des méthodes probabilistes, l'échantillonnage aléatoire stratifié a été retenu. Il suppose que la population soit subdivisée ou constituée de sous-populations homogènes appelées strates. Dans certains cas, la variable de stratification peut être l'âge qui impose le regroupement de la population par tranches d'âges. Dans chaque strate, on fait un échantillonnage aléatoire simple, de taille proportionnelle à la taille de la strate dans la population. Les individus de la population appartenant à la même strate ont la même probabilité d'appartenir à l'échantillon. Le respect de ces critères assure la représentativité de l'échantillon vis-à-vis de la population mère.

Dans le cas d'espèce, pour les zones à érosion côtière, la variable de stratification a été l'existence de deux types de plages notamment les régions à plages sablonneuses et celles à plages rocheuses. Hormis ce critère, le choix de Grand-Lahou part du fait que cette localité est l'épicentre de l'érosion côtière en Côte d'Ivoire et suscite en conséquence toutes les attentions des chercheurs au plan national et international. Finalement, l'échantillon au niveau des zones à érosion côtière a comporté deux régions à côtes sablonneuses (Sud-Comoé et Grands Ponts) et une région à côte rocheuse (San-Pedro). Le choix des localités d'enquête s'est fait en tenant compte de leur proximité et de la présence du phénomène à observer.

En ce qui concerne les aires protégées, leur choix a tenu compte de trois critères principaux à savoir l'écosystème, la superficie et les types de menaces. Sur cette base trois parcs ont été choisis : le parc national de la Comoé, le parc national de la Marahoué et le parc national du mont Péko. Le parc de la Comoé représente le plus grand parc à faune de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1 149 150 Ha. Le parc de la Marahoué qui est un parc à faune et à flore, a la particularité d'être le site privilégié des orpailleurs clandestins et des braconniers. Quant au parc du mont Péko qui est également un parc à flore et à faune, il a été l'objet d'occupation illicite de planteurs clandestins et de bandes armées. Par ailleurs, ces trois parcs choisis appartiennent à différentes zones agroécologiques.

Bien qu'à cheval sur trois régions (Tchologo, Hambol, Bounkani), la région du Bounkani est celle qui couvre la plus grande partie du parc de la Comoé. Ce facteur déterminant a été le motif du choix de la région du Bounkani pour cette étude.

Le parc de la Marahoué a la même caractéristique que celui de la Comoé et s'étend sur deux régions (Haut-Sassandra et Marahoué) avec la grande partie dans la Marahoué. Sur cette base, la région de la Marahoué a été retenue comme zone d'enquêtes.

Le mont Péko est entièrement situé dans la région du Guémon, ce qui explique le choix de cette région pour la collecte des informations.

La répartition de la population dans les échantillons respectifs tient compte de la concentration de la population active dans chaque région.

4.2.3.2. Calcul de la taille optimale de l'échantillon

Les populations cibles dans l'analyse des deux phénomènes, sont les acteurs, qui d'une part exercent une activité ayant une influence directe ou indirecte sur les aires protégées et d'autre part dont les activités sont directement ou indirectement influencées par l'érosion côtière. Plus précisément, il s'agit des producteurs agricoles, des pêcheurs, des éleveurs, des chasseurs, des transformateurs ou transformatrices (Mareyeurs ou mareyeuses, gérants d'unités de transformation de céréale ou de produits maraîchers, charbonniers).

Pour déterminer la taille optimale n de l'échantillon, la formule suivante a été appliquée :

$$n = \frac{t^2 pq}{e^2}$$

Où

- ✓ n est la taille de l'échantillon ;
- ✓ e est la marge d'erreur retenue ;
- ✓ t est déterminé par le seuil de probabilité retenu par lecture sur la table de la loi normale (En général $t=1,96$ c'est-à-dire 95 % de fiabilité de l'échantillon et une marge d'erreur $e =0,05$).
- ✓ p le degré d'homogénéité de la population et q le degré de non homogénéité de la population ($p=1- q$)

Pour le phénomène de l'érosion côtière, la taille optimale de l'échantillon des acteurs a été déterminée à partir d'un ensemble de paramètres retenus dans le calcul.

Ainsi, avec $t=1,92$ c'est-à-dire 94 % de fiabilité de l'échantillon et une marge d'erreur $e =0,06$.

La population du littoral ivoirien a atteint en 2014, 7 447 885 habitants, soit 30% de la population totale ivoirienne (INS, 2014) ; d'où $p=0,30$ alors $q=0,70$

$$n = \frac{1,89^2 \times 0,3 \times 0,7}{0,06^2} = 208,3725 = 209 \text{ personnes}$$

La répartition de l'échantillon s'est alors faite en tenant compte de la population active dans chaque région. En effet, selon l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages en Côte d'Ivoire réalisée en 2015, le taux de la population en âge de travailler est de 62,8 %.

Tableau 3 : Répartition des enquêtés par région pour l'analyse des effets de l'érosion côtière

Régions	Population	Population active	Quota (%)	Échantillon
Grands Ponts	356495	223879	19,53	41
Comoé	642620	403565	35,2	73
San-Pedro	826666	519146	45,28	95
Total	1825781	1146590	100	209

Source : Calcul à partir des données du RGPH, 2014

Pour ce qui concerne les aires protégées, la taille optimale de l'échantillon des acteurs interrogés a également été déterminée en précisant un certain nombre de paramètres.

Quoiqu'utilisant la même procédure que dans le cas de l'érosion côtière, dans ce cas-ci, le paramètre $p=q=0,5$ car la taille de la population à proximité des aires protégées ivoiriennes n'est pas connue au préalable.

Alors, la valeur $t=1,92$ c'est-à-dire 94,5 % de fiabilité de l'échantillon et une marge d'erreur $e = 0,055$.

$$n = \frac{t^2 pq}{e^2}$$

$$n = \frac{1,92^2 \times 0,5 \times 0,5}{0,055^2} = 304,66 = 305 \text{ personnes}$$

Tableau 4 : Répartition des enquêtés par région pour l'analyse de la dégradation des aires protégées

Aire protégée/ Parc National	Région	Population	Population active	Quota (%)	Échantillon
Comoé	Boukani	1165102	731684	39,54	121
Marahoué	Marahoué	862344	541552	29,26	89
Mont Peko	Guémon	919392	577378	31,2	95
Total		2946838	1850614	100	305

Source : Calcul à partir des données du RGPH, 2014

Au total, 514 individus ont été enquêtés dans les zones à érosion côtière et les aires protégées. Initialement, il était prévu que 708 individus soient enquêtés. Mais, en raison des contraintes d'ordre administratif et des réalités complexes du terrain, finalement 514 individus ont été retenus pour les enquêtes.

Après avoir déterminé la taille de l'échantillon pour l'analyse des effets de l'érosion côtière et celle de la dégradation des aires protégées, la désagrégation de ces différentes valeurs a permis de mener les

études dans des localités précises. Ainsi, les tableaux 5 et 6 donnent un aperçu des localités dont les populations ont été soumises à un questionnaire.

Tableau 5 : Régions et localités visitées lors des enquêtes pour le cas de l'érosion côtière

Régions	Départements	Sous-préfectures	Localités d'enquête	Échantillon
Grands Ponts	Grand-Lahou	Grand-Lahou	Lahou-Kpanda, Toukouzou, Grand-Lahou	41
	Jacqueville	Jacqueville	Addah	
Sud-Comoé	Adiaké	Assinie-Mafia	Assinie, Assouindé	73
	Grand-Bassam	Grand-Bassam	Bassam (Quartier France), Azuretti	
San-Pedro	San-Pedro	San-Pedro	San-Pedro, Djiboué	95
		Grand-Béréby	Grand-Béréby (Bébé), Dawa	
	Tabou	Tabou	Tabou (Yocobo), Sékréké	
Total				209

Source : Calcul à partir des données du RGPH, 2014

Tableau 6 : Régions et localités visitées lors des enquêtes pour le cas des aires protégées

Aires protégées	Départements	Sous-préfecture	Village	Échantillon
Parc National de la Comoé	Bouna	Bouna	Yalo, Bania, Kokpingué, Sanguinaré, Mango	121
	Nassian	Nassian	Gansé, Kakpin, Yaga, Lambira	
Parc National du Marahoué	Bouaflé	Bouaflé	Baziafla, Bogopinfla, Zoola Danagoro	89
	Bonon	Bonon	Gobazra	
Parc National du Mont Peko	Bangolo	Bléniméhoïn	Diébly	95
		Diouzon	Goenié-Tahouaké, Baïbly, Bouobly, Diébly	
Total				305

Source : Calcul à partir des données du RGPH, 2014

Pour apprécier la position des différentes localités d'enquêtes, les figures 1 ; 2 ; 3 et 4 ont été réalisées. Ainsi, les cartes 1, 2 et 3 montrent les localités enquêtées au niveau des aires protégées pendant que la carte 4 indique les différentes localités enquêtées au niveau des côtes.

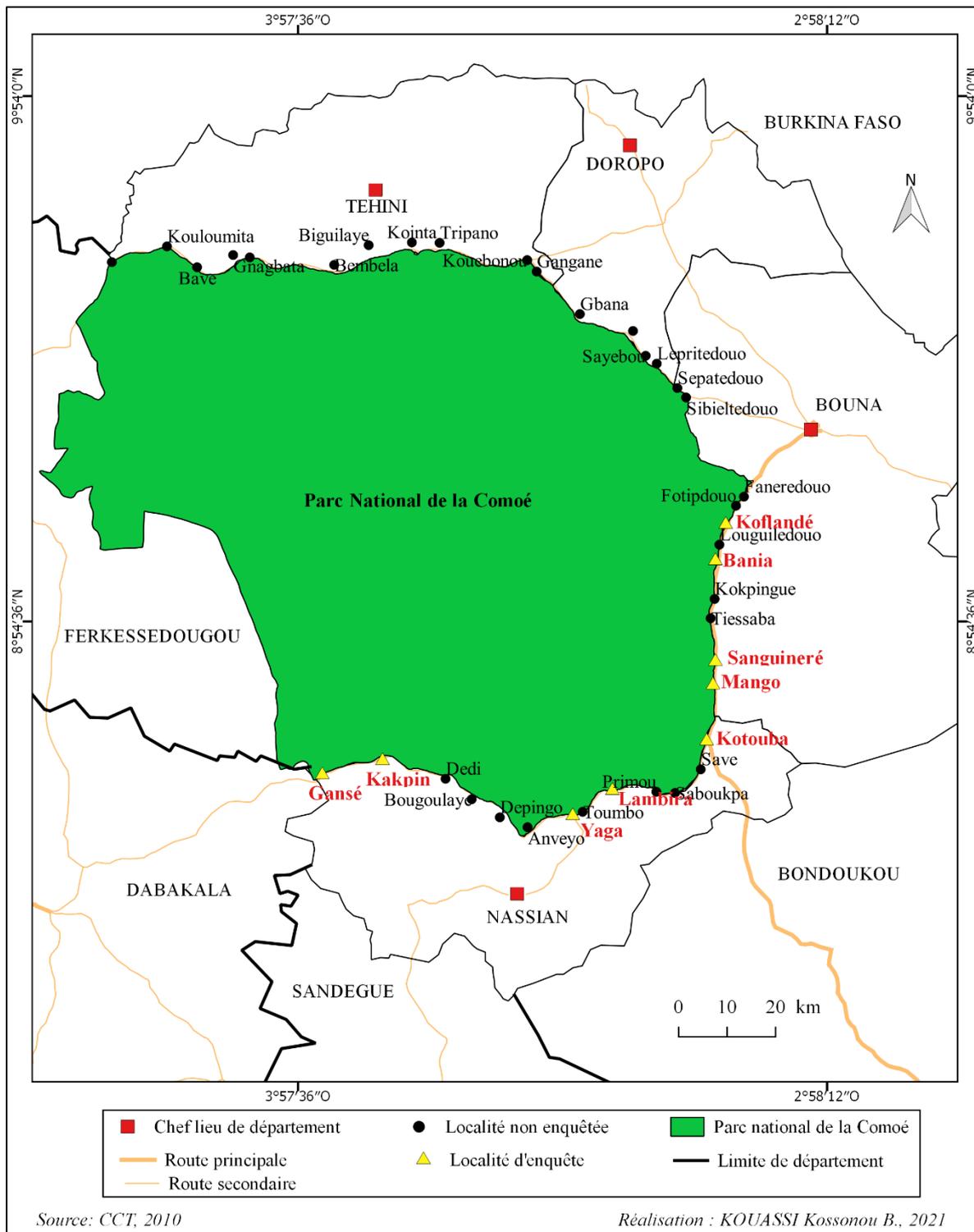


Figure 1 : Localités visitées au niveau du Parc National de la Comoé

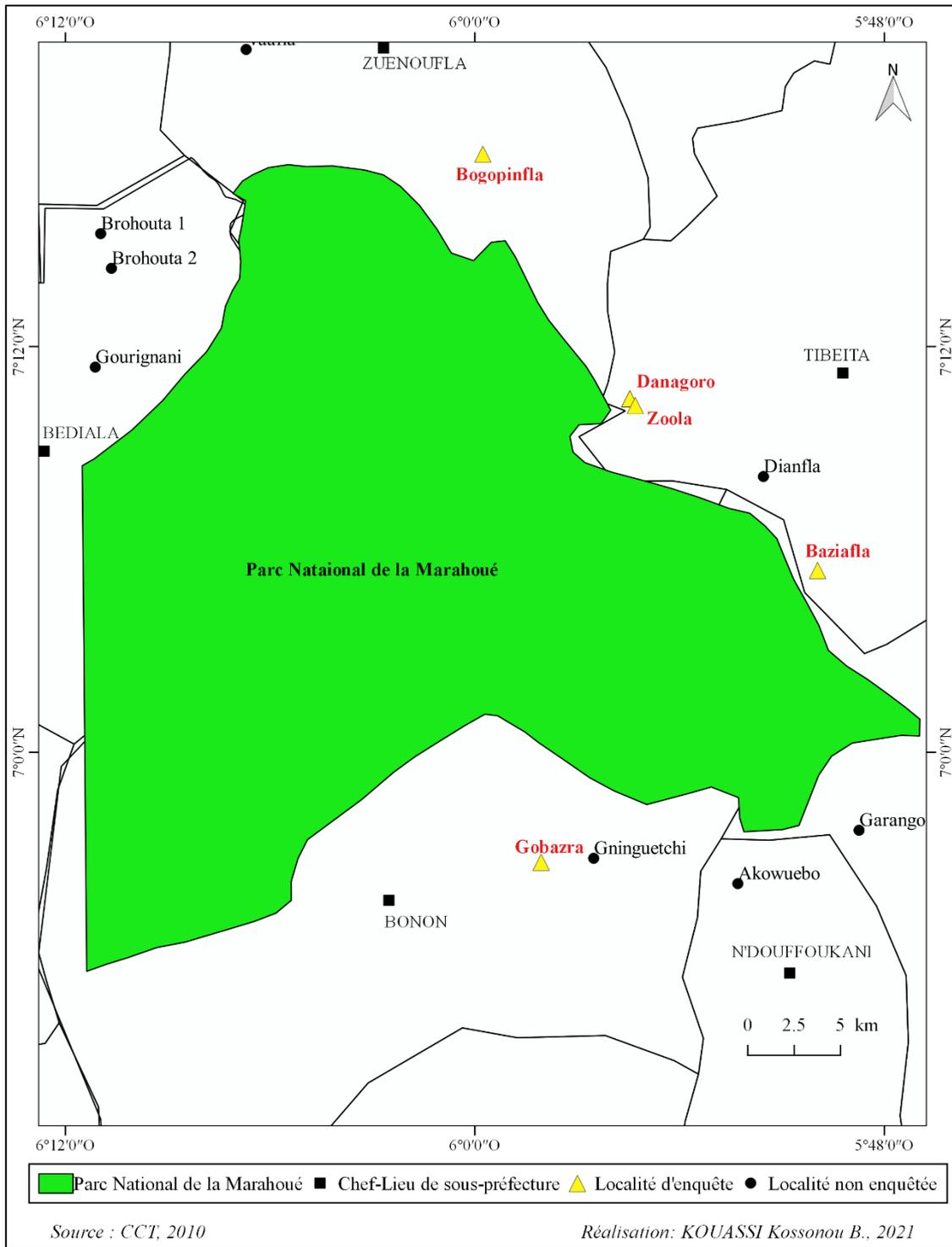


Figure 2 : Localités visitées au niveau du Parc National de la Marahoué

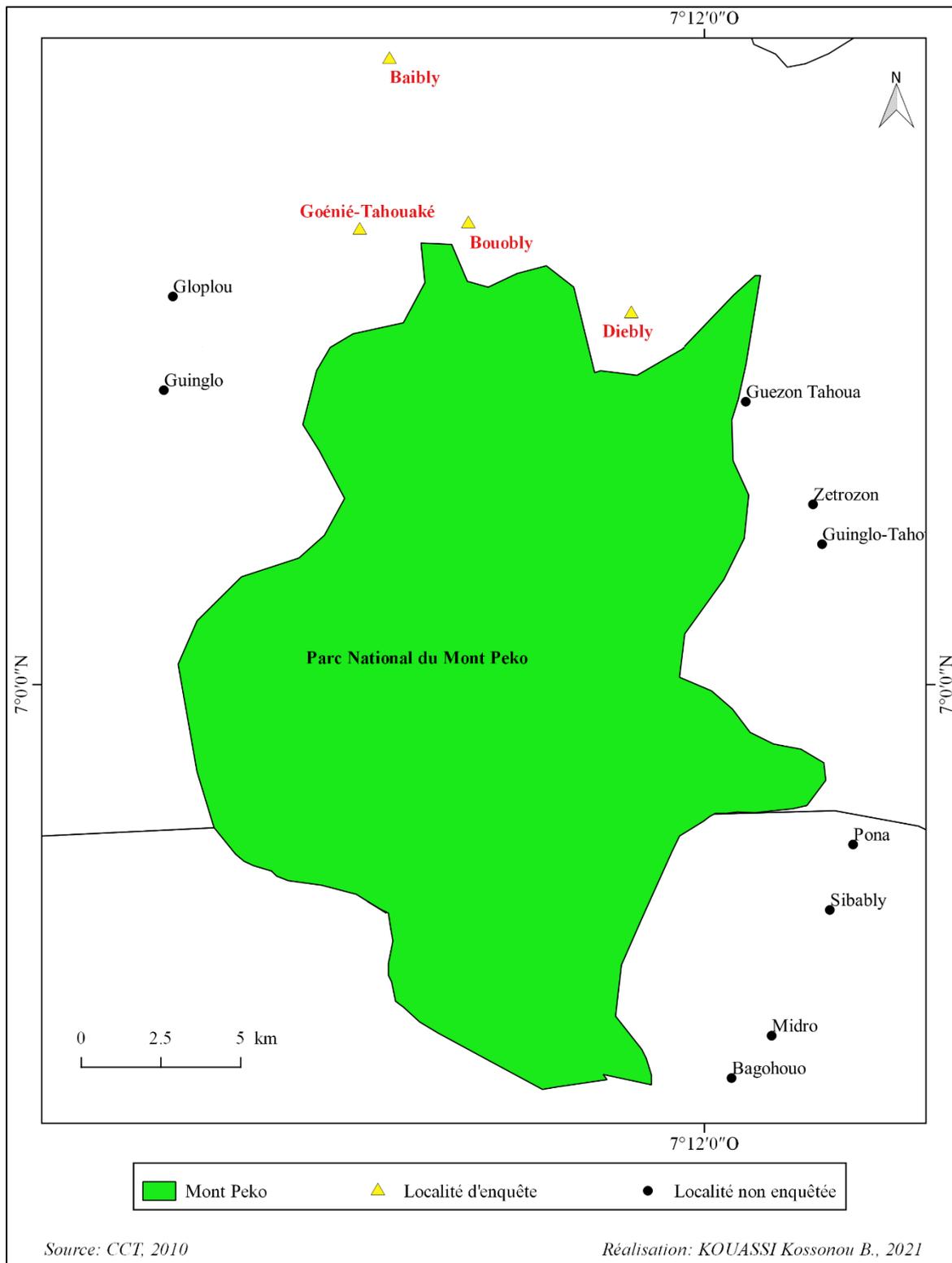


Figure 3 : Localités visitées au niveau du Parc National du Mont Péko

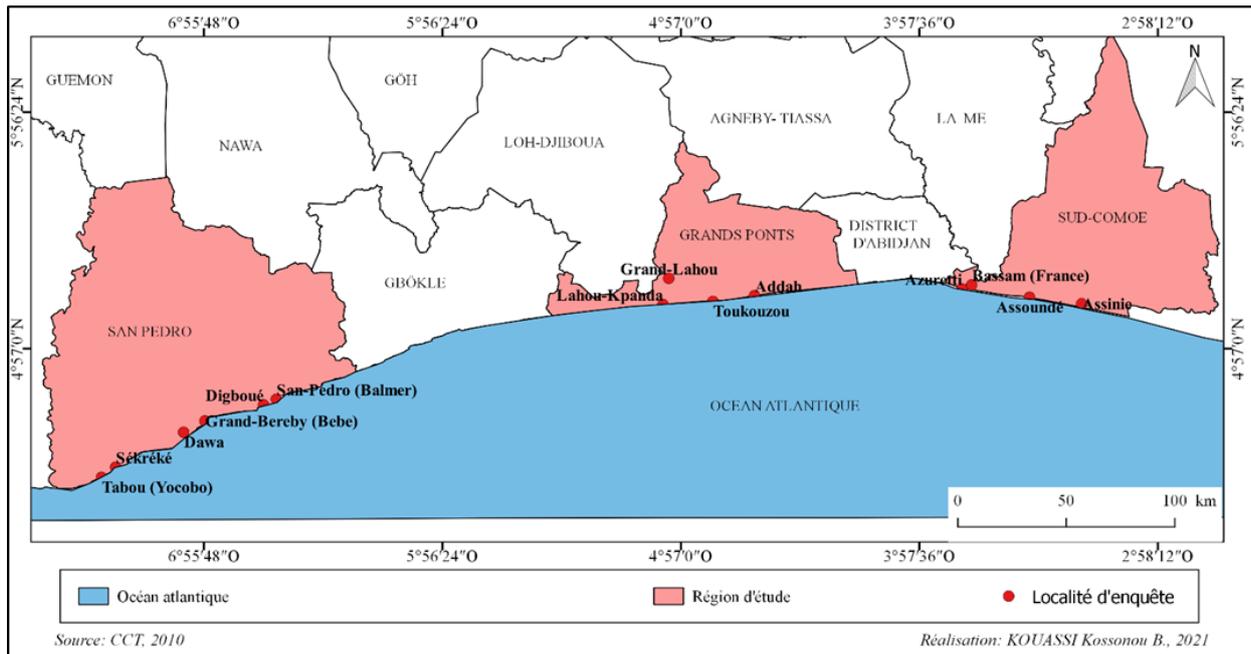


Figure 4 : Localités visitées au niveau de la côtière

En plus du questionnaire, des entretiens ont été effectués avec différents acteurs pour la réalisation de cette étude.

4.2.4. Les guides d'entretiens

Les guides d'entretien ont concerné tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans les problématiques d'érosion côtière et de dégradation des aires protégées. Sur cette base, les acteurs qui ont été interviewés sont :

- L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) à travers les Directeurs départementaux de l'OIPR ;
- Les Organisations de la Société Civile (OSC) locales ;
- Les Organisation Non Gouvernementales (ONG) à travers leurs représentants locaux trouvés sur place et intervenant sur les questions de gestion de l'érosion côtière et des aires protégées ;
- Les autorités coutumières composées du chef du village et de sa notabilité et dans le cas échéant le chef des comités allochtones et allogènes ;
- Les comités villageois (Jeunesse, femmes, allogènes, allochtones) ;
- Les Autorités préfectorales (Préfets, Sous-Préfets).

D'une façon générale, les enquêtes de terrain ont permis d'atteindre différents objectifs demandés par les Termes De Références. Au nombre de ces objectifs on peut citer entre autres, les pratiques culturelles des populations riveraines, les capacités et les outils d'atténuation mis en œuvre par les riverains, le pourcentage d'agriculteurs ayant adopté des systèmes d'agriculture durable, les capacités des coordinations régionales structures d'accompagnement institutionnel à assister les populations cibles....

4.2.5. Phase préparatoire de collecte de données

Cette étape a commencé par les actions des membres de la Convention de la Société Civile Ivoirienne. Ces actions se traduisent par des séances d'informations de toutes les personnes et structures ressources devant intervenir à un niveau quelconque dans le processus d'acquisition des données. Aussi, afin de tenir compte du contexte de **l'Analyse des Pouvoirs** dans cette étude, une formation des différents consultants des cabinets par les commanditaires des différentes études a eu lieu le 17 Août 2021 de 13h30 à 15h30. Les **relations de pouvoirs** entre les parties prenantes ont donc été perçues à travers les questionnaires et les guides d'entretien.

En plus de cette première démarche entreprise par les membres de la Convention de Société Civile Ivoirienne, une formation des superviseurs et agents enquêteurs a été faite dans les locaux du Cabinet IFSM le Lundi 30 Août 2021 après validation préalable du questionnaire par les experts de la CSCI.

4.2.6. Collecte de données

Consécutivement à la phase préparatoire, la mission de la collecte de données proprement dite s'est déroulée sur 10 jours soit du 02 Août 2021 au 12 Septembre 2021. Cette enquête a permis aux superviseurs et agents enquêteurs recrutés à cet effet de disposer de données sur les populations riveraines des aires protégées et zones à érosion côtière. Ces données ont donc mis en exergue les profils d'accès et de contrôle des ressources, les types d'activités privilégiées, les lieux de pratique de l'agriculture et les résiliences développées par les populations riveraines des aires protégées et zones à érosion côtière.

La phase pratique de cette mission de terrain s'est déclinée en trois itinéraires à suivre par trois équipes respectives. Ainsi :

- L'équipe 1 a couvert les Régions de Bounkani et du Sud Comoé ;
- L'équipe 2 a couvert les Régions de la Marahoué et des Grands Ponts ;
- L'équipe 3 s'est chargée des Régions du Guémon et de San-Pedro.

4.2.7. Suivi et contrôle de la qualité des données collectées

Pour la réussite de cette phase d'enquête éminemment importante, la mission a été supervisée par trois membres de l'équipe technique (Consultant/superviseurs) et six agents enquêteurs. La présence du consultant sur le terrain visait à identifier avant dépouillement des données des éléments susceptibles de faire objet de contenus. Les détails de la supervision figurent dans le tableau 7.

Tableau 7 : Répartition des équipes de collecte des données

Numéro	Enquêteurs	Experts et Superviseurs	Questionnaires administrés
1	N'GUESSAN Kouassi Vincent	Mlle. NEMAYEHON Ange Mireille	130
2	KOUAKOU Adjoua Anne Marie		
3	ADINGRA Kouassi Hubert	Dr KOSSONOU Kouassi Blaise	194
4	AHOUA Brigitte Ingrid		
5	OUPHOUET Kouamé Sèzère	Dr ADOU Bosson Camille	190
6	KEITA Abdel Ibrahim		
TOTAL	06	03	514

4.2.8. Saisie des données

Après la collecte des données, a suivi la saisie des données avec l'aide de trois agents de saisie et un superviseur. Dans cet exercice, le logiciel Sphinx qui a permis d'élaborer le questionnaire, a également à faire l'enregistrement informatique des informations recueillies.

Dans la pratique, les agents saisissent les données relatives à chaque individu et se réfèrent au superviseur en ce qui concerne les données manquantes ou mal écrites. Les superviseurs ont aussi eu pour rôle d'aider à reformuler les réponses des questions ouvertes qui sont souvent très longues et redondantes. Une bonne supervision de la saisie a facilité la phase de l'apurement des données.

4.2.9. Apurement et traitement des données

Après la saisie, l'apurement des données a consisté à la vérification de la cohérence des données saisies à celles effectivement recueillies auprès des acteurs. Cette opération a été éminemment importante car elle a permis de déterminer la bonne qualité des résultats issus de l'enquête. Dans le cas de la présente étude, un recours a été fait aux méthodes de statistique descriptive consistant non seulement à calculer des paramètres de tendance centrale et de dispersion, mais aussi à produire des tableaux de fréquences. Dans le cas échéant, quelques méthodes inférentielles notamment les tests statistiques ont été utilisées.

4.3. Analyse des données cartographiques

Pour atteindre les objectifs relatifs à la dynamique des superficies de terres et de forêts en Côte d'Ivoire dans une approche temporelle, la télédétection s'est avérée indispensable. Pour ce fait, la méthodologie a porté sur la précision des données utilisées, les phases de prétraitement et traitement des images.

4.3.1. Données utilisées pour la cartographie de l'érosion côtière

Les images satellitaires utilisées pour la cartographie de l'érosion côtière ont été téléchargées sur le site www.earthexplorer.org. Il s'agit des images Landsat TM (1986), Landsat ETM+ (2000) et Landsat OLI (2020). Elles ont permis de voir l'évolution temporelle de la zone côtière. En outre, des images SRTM ont été téléchargées et ont permis de voir les différents niveaux d'élévation du littoral étudié. Enfin, des images spatiales ont aussi été téléchargées sur la plateforme Google Earth. Il s'agit des images de la société Digital Globe prises par le satellite Quickbird. Ce satellite a été mis en orbite en 2001. Il se déplace à une altitude de 450 km avec un angle d'inclinaison de 97,2° lui permettant ainsi d'obtenir des images de très haute résolution ; ce qui a permis de se renseigner sur l'évolution de la zone côtière.

4.3.2. Méthodologie de traitements des données cartographiques

Différents processus de traitements et d'interprétation ont permis de transformer les images satellitaires en des informations géographiques et cartographiques. Ainsi, les images ont été traitées et analysées selon une méthodologie appropriée. Les étapes de cette méthodologie sont le prétraitement, le traitement des images satellitaires et les méthodes d'évaluation spatiale de l'état du trait de côte.

4.3.2.1. Prétraitement des images satellitaires

Le prétraitement d'une image est un ensemble d'opérations, qui a pour objectif d'augmenter la lisibilité des images satellitaires. Il facilite leur interprétation en vue d'une meilleure extraction de l'information géographique. Ce prétraitement se résume à la correction radiométrique et à la correction géométrique des images (KANGAH, 2006).

Pour la correction des images Landsat, les méthodes de correction radiométrique et géométrique ont été réalisées avec le logiciel QGIS. Elle a consisté d'abord à faire une correction radiométrique sous l'outil « **radiométric calibration** », pour le redressement ou la rectification de l'image. Ensuite, la dernière étape est la correction géométrique. Elle a été effectuée sous l'outil « **Dark subtraction** » pour la correction des décalages des images. Le support de référence utilisé est la métadonnée d'images sous la forme « MTL.txt » de chaque type de Landsat de la zone avec pour système WGS 84. Cette procédure a réduit considérablement les imperfections contenues dans les images de la zone d'étude.

Après cette opération, l'amélioration de contraste a été effectuée pour une bonne visualisation de l'image. C'est une technique simple utilisée pour faciliter l'identification des éléments et l'interprétation des images. Elle a consisté à appliquer une transformation, linéaire ou non, à l'amplitude du signal de chacun des pixels de l'image pour que l'ensemble des amplitudes occupe plus efficacement l'échelle des gris disponibles. Les images obtenues après la correction et l'amélioration des pixels ont été sectionnées en fonction des espaces côtiers étudiés sur le littoral.

4.3.2.2. Traitement des images satellitaires

Pour l'extraction de l'information nécessaire à la réalisation de ce travail, plusieurs méthodes de traitement numérique ont été utilisées, à savoir la composition colorée, l'amélioration du contraste, la classification et les indices spectraux.

4.3.2.2.1. Amélioration de contraste

L'amélioration de contraste consiste en une transformation virtuelle des données afin d'utiliser toute la gamme d'intensité de couleur disponible (256 niveaux) pour visualiser les données à l'écran. Cette amélioration ne modifie donc pas les données sources (la valeur des pixels). Elle ne fait qu'attribuer différemment la palette de couleur disponible à l'image afin de faire ressortir certains éléments plus clairement. L'amélioration de contraste proposée par QGIS par défaut est de type linéaire.

4.3.2.2.2. Classification de l'occupation du sol

Dans cette étude, la classification supervisée est l'approche qui a été utilisée pour la réalisation des cartes d'occupations du sol. Ce choix se justifie par qualité des résultats qui sont bien meilleurs et faciles à interpréter. Cependant, avant la classification des images satellitaires, l'approche choisie a imposé d'énumérer et d'identifier les différentes classes thématiques d'occupation du sol.

Ces classes ont fait l'objet de relevés GPS afin de faciliter leur identification lors de la classification supervisée et de produire des cartes d'occupations du sol conforme à la réalité. La classification supervisée dans le cadre de cette étude a été réalisée avec le logiciel QGIS. Cette classification a consisté à ouvrir l'image dans le logiciel, dessiner des parcelles d'entraînements en se servant des waypoints (Points GPS) relevés sur le terrain, à travers la méthode de classification par maximum de vraisemblance.

Le traitement de ces images satellites s'est fait à l'aide du logiciel QGIS suivant plusieurs étapes. La première étape a consisté à extraire les zones d'intérêt sur l'image. La deuxième étape a consisté à faire une composition colorée avec les bandes 4, 3 et 2 et un « Stretching » afin de bien identifier les différents éléments à classer. Ensuite, la troisième étape a consisté à définir les parcelles d'entraînement. Après toutes ces étapes, la classification supervisée par maximum de vraisemblance a été effectuée. De plus, plusieurs opérations post-classifications (« Majority/minority analysis » ; « Clump classes » et « Sieve classes ») ont été faites pour améliorer la qualité de l'image obtenue. Ces opérations ont ainsi permis d'éliminer des pixels isolés ; d'homogénéiser et de combiner des classes. Après ces opérations, ont suivi la procédure de vectorisation des classes, puis de l'exportation de la carte en shapefile dans un logiciel de SIG afin d'effectuer les opérations de mise en page et de calcul de superficies.

4.3.3. Cartographie du trait de côte

La méthode utilisée pour mesurer la ligne de rivage des sites d'études s'inspire de la démarche adoptée dans de nombreuses études de cinématique du trait de côte (Faye, 2010). Celles-ci utilisent des données de plusieurs sources, traitées et intégrées dans une base de données géographiques. Ces données sont des images satellitaires issues de Google earth et des levées topographiques. La cartographie du trait de côte s'appuie sur une représentation des lignes de rivages répertoriées dans le jeu de données disponibles. La ligne de rivage choisie est la ligne instantanée qui suit la limite de la mer.

La cartographie et la quantification de l'évolution spatio-temporelle du trait de côte ont été faites en plusieurs étapes. La première étape a consisté à créer des données cartographiques sur le trait de côte à différentes dates. Pour ce faire, il a été procédé à la digitalisation à l'écran du trait de côte directement sur le site de Google Earth puis exporté vers QGIS sous un format d'échange standard (Kml). Par ce procédé, ont été obtenus des fichiers numériques représentant la position du trait de côte à différentes dates. L'étude diachronique est fondée sur la superposition des différentes positions du trait de côte. Les

données ainsi obtenues ont permis de s'informer sur le rythme d'évolution de l'érosion et sur la superficie emportée par la mer dans le domaine d'étude. Outre la distance, les surfaces gagnées ou perdues et le bilan surfacique net ont été estimés. Pour ce faire les traits de côte successifs ou extrêmes ont été superposés. Dans cette étude, deux indices ont été retenus pour quantifier l'évolution du trait de côte. Ce sont : l'indice EPR (End Point rate) qui permet de mesurer l'écart entre deux traits de côte successifs et l'indice LR (Linear Regression) qui permet quant à lui d'estimer l'évolution de chaque site sur la période considérée (Faye, 2010).

Les variations observées sur les côtes dans un intervalle de périodes données sont déterminées par :

$$\mathbf{Tr} = \frac{\mathbf{S2-S1}}{\mathbf{S2}} \times \mathbf{100}$$

Avec

Tr : Taux de régression

S1 : Superficie de départ ;

S2 : Superficie d'arrivée ;

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

En partant des objectifs fixés par le commanditaire et des réalités sur le terrain, les résultats des enquêtes se structurent en six principales parties comme il suit :

Chapitre 1 : Dynamique des aires protégées et zones à érosion côtière en Côte d'Ivoire ;

Chapitre 2 : Profil socio-économique des riverains des parcs et zones à érosion dans les zones d'étude ;

Chapitre 3 : Activités dominantes autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière

Chapitre 4 : Un système de reboisement embryonnaire des aires protégées

Chapitre 5 : Des résiliences diverses face aux problématiques de préservation

Chapitre 6 : Le pouvoir, un enjeu et jeu des acteurs dans les zones d'étude des aires protégées et d'érosion côtière

CHAPITRE 1 : DYNAMIQUE DES AIRES PROTÉGÉES ET ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

Ce premier chapitre montre d'une façon générale la tendance évolutive des aires protégées et du trait de côte dans une perspective diachronique dans les zones d'étude. Il met également en exergue les facteurs explicatifs de la dégradation des aires protégées et du recul permanent du trait de côte.

1.1. Dynamique des aires protégées dans la zone d'étude

L'érection des espaces en aires protégées vise intrinsèquement à protéger la biodiversité d'une façon générale. Dans cette perspective, l'État ivoirien a procédé à la création de trois parcs à savoir le Parc National de la Comoé, le Parc National du Mont Péko et le Parc National de la Marahoué en 1968. Après plus de cinq (05) décennies, la gestion et la protection de ceux-ci suscitent des questionnements dont tout artisan du développement inscrit sous l'angle de la durabilité doit se poser. Ce sont entre autres :

- Quel est l'état des parcs depuis 1968 jusqu'à aujourd'hui ?
- De façon pratique, comment sont-ils protégés ?
- Quels sont les acteurs qui ont en charge la protection de ces parcs ?
- Quels sont les problèmes éventuels que cette gestion a créés dans les régions frontalières à ces parcs ?

Pour apporter des éléments de réponses à ces différentes préoccupations, l'analyse a porté sur les actions de l'OIPR, car pour des raisons d'ordre technique et temporel, l'approche spatio-temporelle basée sur la cartographie n'a pas pu être exécutée pour les aires protégées.

De fait, à l'issue des enquêtes de terrain effectuées, il est ressorti que les différents acteurs intervenant dans le processus de gestion et de protection des parcs sont multiples. Il s'agit des Agents de l'OIPR, des Agents des Eaux et Forêts, des populations riveraines, et de quelques ONG.

La structure technique en charge des parcs en Côte d'Ivoire est l'OIPR. Cette structure a pour missions principales la gestion du patrimoine foncier, l'exercice de la police administrative et judiciaire, la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des parcs et réserves ainsi que leur zone périphérique, la réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement des Parcs Nationaux et Réserves ou de leur zone périphérique et l'information, l'éducation et la communication. Dans les zones d'étude, les actions menées par cette structure afin de gérer efficacement les parcs se résument en la sensibilisation, et à l'application des sanctions à travers l'exercice de la police administrative et judiciaire. Pour ce qui est de la sensibilisation, en plus de mener des opérations de sensibilisation de proximité et de masse en accord avec les autorités préfectorales et les chefs de village, il procède à l'implantation des panneaux de sensibilisation à des points stratégiques. Ainsi, en faisant le tour du Mont Péko, il a été constaté la présence des panneaux dans les localités de Douékpé, Guézon Tahouaké, Dahably, Porgoville et à Sibably. À l'instar du Mont Péko, au niveau de la Marahoué et de la Comoé, des panneaux de sensibilisation sont aussi perceptibles. Les figures 5 et 6 montrent quelques panneaux de sensibilisation pour ne pas porter atteinte aux parcs.



Figure 5 : Panneau de sensibilisation de l'OIPR dans le Bounkani

Source : ADINGRA Hubert, Septembre 2021

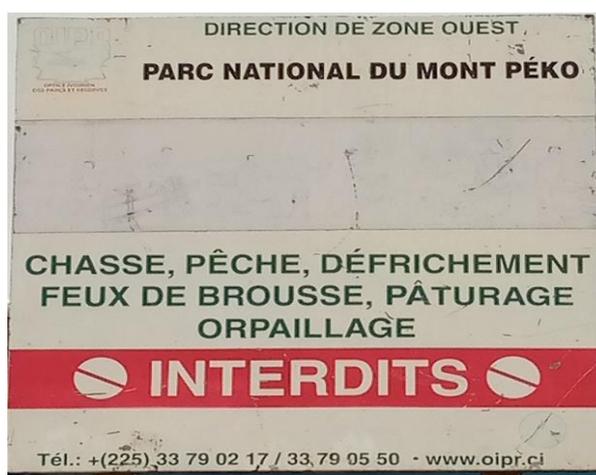


Figure 6 : Panneau de sensibilisation de l'OIPR dans le Guémon

Source : ADOU Camille, Septembre 2021

Les figures 5 et 6, sont quelques panneaux de sensibilisation de l'OIPR sur la nécessité de protection des parcs en Côte d'Ivoire. En dépit de ce mode d'information, l'OIPR organise régulièrement des patrouilles dans les différents parcs et en cas de saisie des contrevenants il est systématiquement appliqué la loi n°2002-102 du 11 février 2002. Pour être davantage efficace, quoique les auxiliaires de l'OIPR n'existent pas dans tous les villages, ceux-ci disposent néanmoins des indiques dans les différents villages de sorte qu'en cas d'infiltration immédiate dans le parc, ils soient avertis aussitôt.

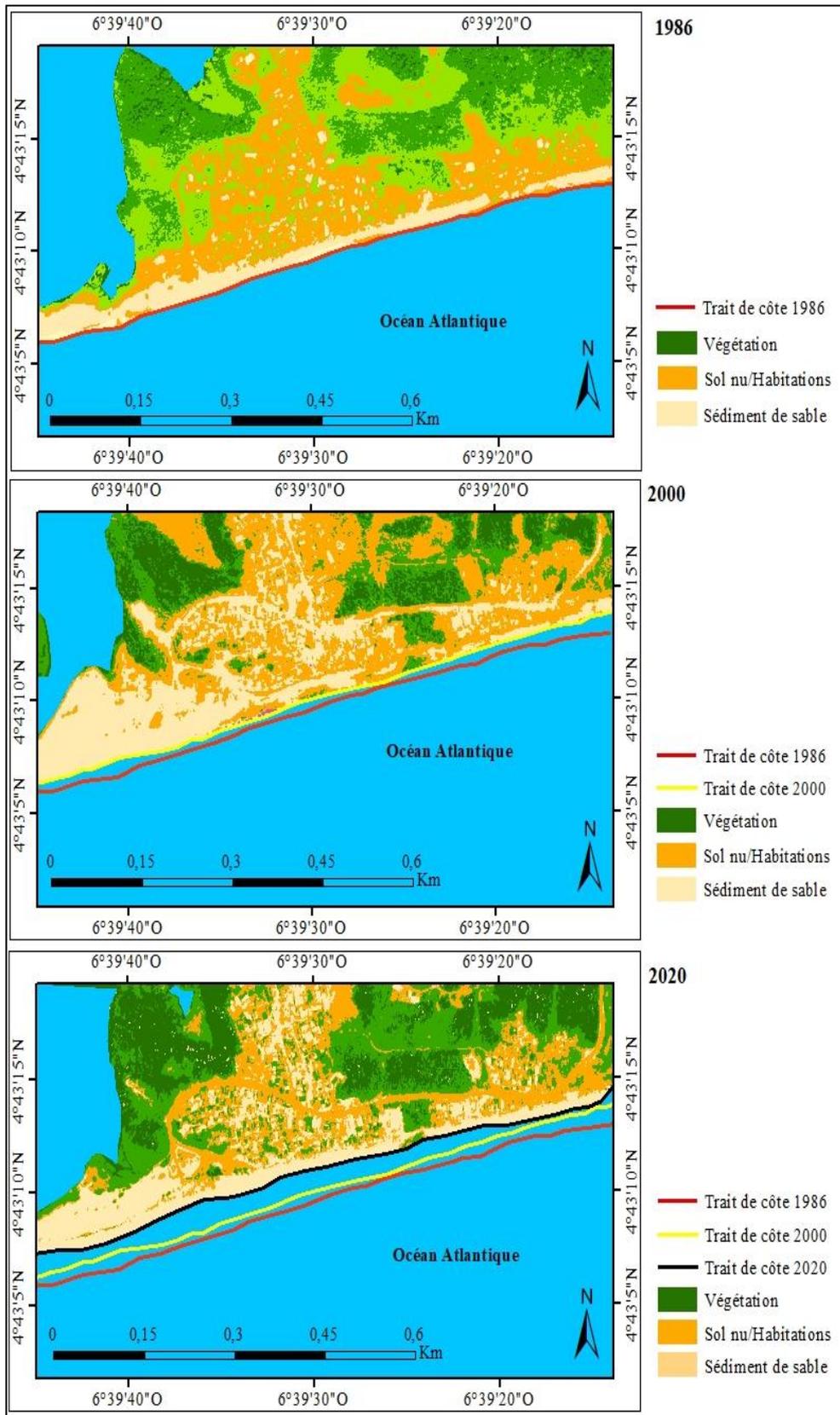
Hormis les actions de l'OIPR, les agents des Eaux et Forêts apportent également leur soutien dans l'opération de contrôle des parcs. Ils travaillent alors en collaboration avec les agents OIPR. Dans cette logique, le préfet de Tibéita a souligné que chaque trimestre de l'année se tenait une réunion du Comité de Gestion Locale du Parc sous la présidence du Préfet de région accompagné des sous-préfets, les ONG (Association des Infiltrés dans le Parc), le Conseil Régional de la Marahoué et celui du Haut-Sassandra.

En plus des deux acteurs étatiques, au niveau local, dans tous les villages le mode opératoire reste le même celui de la sensibilisation de proximité soit de bouche à oreilles ou en masse lors des réunions avec le chef et tous les comités du village. Aussi utilisent-ils le griot pour porter l'information dans les localités comme Diébly et à Bogopinfla. Malgré tout cet arsenal de prévention et d'avertissement, les résultats des enquêtes ont révélé que, dans le parc de la Marahoué, encore 5,3 % des enquêtés y ont encore leurs plantations et ils s'y rendent régulièrement pour leurs exploitations. À titre illustratif, les entretiens avec les autorités dans la région de la Marahoué ont révélé que les populations de Zoola et Danagoro traversent le fleuve Bandama qui est leur limite au PNM quotidiennement afin d'aller se ravitailler en banane plantain pour l'alimentation et la commercialisation.

Si les aires protégées ont quasiment perdu leurs statuts de « protégées » au point de faire face à la déforestation, en changeant de cadre spatial il ressort que l'érosion côtière est aussi un problème en Côte d'Ivoire précisément au niveau des villes côtières.

1.2. Évolution de l'érosion côtière dans les zones de l'étude

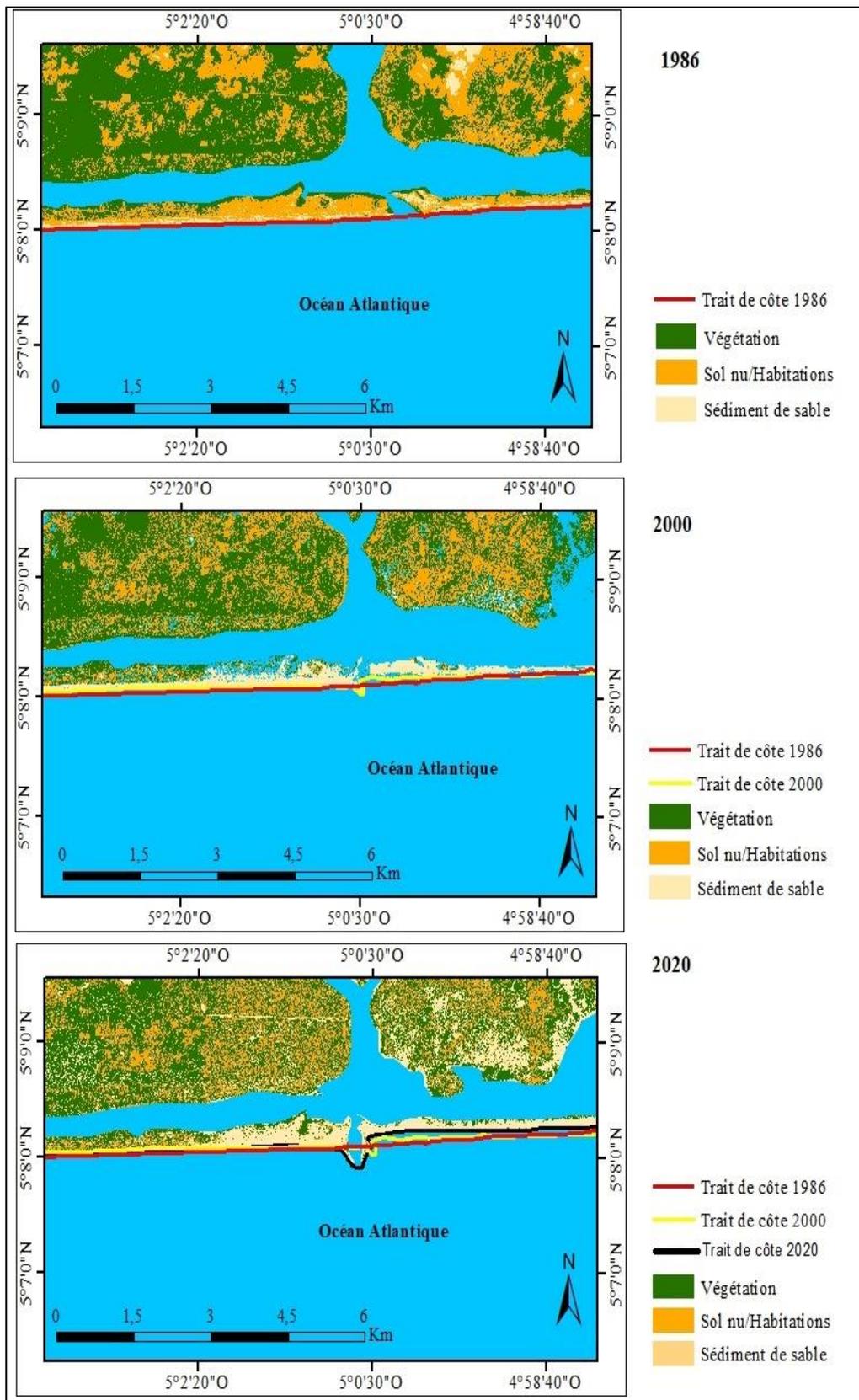
D'une façon générale, dans les différentes localités d'étude, le recul du trait de côte est une réalité. En s'inscrivant dans une logique diachronique il ressort que, de 1986 à 2020 le trait de côte s'est véritablement déplacé dans les zones d'étude avec des rythmes variables. Les figures 7, 8 et 9 montrent cette réalité dans les régions de San Pedro (Digboué), Grands Ponts (Grand-Lahou) et Sud Comoé (Azuretti).



Source : Landsat TM, ETM+, OLI
Google earth, 2020

Réalisation : DOUMBIA Y., 2021

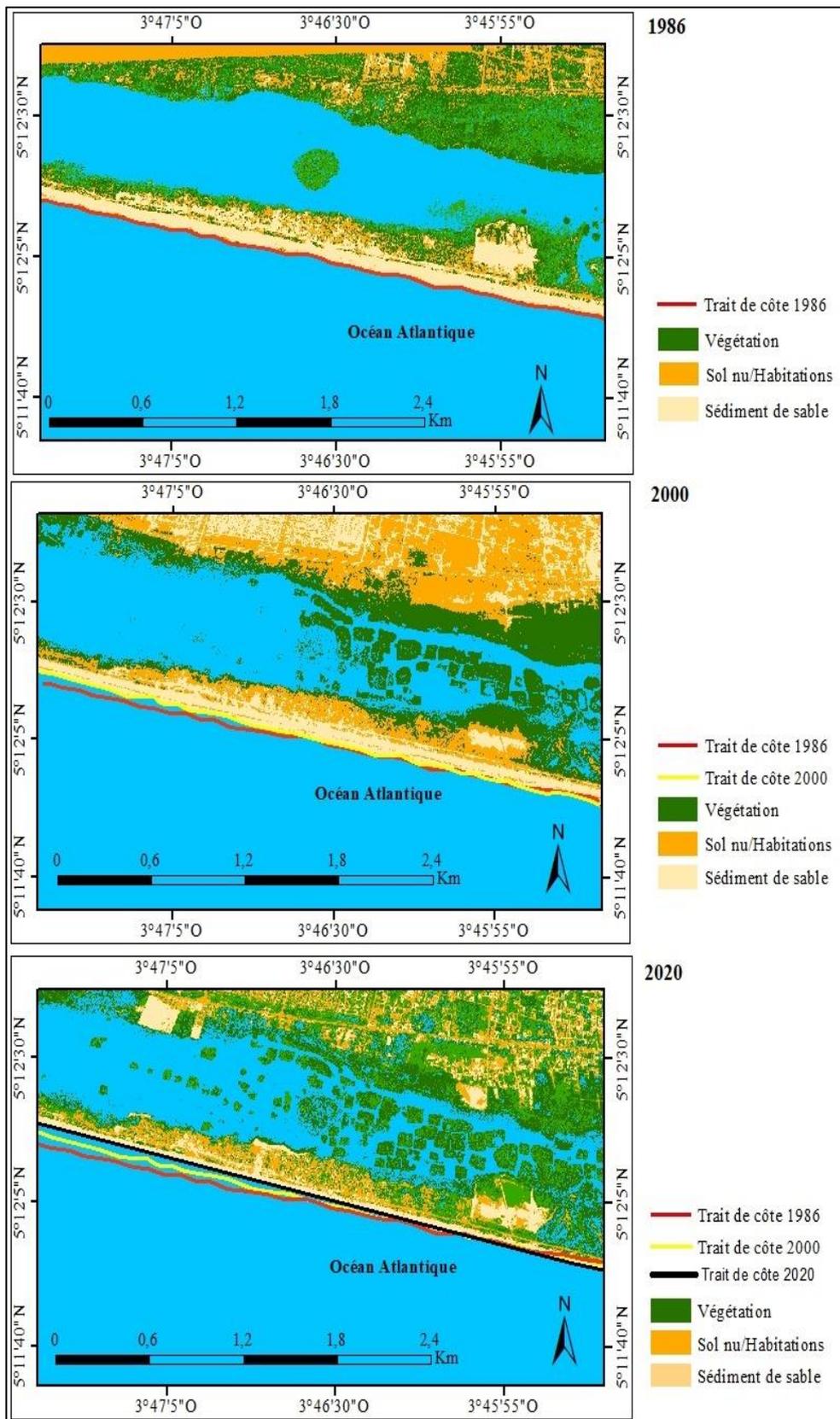
Figure 7 : État de l'érosion côtière à Digboué (Région de San Pedro) de 1986 à 2020



Source : Landsat TM, ETM+, OLI
Google earth, 2020

Réalisation : DOUMBIA Y., 2021

Figure 8 : État de l'érosion côtière à Grand-Lahou (Région des Grands-Ponts) de 1986 à 2020



Source : Landsat TM, ETM+, OLI
Google earth, 2020

Réalisation : DOUMBIA Y., 2021

Figure 9 : État de l'érosion côtière à Azuretti (Région de Sud-Comoé) de 1986 à 2020

Entre 1986 et 2000, le trait de côte a connu une dynamique sur la côte de Digboué, Grand-Lahou et Azuretti. Sur l'ensemble de ces territoires côtiers, la tendance est au recul du trait de côte (Tableau 10).

Le calcul de cette dynamique s'appuie sur la formule suivante : Distance érosion = $\frac{\sqrt{S2-S1}}{D2-D1}$

Avec S1 : pour la surface de 1986-2000 ;

S2 : pour la surface de 2000-2020 ;

Date 2 : 2020 et Date 1 : 1986

Application numérique pour l'évolution du trait de côte à Digboué sur la période 1986-2020 :

Distance de l'évolution du trait de côte (Digboué) = $\frac{\sqrt{877100-474900}}{2020-1986} = \frac{634,192\dots}{34} = 18,65$ mètres

Tableau 10 : Évolution du trait de côte entre 1986 et 2020

Sites enquêtés	1986-2000		2000-2020		Distance (m)
	Bilan surfacique (m ²)	Taux de régression (m ² /an)	Bilan surfacique (m ²)	Taux de régression (m ² /an)	
Digboué	474900	33921,43	877100	4385,5	18,65
Grand Lahou	2630900	187921,43	3401100	170055	25,81
Azuretti	1295600	9250	200398,1	10019,91	24,75

Source : Landsat et Google earth, 2020

En effet, sur la période 1986-2000, bien que la tendance générale soit au recul du trait de côte, il s'opère de façon différentielle dans les zones d'enquêtes. De fait, sur cette période le trait de côte a reculé de 18,65 mètres à Digboué contre 25,81 mètres à Grand-Lahou et 24,75 mètres à Azuretti. Sur cette période, la moyenne d'évolution annuelle du trait de côte varie également suivant les localités choisies. Ainsi, dans la Région de San Pedro notamment à Digboué, l'évolution annuelle du trait de côte est d'environ 0,52 m. Dans la Région des Grands Ponts, cette évolution annuelle est de 0,76 m et de 0,72 m pour la Région du Sud Comoé. Cet état de fait montre que le déplacement du trait de côte est plus accéléré dans les zones à côte sableuse (Grands Ponts et Sud Comoé) que dans les zones à côte rocheuse (San Pedro). Malgré tout, il convient de retenir le déplacement du trait de côte n'est pas stricto sensu uniforme chaque année.

Ce mouvement du trait de côte est lié à plusieurs facteurs et est à la base de diverses conséquences.

1.3. Causes et conséquences de l'érosion côtière

La zone côtière de la Côte d'Ivoire est particulièrement vulnérable à l'impact des changements climatiques. Au cours de la dernière décennie, la tendance générale a été celle du réchauffement et de l'élévation du niveau de la mer, avec des impacts réels en termes d'érosion côtière, de réduction de la biomasse et de baisse de la productivité des écosystèmes, mais aussi des inondations et des glissements de terrain (MINESUDD, 2017).

Elle est par ailleurs un phénomène qui constitue une réelle menace sur l'environnement, la vie des populations, (surtout des communautés des pêcheurs), les infrastructures économiques et du patrimoine social, culturel et historique (SDLAO, 2011). Ainsi, la dégradation avancée du littoral ivoirien constitue pour l'État et les communautés riveraines des zones marines et côtières, des enjeux sociologique, économique et écologique au regard des impacts environnementaux observés.

Les enquêtes effectuées dans les différentes zones d'étude ont montré que le phénomène de l'érosion côtière est tributaire à plusieurs faits. En effet, des entretiens effectués avec les autorités coutumières, comités des jeunes, association des femmes et communautés étrangères, il est ressorti que les facteurs à la base du recul du trait de côte, sont d'ordre naturel et humain. Au niveau naturel, le changement climatique a été identifié comme l'une des causes du recul du trait de côte. Au niveau des facteurs humains, deux principales causes ont été mises en évidence. Il s'agit de l'extraction du sable sur la plage (figure 10) et de la destruction des mangroves.



Source : ADOU Camille, Septembre 2021

Figure 10 : Extraction de sable sur la plage de Digboué (Région de San Pedro) en 2021

Cette figure 10 montre le processus d'extraction du sable à proximité des maisons à Digboué. Pendant les enquêtes, dans cette localité, le chef des pêcheurs de la communauté ghanéenne a précisé qu'à plusieurs reprises, ils ont interpellé les autochtones Kroumen d'arrêter l'extraction du sable car cette activité amplifie le phénomène de l'érosion côtière et les expose davantage. En réponse à cette analyse, le président des jeunes Kroumen a indiqué qu'il a été maintes fois demandé à la communauté ghanéenne proche de l'océan de délocaliser leurs maisons vers des zones relativement plus loin car en raison de cette menace, le projet de lotissement de cette localité a respecté la limite de 100 mètres à l'océan atlantique. Mais, étant donné que leur activité principale reste la pêche, ceux-ci n'expriment pas le désir de quitter la zone menacée. Ainsi, il regarde impuissamment les maisons des ghanéens être englouties assez fréquemment par les vagues de l'océan.

Les conséquences inhérentes au phénomène de l'érosion côtière sont multiples et s'expriment différemment d'une zone à une autre. Dans l'ensemble, 21,8% des enquêtés ont noté que leurs habitations ont déjà été détruites par l'érosion tandis que 19,20% de ceux-ci ont indiqué s'être déjà déplacés. Les figures 11, 12 et 13 présentent les dégâts provoqués par cette avancée.



Source : KOUAKOU Anne-Marie, Septembre 2021

Figure 11 : Effets de l'érosion côtière sur le cimetière à Lahou-Kpanda (Région des Grands-Ponts) en 2021



Source : KOUASSI Blaise, Septembre 2021

Figure 12 : Effets de l'érosion côtière sur un hôtel à Assouindé (Région du Sud Comoé) en 2021



Source : OUPHOUET Sézère, Septembre 2021

Figure 13 : Effets de l'érosion sur une habitation à Digboué (Région de San Pedro) en 2021

En dépit des menaces liées au phénomène de l'érosion côtière, la côte ivoirienne regroupe un ensemble d'acteurs avec des spécificités diverses. Cette situation permet alors de porter un regard sur le profil sociodémographique des riverains des zones d'érosion côtière et d'aires protégées.

CHAPITRE 2 : PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS RIVERAINES DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ZONES CÔTIÈRES

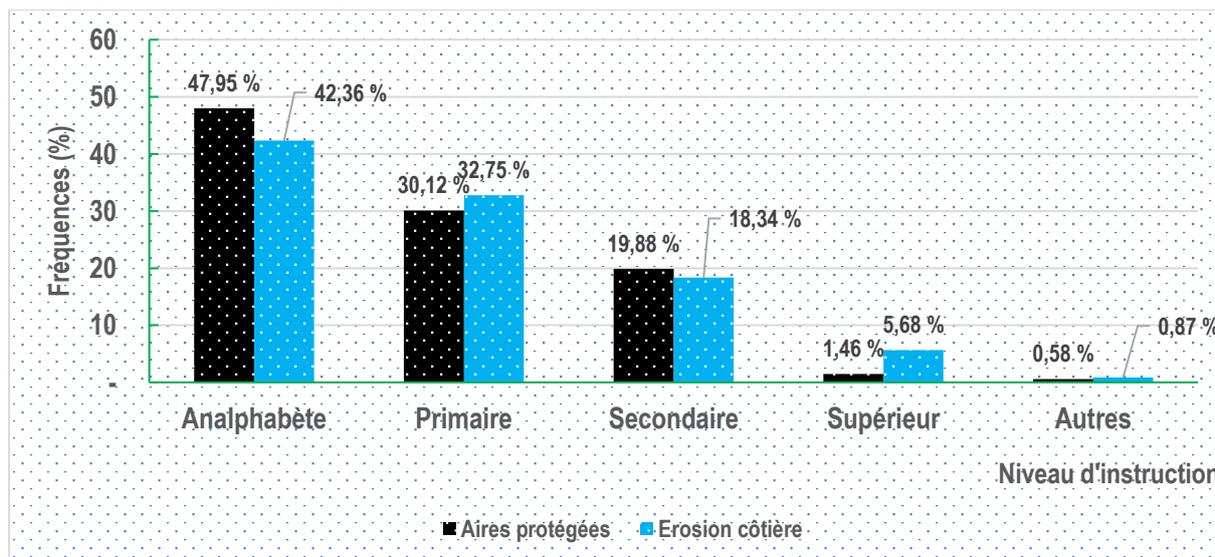
L'analyse des caractéristiques sociodémographiques revêt un caractère important du fait de l'utilisation de ces informations dans l'explication des niveaux et tendances de la fécondité, la mortalité infanto-juvénile et maternelle, la contraception, la nutrition, la santé familiale, etc. Dans cette étude, l'examen du profil sociodémographique des populations riveraines des aires protégées a consisté à la mise en évidence de certains indicateurs déterminants tels que la nationalité, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, et la taille du ménage. Ces caractéristiques guident les chefs et les membres des ménages dans les choix opérés aussi bien pour la gestion de leurs activités économiques que les stratégies d'adaptation face aux différentes formes de vulnérabilité.

2.1. Sexe et niveau d'instruction des populations

De par la répartition des rôles et en raison des stéréotypes sur leurs compétences et incompétences, les femmes et les hommes subissent des inégalités en termes de représentation, de répartition et d'accès aux ressources et d'exercice de pouvoir (Cornet A., 2014). En mettant l'accent sur la répartition, dans la zone d'étude, les résultats des investigations ont révélé une prédominance des hommes. Ainsi, autour des aires protégées, il est ressorti que les acteurs dominants sont les hommes avec 69,59 % contre 30,41 % de femmes. Il en va de même pour les zones à érosion côtière, où les hommes sont majoritaires à 61,57 % contre les femmes qui ne valent que 38,43 %.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les analphabètes sont dominants dans les deux cas avec des proportions de 47,95 % et 42,36 % respectivement autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière. Cette catégorie est suivie par les individus ayant le niveau primaire et secondaire. Dans les zones côtières, les personnes ayant le niveau primaire (32,75 %) sont plus nombreuses que celles de niveau secondaire (18,34 %). Le même ordre est respecté au niveau des aires protégées dans la mesure où les populations de niveau primaire représentent 30,12 % contre 19,88 % pour celles du secondaire.

Il ressort également que 60,47 % et 67,65 % des femmes sont analphabètes respectivement dans les zones côtières et dans les localités riveraines des aires protégées. La figure 14 montre les niveaux d'instruction des populations riveraines des aires protégées et zones à érosion côtière de la zone d'étude.



Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Figure 14 : Niveau d'instruction des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière

Ces statistiques confirment le paradigme général des espaces ruraux avec sa forte composante d'analphabètes. Et cet analphabétisme touche davantage les femmes que les hommes puisque 60,47 % et 67,65 % des femmes sont analphabètes respectivement dans les zones côtières et dans les localités riveraines des aires protégées. Ce niveau d'instruction n'exclut pas pour autant la femme dans la prise de décisions ayant des effets sur le bien-être de sa communauté car lors des enquêtes dans la région des Grands-Ponts, à Addah, il a été signalé que trois femmes font partie de la notabilité. Cette situation atteste l'effectivité du droit de décision des femmes dans les différentes communautés.

Ces statistiques ne sont cependant sans conséquence car le rapport au parc d'un lettré et d'un analphabète diffère en ce sens que ce dernier ne perçoit toujours pas la nécessité d'une conservation et une préservation des ressources. De plus, il faut rappeler que le niveau d'instruction est un élément important qui contribue à l'amélioration des conditions de vie du ménage. En particulier, un niveau d'instruction élevé du chef de ménage influence également celui des autres membres du ménage ainsi que les habitudes en matière d'hygiène et de nutrition (qualité et quantité de repas consommé par le ménage).

Au plan agricole, le niveau d'instruction des ménages a une incidence sur la conduite de l'activité agricole en matière d'adoption des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). Ainsi, il a été montré que l'effet de l'éducation des ménages ruraux sur la production agricole se décompose en un effet sur l'efficacité technique (effet de qualification) et un effet sur la répartition du travail familial entre les activités agricoles et non agricoles (effet d'allocation). D'autres travaux soulignent que la corrélation entre l'adoption de techniques culturales modernes et le niveau d'éducation des paysans ayant atteint le cycle primaire est positive et forte. Dans la zone d'étude, le niveau d'étude dominant est celui des analphabètes avec 42,36%. À cette forte proportion, suit ceux qui ont un niveau primaire avec 32,75%.

2.2. Statut matrimonial et origine des chefs de ménage

L'analyse du statut matrimonial est éminemment importante car elle permet de comprendre la détermination des acteurs dans la mobilisation des ressources indispensables à leur survie et définit dans une certaine mesure leur statut dans la société. Le tableau 11 fournit des informations sur le statut matrimonial des populations riveraines des aires protégées et zones à érosion côtière.

Tableau 11 : Statut matrimonial des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière

Situation matrimoniale	Aires protégées		Érosion côtière	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Célibataire	110	32,16	39	17,03
Marié	204	59,65	89	38,86
Concubinage	0	0	93	40,61
Veuf	23	6,73	6	2,62
Divorcé	5	1,46	2	0,87
Total	342	100	229	100

Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Les statistiques relatives au statut matrimonial révèlent que les mariés (59,65 %) sont majoritaires autour des aires protégées tandis que les populations vivant en concubinage (40,61 %) sont dominantes dans les zones à érosion côtière. Cette proportion importante de mariés autour des aires protégées (59,65 %) est due au fait qu'en milieu rural le mariage détient une fonction particulièrement importante dans l'édification des alliances entre familles ; et il est un gage de sécurité pour la femme, son mari lui devant, en principe protection physique et prise en charge matérielle (N'Diaye, SD). Quant aux personnes célibataires leur nombre est sensiblement important dans les deux zones, équivalent à 32,16 % autour des aires protégées et 17,03 % au large du littoral. Dans les zones à érosion côtière, les mariés occupent la deuxième place avec une proportion de 38,86 %.

Concernant l'origine des populations, les ivoiriens sont majoritaires dans les deux zones puisqu'ils représentent 62,88 % et 95,61 % respectivement dans les zones à érosion côtière et à proximité des aires protégées (tableau 12).

Tableau 12 : Origine des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière

Nationalité	Érosion côtière		Aires protégées	
	Effectif	%	Effectif	%
Ivoirienne	144	62,88	327	95,61
Burkinabé	4	1,75	13	3,80
Ghanéenne	72	31,44	0	0
Libérienne	6	2,62	0	0
Bénoïse	1	0,44	0	0
Maliennne	1	0,44	2	0,58
Togolaise	1	0,44	0	0
Total	229	100	342	100

Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

En plus de cette importante population de nationalité ivoirienne, dans les zones du littoral, se trouve une forte communauté ghanéenne avec 31,44 %. À côté de cette forte présence de ghanéens, on note également une faible présence des communautés Libérienne (2,62%) ; de Burkinabé (1,75%), de Béninoise (0,44%), Malienne (0,44%) et de Togolaise (0,44%). Les populations allogènes sont plus nombreuses dans les localités côtières (37,12 %) qu'à proximité des aires protégées (4,39 %). Cette présence importante de communauté ghanéenne sur les côtes s'explique par le fait que la pêche maritime soit dominée par les pêcheurs étrangers principalement en provenance de la sous-région ouest-africaine notamment les ghanéens (FAO, 2008).

Au total, si les aires protégées et les zones à érosion côtière concentrent des populations à diverses caractéristiques, celles-ci développent généralement deux principales activités que sont l'agriculture et la pêche.

CHAPITRE 3 : ACTIVITÉS DOMINANTES AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES ET DANS LES ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE

En règle générale, autour des aires protégées et des zones à érosion côtière, les populations riveraines pratiquent diverses activités. Dans les zones concernées par cette étude, il est ressorti que l'activité agricole et celle de la pêche sont les principales activités pratiquées par les populations. Ce chapitre montre alors les différentes caractéristiques de ces deux activités dans les zones d'étude.

3.1. Une activité agricole à caractères variables

Dans la zone du projet, comme partout en Côte d'Ivoire, l'agriculture est dominée par les exploitations familiales qui se pratiquent de façon traditionnelle. On rappelle que l'agriculture est l'ensemble des pratiques réalisées par l'homme sur le sol dans le but de produire des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine, animale ou végétale. La production agricole peut aussi être dédiée à des objectifs d'ornements comme les plantes horticoles. L'agriculture peut se pratiquer sous différentes formes : sous la forme d'agriculture familiale d'autosuffisance, sous celle d'agriculture familiale entrepreneuriale et pour finir sous celle d'agriculture industrielle.

Mais en règle générale, on retient que l'agriculture familiale fait usage d'une main d'œuvre procurée par un chef et les membres de sa famille. Elle emploie des matériels rudimentaires peu automatisés et fait recours à une main d'œuvre extérieure quand le volume de travail devient intenable.

3.1.1. Caractéristiques de la main d'œuvre au sein de l'économie familiale

Autour des aires protégées, la taille moyenne du ménage est relativement élevée avec environ neuf (09) individus par ménage pour une moyenne d'actifs de quatre (04). Cette inactivité de plus de la moitié des membres du ménage est liée soit à l'âge ou encore au chômage qui sévit dans le Guémon dans les villages riverains des parcs. Pendant les enquêtes de terrain dans cette zone, les autorités coutumières ont dans l'ensemble souligné qu'avec le déguerpissement des populations du parc sans dédommagement en retour, les jeunes sont pour la plupart désœuvrés et livrés à eux-mêmes sans activité majeure. Avec cette moyenne élevée de la taille du ménage, le besoin en ressources alimentaires est de plus en plus important ce qui pousse parfois les jeunes à entrer dans le parc en dépit des risques encourus.

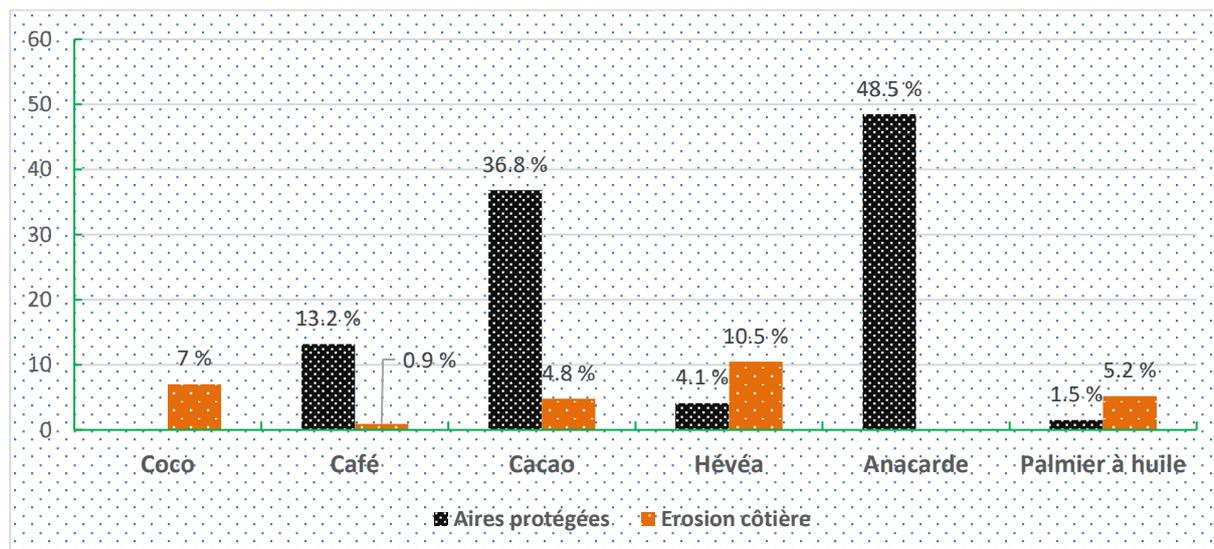
Dans les zones à érosion côtière, la taille moyenne du ménage est relativement élevée avec environ sept (07) individus par ménage pour une moyenne d'actifs de près de quatre (04) individus. Avec cette moyenne relativement élevée de la taille du ménage, le besoin en ressources alimentaires est de plus en plus important.

3.1.2. Des systèmes de cultures de plus en plus variables dans les zones d'étude

Le mode de faire-valoir peut se pratiquer directement par le propriétaire terrien ou indirectement par une tierce personne à qui le propriétaire en donne le droit. Ceci s'illustre dans les différentes localités d'enquête. En effet, 75,73 % des exploitants familiaux des populations riveraines des aires protégées sont propriétaires terriens par héritage tandis que 13,5 % de celles-ci font usage d'un mode de faire-valoir indirect. Concernant les populations riveraines des zones à érosion côtière, 26,2 % sont propriétaires et seulement 3,1 % exploitent la terre sous forme contractuelle avec les détenteurs du capital foncier. En effet, le système Aboussan ou métayage, mode de faire-valoir indirect est dominant dans diverses localités riveraines du mont Peko notamment Bouobly, Diébly, Goénié-Tahouaké. De façon particulière,

les populations de ces localités pratiquent ce mode (métayage) avec les populations de Diouzon, Baibly et Bléniméhoïn.

Le système de culture est défini comme l'ensemble des parcelles soumises au même type de succession culturale et qui font l'objet d'un mode d'exploitation relativement homogène. En d'autres termes, le système de culture désigne les spéculations végétales ou animales retenues par l'exploitant sur sa parcelle. Dans les zones concernées par cette étude de base, les producteurs pratiquent une agriculture paysanne qui depuis son origine, intègre dans ses méthodes la protection de l'environnement donc une vision de l'agriculture durable. La figure 15 donne un aperçu des différentes cultures pratiquées dans les zones d'étude.



Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Figure 15 : Cultures de rente pratiquées autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière

Les cultures de rente sont pratiquées en fonction de l'appartenance des zones à différentes zones agroécologiques. Ainsi, l'anacarde, plante rustique est la culture commerciale dominante (48,5 %) dans les localités à proximité des aires protégées à laquelle s'ajoutent le cacao (36,8 %) et le café (13,2 %).

Dans les zones à érosion côtière, l'hévéa (10,5 %), le coco (7 %) et le palmier à huile sont les cultures dominantes.

En ce qui concerne les cultures vivrières, le manioc (24,5 %) et le maïs (1,7 %) sont les spéculations les plus couramment pratiquées par les populations enquêtées.

Dans la pratique de ces différentes activités agricoles, le mode d'accès dominant à la terre reste l'héritage selon qu'on soit autour des aires protégées ou en zones à érosion côtière (tableau 13).

Tableau 13 : Accès à la terre dans les zones à érosion côtière et autour des aires protégées

Accès à la terre	Aires protégées		Érosion côtière	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Héritage	259	75,73	60	26,2
Don	8	2,34	0	0
Métayage	5	1,46	3	1,3
Achat	21	6,14	1	0,4
Location	10	2,92	2	0,9
Autres	1	0,29	1	0,4
Total	304	88,89	67	29,3

Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Le tableau 13 qui met en évidence les statistiques relatives aux différents modes d'accès à la terre indique que l'exploitation de la ressource terre est dominé par l'héritage avec 75,73% autour des aires protégées et (26,2%) dans les zones à érosion côtière. Cette prédominance de ce mode est due au fait que la mobilité pour l'octroi à de nouvelles portions de terre est impossible en raison du caractère restreint des surfaces cultivables. L'accès par achat, don et location demeure faible dans les deux cas de figure car avec la situation d'indisponibilité quasi-générale de terre cultivable pour les populations autochtones, il est impossible de satisfaire à la demande extérieure marquée par les demandes des allochtones et des allogènes.

3.3. Les prémices d'une agriculture durable dans les zones de l'étude

Les processus nécessaires à l'établissement d'une agriculture durable varient en fonction du cadre spatiotemporel, des aspects socioculturels, des intérêts économiques et politiques ainsi que des priorités des groupes concernés. Autour des parcs concernés dans cette étude de base, 27,8 % des riverains ont prétendu avoir déjà entendu parler de cette forme d'agriculture. Mais en termes de contenu, plusieurs approches ont été données. En effet, après le déguerpissement du parc, la disponibilité foncière pour les riverains est devenue de plus en plus problématique. Dans ce contexte, ils se contentent désormais des lopins de terres encore accessibles (basfonds) pour la culture du vivrier (riz, tomate, haricot...). Lors de cette exploitation, ces derniers pratiquent à 54,4 % une agriculture intensive marquée par la rotation de cultures et l'association de cultures. Aussi utilisent-ils faiblement les intrants biologiques à hauteur de 8,2 % avec 2 % pour la fiente de poulets, 4,4 % pour le compost, 1,2 % pour la bouse d'animaux et 0,9 % d'extraits de plantes. Or, à partir du moment où pour désigner une agriculture durable, il faut s'appuyer sur les trois attributs de base récurrents à savoir que celle-ci doit être respectueuse de l'environnement, socialement résiliente et économiquement viable, il serait trop prétentieux de parler d'agriculture durable dans la zone d'étude avec les contextes de développement variables de l'agriculture d'une façon générale. En dépit de l'usage des intrants chimiques (41,8 %), l'usage des intrants biologiques permet de développer une agriculture biologique qui en elle-même est un pan de l'agriculture durable. Ce contexte situationnel montre quelques prémices de la pratique de l'agriculture durable avec diverses pratiques comme la jachère, l'association de culture et d'une manière plus large l'agroécologie.

3.2. La pêche, la principale activité pratiquée dans les zones à érosion côtière

Dans les zones à érosion côtière, l'activité principale dominante est la pêche qui est pratiquée par 41,48 % des populations enquêtées (tableau 14). L'agriculture (21,83 %) occupe la deuxième place avec le manioc qui est cultivé par 24,45 % des enquêtés.

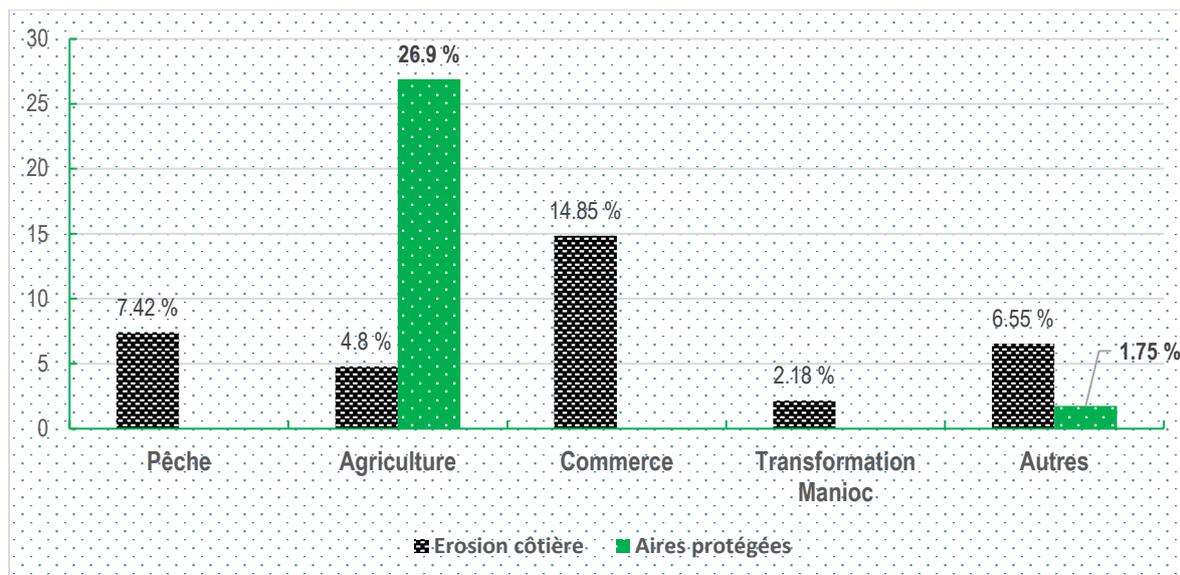
En ce qui concerne les occupations secondaires pratiquées par 41,5 % des habitants, la pêche (17,5 %), le commerce (12,7 %) et l'agriculture (10 %) sont les activités les plus importantes.

Tableau 14 : Activités principales des riverains des zones à érosion côtière

Activités	Activités principales		Activités secondaires	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Pêche	95	41,48	41	17,5
Agriculture	50	21,83	22	10
Commerce	37	16,16	30	12,7
Transformation de Manioc	5	2,18	2	0,9
Pisciculture	0	0	1	0,4
Autres	42	18,34	0	0
Total	229	100,00	96	41,5

Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

En particulier, dans les zones côtières les femmes se retrouvent en majorité dans le commerce (14,85 %) et la pêche (7,42 %) tandis que celles vivant autour des aires protégées pratiquent pour la plupart l'agriculture (26,90 %). Cette réalité met en évidence les différentes potentialités naturelles présentes dans les deux espaces. La figure 16 présente les différentes activités pratiquées par les femmes autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière.



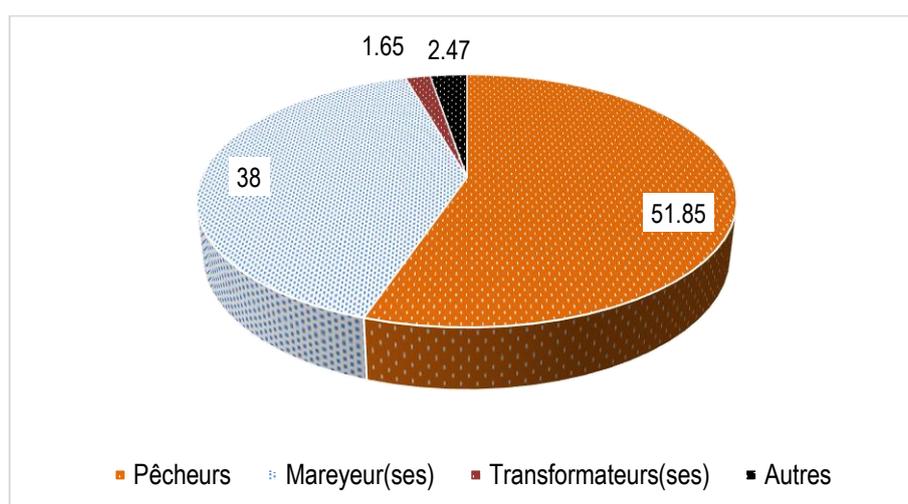
Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Figure 16 : Activités principales des femmes autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière

Bien que les activités des soient importantes dans les zones d'étude, les acteurs de la filière pêche sont multiples.

3.2.1. Les acteurs de la filière pêche dans les zones d'étude

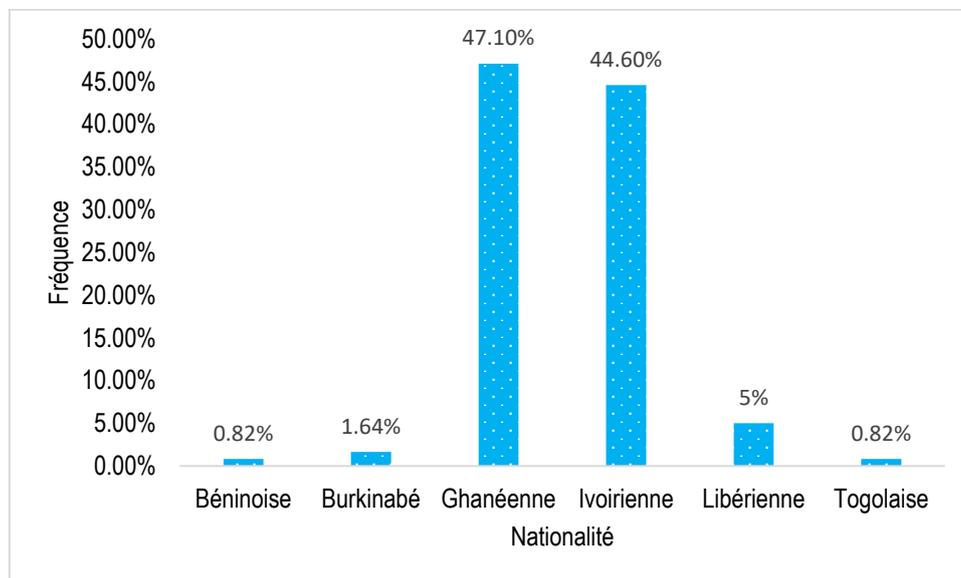
Dans la zone d'enquête, la pêche se pratique dans deux milieux aquatiques à savoir dans l'océan atlantique et dans les lagunes. Les enquêtes ont révélé une diversité d'acteurs dans la filière pêche. Il s'agit des pêcheurs, des mareyeurs(es), des transformateurs (ces) et des autres (figure 17).



Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Figure 17 : Répartition des acteurs de la filière pêche dans la zone d'étude

À l'observation de la figure 18, il ressort que les pêcheurs sont les acteurs dominants de la filière pêche avec 51,85 %. Après cette catégorie, viennent les mareyeurs/mareyeuses avec 38 %. Les transformateurs/transformatrices constituent le groupe ayant un taux plus bas avec 1,65 %. En dépit de la composition disparate des acteurs de la filière pêche, la figure 18 révèle que ceux-ci sont de nationalités diverses.



Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Figure 18 : Répartition des acteurs de la filière pêche selon la nationalité

En mettant l'accent sur la nationalité, il ressort que la communauté ghanéenne domine l'activité de la pêche dans la zone d'étude avec 47,10 %. À celle-ci l'on peut ajouter la communauté libérienne communément appelée les « Nanankrou » qui occupe 5%. Cette importante présence des ghanéens et des libériens part de leur réputation traditionnelle de pêcheurs.

Par ailleurs, on note une importante fréquence de la population ivoirienne avec 44,60%. L'importance de la communauté ivoirienne dans la pêche part du fait que les populations autochtones sont d'origine pêcheurs.

Des enquêtes de terrain, il est principalement ressorti qu'il y a six jours de pêche dans une semaine soit du lundi au samedi en haute mer. Il est interdit d'aller à la pêche le dimanche car selon le chef de la communauté ghanéenne à Digboué : « *Le dimanche est le jour de dire merci à Dieu en allant à l'église. En cas de violation de cette loi, le coupable est censé donner une amende symbolique qui est une bouteille de liqueur au chef et à ses notables* ».

3.2.2. Un matériel de pêche encore traditionnel dans les zones d'étude

La pêche constitue aujourd'hui un enjeu alimentaire à la croisée de plusieurs enjeux stratégiques. Dans cette perspective, entre pratique visant une plus grande production et respecter la question de la durabilité en s'appuyant sur le matériel, les populations riveraines des zones d'enquête se situent entre ces deux logiques. De ce point de vue, les mailles utilisées sont de tailles moyennes c'est-à-dire 1,5 à 2 doigts (18, 8%) ou de grandes tailles (2,5 doigts et plus) par 14,4 % des acteurs. La pratique de la pêche avec des substances chimiques est presque inexistante avec 0,4 %.

3.2.3. La pratique d'une pêche durable soumise à conditions

Le changement climatique est appréhendé chez les populations comme une réalité quotidienne constatée par 72,5 % des populations riveraines des aires protégées et 70,7 % des habitants des zones à érosion côtière. Ce phénomène contraint les acteurs à adopter plusieurs stratégies tendant à préserver les ressources halieutiques dont le repos biologique.

Le repos biologique est la technique la plus reconnue par les communautés de pêcheurs et usagers des cours d'eau. Il permet d'approvisionner le marché tout en préservant les stocks de ressources halieutiques. Le repos biologique a pour objectif de préserver certaines variétés de poissons et notamment les espèces nobles et celles qui sont les plus soumises à la surpêche du fait des populations locales. Il permet également la protection des mangroves et contribue à la régénération et la sauvegarde des ressources halieutiques et végétales face aux mutations écologiques pour la résilience des peuples de pêcheurs. Il se pratique en interdisant la pêche dans certaines zones aquatiques bien circonscrites.

Le repos biologique est connu par 12,2 % des pêcheurs. Dans la pratique de ce système, les autochtones exploitent les différentes lagunes telles que la lagune Dawa, Digboué, etc. Et, il se pratique sur une durée de trois (03) mois par 7,9 % des acteurs et pendant six (06) mois par 3,9 % des pêcheurs. Quant à la pisciculture, elle connaît une faible pratique avec 0,4 % par les populations des zones à érosion côtière.

CHAPITRE 4 : UN SYSTÈME DE REBOISEMENT EMBRYONNAIRE AUTOUR ET DANS LES AIRES PROTÉGÉES

Pour faire face à la dégradation continue des aires protégées et forêts classées, le recours au reboisement est indispensable. Dans la zone d'étude, les projets de reboisement présentent deux aspects distincts. D'un côté on note une effectivité des programmes de reboisement et d'un autre côté un tâtonnement général autour de cette initiative. Mais, autour des trois aires protégées concernées dans cette étude, les données recueillies auprès des riverains indiquent que les programmes globaux de reboisement ont été réalisés à 30,07 % dans la zone d'étude. En effet, la proportion de 30,07 % a été obtenue en prenant en compte l'ensemble des programmes de reboisement qui ont lieu dans les différentes zones d'étude. Cependant, ce programme de reboisement ne s'est pas fait de façon uniforme autour et dans les trois parcs.

4.1. De l'effectivité du reboisement dans le Parc National de la Comoé

Le parc national de la Comoé a bénéficié de plusieurs programmes de reboisements sous la supervision de l'OIPR et des ONG. Ainsi, sur les 30,07 % de programmes de reboisement que comptent les trois parcs, celui de la Comoé a bénéficié de 21,30 %. Le tableau 15 donne davantage d'informations sur les différents programmes qui se sont déroulés dans cette zone.

Tableau 15 : Programmes de reboisement réalisés dans le Parc National de la Comoé

Localités bénéficiaires	Partenaires de mise en œuvre	Année de réalisation	Nombre de plants
Sanguinari	OIPR et l'ONG Vert Universel	2021	254
Bania	OIPR	2021 (En cours)	300
Mango	OIPR	2020	10 000
Kakpin	OIPR	2017	15
Koflandé	OIPR	2015	500
Total			11 069

Source : Enquêtes de terrain, Septembre 2021

Le tableau 15 révèle que le PNC a globalement bénéficié de 11 069 plants dans les processus de reboisement. Il précise que le plus grand programme de reboisement a consisté à la mise en terre de 10 000 plants dans le parc à partir de Mango en 2020. Par ailleurs, ces différents programmes de reboisement ont eu lieu à des années différentes soit de 2015 à aujourd'hui. Aussi faut-il souligner que le principal acteur à la base de cette initiative est l'OIPR, quoiqu'en 2021, l'ONG Vert Universel ait associé son image à un programme de reboisement au niveau de Sanguinari.

Il faut noter que le Parc National de la Comoé subit la menace d'orpailleurs clandestins. De ce fait, la phase pratique de planting d'arbres (reboisement) requiert un préalable puisqu'elle nécessite de fermer parfois les différentes excavations occasionnées par les orpailleurs clandestins.

4.2. Des projets de reboisement tâtonnants dans le Guémon et la Marahoué

Au niveau des Parcs Nationaux du Mont Péko et de la Marahoué, les programmes de reboisement n'ont pas encore pris de l'ampleur véritablement. Pour preuve, sur les 30,07 % de programmes de reboisement réalisés, le Mont Péko n'enregistre que 6,14 % pendant que la Marahoué n'a bénéficié que de 2,63 %. Ces faibles pourcentages sont inhérents au fait que l'essentiel des programmes de reboisement sont restés à l'étape d'initiatives inachevées. À ce titre, au niveau dans le Guémon précisément à Baibly, l'entreprise Cargill a procédé à la distribution de plants pour effectuer un reboisement. Toutefois ce programme s'est effectué hors du parc. Aussi, en raison des contraintes à franchir le Mont Péko, les riverains ne peuvent pas y avoir accès pour un quelconque projet de reboisement.

CHAPITRE 5 : DES RÉSILIENCES DIVERSES FACE AUX PROBLÉMATIQUES DE PRÉSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES ET D'ÉROSION CÔTIÈRE

Face aux difficultés liées au déguerpissement des aires protégées et la pression exercée par l'océan atlantique, ajouté au changement climatique, les populations riveraines développent diverses résiliences afin de faire face à la crise.

5.1. Le métayage, un amortisseur de crise dans le Guémon

À l'issue des enquêtes de terrain, le changement climatique a été appréhendé par les riverains comme étant le changement du cycle pluviométrique à 56,1 %, ou comme l'instabilité des pluies à 49,1 % ou encore l'absence des pluies par 29,5%. Conjugué au déguerpissement du parc en 2017 et de son corollaire, les populations riveraines sont contraintes de développer des résiliences au niveau de l'agriculture. Ainsi, avec l'amenuisement des surfaces cultivables, le métayage devient un amortisseur de la crise pour les populations de Goénié-Tahouaké, de Bouobly et de Diébly. Ainsi, ces derniers pratiquent ce système avec les populations de Baibly, Diouzon ou Bléniméhoïn. Hormis la possibilité de faire le métayage avec les populations des localités proches, les riverains sont parfois contraints de s'orienter vers d'autres localités plus éloignées. En dépit du métayage qui est pratiqué par les populations, en contexte du changement climatique, les populations riveraines des parcs ont envisagé à 26% un changement d'activités. Les activités qui ont été identifiées à cet effet sont le commerce, l'élevage, etc.

En pratiquant l'activité agricole, les riverains ont néanmoins exigé une assistance technique à 25,1 % par l'ANADER, 2 % par le MINADER, 0,9 % pour le CNRA et 0,6 % par les ONG internationales.

5.2. Un accompagnement institutionnel des riverains du Parc National de la Comoé

Dans la région du Bounkani, le respect de l'interdiction de rentrer dans le parc a contraint l'OIPR à initier divers projets pour occuper les riverains. Ainsi, à Koflandé dans l'optique de favoriser la conservation des ressources naturelles, un projet d'apiculture a été mis en place dans le cadre du projet C2D (Figure 19). Pour ce fait, il a suscité le développement d'une Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD).



Source : KOUASSI Blaise, Septembre 2021

Figure 19 : Marqueur d'instauration d'un projet l'apiculture à Koflandé en 2018

Ce projet pourrait éventuellement aider Benkadi car étant un projet inclusif, il a concerné tous les acteurs de la localité Koflandé. Aussi, de façon intrinsèque, il est un moyen de conservation des ressources du PNC car l'objectif est d'orienter les populations riveraines vers des AGR afin de les empêcher d'avoir des tentations d'entrer dans ledit parc pour une quelconque exploitation des ressources.

Au niveau de la Marahoué, les principales mesures de conservation initiées concernent davantage les structures étatiques. De fait, ceux-ci procèdent de plus en plus à la traque des matériels d'exploitation surtout des orpailleurs clandestins.

5.3. Un intérêt de plus en plus marqué pour le vivrier

En contexte d'amenuisement de la surface cultivable et de pression foncière, l'intérêt pour les cultures vivrières est de plus en plus prégnant dans la zone de l'étude. Ainsi, les enquêtes de terrain indiquent que les cultures vivrières occupent 59,9 % des riverains des parcs. Dans la pratique de cette activité notamment le riz, on note un changement caractérisé par la culture du riz de basfonds en lieu et place du riz pluvial. L'abandon progressif du riz pluvial au profit du riz de basfonds est dû à la réduction des pluies et des surfaces exploitables.

5.4. Des résiliences axées sur « le planting d'arbres » face à l'érosion

La zone côtière de la Côte d'Ivoire est particulièrement vulnérable à l'impact des changements climatiques. Au cours de la dernière décennie, la tendance générale a été celle du réchauffement et de l'élévation du niveau de la mer, avec des impacts réels en termes d'érosion côtière, de réduction de la biomasse et de baisse de la productivité des écosystèmes, mais aussi des inondations et des glissements de terrain (MINESUDD, 2017). Pour faire face au phénomène de l'érosion côtière, les populations riveraines des zones d'étude développent plusieurs stratégies. Pour l'heure de façon pratique les résiliences développées sont le planting des cocotiers et des cocomantiers (Figure 20 et 21).



Source : ADOU Camille, Septembre 2021

Figure 20 : Plants de cocomantiers à Dawa



Source : KOUAKOU Anne-Marie, Septembre 2021

Figure 21 : Plants de cocotiers à Addah

En dehors de ces options classiques, les populations riveraines souhaitent que l'État utilise des techniques plus appropriées telle que la création des digues, l'interdiction de l'extraction du sable et veiller au respect de la limite des 100 mètres entre l'atlantique et les habitations les plus proches.

CHAPITRE 6 : LE POUVOIR, UN ENJEU ET JEU DES ACTEURS DANS LES ZONES D'ÉTUDE

L'exercice du pouvoir dans la zone d'étude fait intervenir une kyrielle d'acteurs avec des actions diverses et des intérêts variables. Selon qu'on soit autour des aires protégées ou dans les zones d'érosion côtière, les acteurs diffèrent. Ainsi, autour des aires protégées on note un monopole de la structure technique chargée d'assurer la protection du parc (OIPR), les autorités coutumières, les populations riveraines dans l'ensemble (autochtones, allochtones et allogènes), les ONG, les Agents des Eaux et Forêts, les autorités gouvernementales (Préfets, Sous-préfets), les cadres du village dans certains cas. Par contre au niveau des zones côtières, on note les autorités étatiques, les autorités coutumières et les populations riveraines (autochtones, allochtones et allogènes).

6.1. Délimitation du système d'analyse

Le niveau géographique dans lequel se déroule l'analyse du pouvoir s'inscrit dans un cadre global et local. Au niveau global c'est-à-dire national, l'État joue le rôle de régulateur à travers sa représentation technique qui est l'OIPR dans les parcs. Le centre de décision étant essentiellement l'OIPR, dans la pratique celui-ci mise sur une participation des acteurs locaux en l'occurrence les autorités coutumières autochtones et les autorités administratives (préfets et sous-préfets). Accompagnées des autorités coutumières, les autorités administratives (préfets et sous-préfets) jouent un rôle éminemment important dans la phase de sensibilisation des acteurs secondaires du système que sont les populations riveraines dans l'ensemble. À l'échelle locale, implicitement des défiances vis-à-vis des agents de la structure technique sont légion et constituent des entraves dans l'atteinte des objectifs de préservation des aires protégées et par ricochet ceux de BENKADI. En outre, les mesures d'accompagnement institutionnelles et structurelles (le strict respect des interdits relatifs à la pratique d'activités dans les parcs, la réalisation effective des projets de reboisement) peinent à s'enraciner dans les zones d'étude pour aider les riverains à faire face aux changements climatiques et accompagner les projets de reboisement dans une approche globale.

Dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière, dans une approche collaborative, les partenaires et bailleurs de fonds interviennent pour une gestion efficiente de l'érosion côtière. Cette initiative a conduit à la mise en place du Projet WACA qui stimule le transfert de connaissances, encourage le dialogue politique entre les pays et mobilise des financements publics et privés pour lutter contre l'érosion côtière, les inondations, la pollution et l'adaptation aux changements climatiques. En soi, le projet WACA peut contribuer à renforcer l'atteinte des objectifs de BENKADI sous l'angle de la lutte contre l'érosion côtière et permettre aux populations de développer des résiliences face au changement climatique. Pour ce fait, les populations riveraines aussi composites soient-elles (autochtones, allochtones et allogènes) développent des stratégies multiples de lutte contre l'érosion côtière en se faisant accompagner par les autorités locales (préfets, sous-préfets, maires).

6.2. L'exercice du pouvoir autour des aires protégées

6.2.1. Acteurs impliqués dans le système d'analyse

La nature des rapports entre les différents acteurs identifiés autour des parcs peut être regroupée sous quatre thèmes fédérateurs à savoir conflictuel, hégémonique, collaboratif et hiérarchique. Ainsi, ces quatre thèmes fédérateurs donnent autant de groupes d'acteurs qui se composent d'alliés, adversaires, bénéficiaires ou acteurs à influencer. Les niveaux d'intervention de ceux-ci diffèrent d'un acteur à un autre en s'inscrivant dans une logique articulée du global au local (International, National, Régional et Local). Le tableau 16 permet d'apprécier la nature des rapports entre les différents acteurs autour des aires protégées.

Liste des acteurs pertinents et influents dans la préservation des aires protégées :

- **Acteur 1** : Structures techniques : OIPR, Eaux et forêts ;
- **Acteur 2** : Collectivités locales et autorités administratives : Préfets, Sous-préfets, Maires ;
- **Acteur 3** : ONGs, Associations ;
- **Acteur 4** : Autorités coutumières (Chefs de tribu et chefs de villages) ;
- **Acteur 5** : Communautés étrangères (Allogènes ; allochtones) ;
- **Acteur 6** : Comité des jeunes et de femmes ;
- **Acteur 7** : Comité de gestion locale ;
- **Acteur 8** : Populations riveraines ;
- **Acteur 9** : Cadres.

Tableau 16 : Liste des acteurs pertinents et influents

Acteurs	Intérêts	Position	Niveau politique	Influence et ressources disponibles et utilisées
1) Structure technique (OIPR) et Annexe (Eaux et Forêts)	Préservation des aires protégées et de leurs biodiversités	Allié	National ; Régional et local	Influence positive Ressources matérielles (Panneaux de sensibilisation, réunion de sensibilisation) et immatérielles (Réseaux d'informateurs avec les indiques)
2) Collectivités locales et autorités administratives (Préfets, Sous-préfets, maires)	Préservation des aires protégées et du cadre de vie	Allié	Régional et local	Influence positive Ressources matérielles (logistiques) et immatérielles (les textes de loi, la réglementation)
3) ONG et Associations	Conservation des aires protégées et le bien-être des communautés	Allié	Régional et local	Influence positive Matérielles (logistique) et immatérielles (les compétences, les connaissances)
4) Autorités coutumières (Chef de tribu et de village)	Protection des aires protégées et les valeurs coutumières des populations	Bénéficiaire	Local	Influence positive Immatérielles (normes sociales et traditionnelles)
5) Communauté étrangère (Allochtones et Allogènes)	Exploiter les ressources des aires protégées à des fins agricoles et commerciales	Adversaire	Local	Influence négative Matérielles (logistiques pour exploiter les aires protégées)
6) Comité des jeunes et de femmes	Préserver et protéger le parc pour le bien-être social	Bénéficiaire	Local	Influence positive Immatérielles (connaissances des coutumes)
7) Comité de gestion local	Préservation des aires protégées et de leurs biodiversités	Allié	Local	Influence positive immatérielles (connaissances, responsabilités confiées et conférées par leurs mandataires)

Tableau 16 (Suite et fin)

Acteurs	Intérêts	Position	Niveau politique	Influence et ressources disponibles et utilisées
8) Population riveraine	Préservation des aires protégées en empêchant l'exploitation des ressources des parcs en vue de conservation de la biodiversité	À influencer	Local	Influence positive et négative
9) Les cadres des localités riveraines	Préservation des aires protégées en empêchant l'exploitation des ressources des parcs en vue de conservation de la biodiversité pour les générations présentes et futures pour certains et exploitation des ressources des parcs pour d'autres.	À influencer	Régional et local	Influence positive et négative immatérielles (position sociale, connaissances et compétences)

Source : Enquêtes de terrain, IFSM (Septembre 2021)

Avec des intérêts et niveaux d'intervention variables, autour des aires protégées, les différents acteurs utilisent principalement deux types de ressources (matérielles et immatérielles) pour véhiculer l'essentiel des messages. À l'issue des enquêtes, il est ressorti que les cadres et même la population riveraine des aires protégées, sont des acteurs à influencer afin de faciliter la réalisation de BENKADI. En effet, autour du parc national de la Comoé, les pressions exercées par les jeunes riverains quant à leur intention d'accéder au parc car, n'ayant pas d'emploi, ont permis à l'OIPR d'initier dans une approche collaborative des Activités Génératrices de Revenus (AGR) tel que le projet d'apiculture à Koflandé.

Contrairement au parc de la Comoé, aux abords du Mont Péko, précisément dans la localité de Diébly, l'histoire révèle que l'influence de deux cadres en l'occurrence des généraux des forces armées ivoiriennes a eu des impacts négatifs sur les riverains. En effet, face aux exactions que subissaient les autochtones du fait de l'imprécision des limites du Parc, ces derniers ont poussé les autochtones à porté plainte contre les Agents des Eaux et Forêts d'alors autour des années 2000. Cette action a développé chez ces riverains une attitude de défiance vis-à-vis des agents de l'OIPR qui sont aujourd'hui les commis à la protection des parcs.

D'un point de vue pratique, l'exercice du pouvoir entre lesdits acteurs dans la perspective de la protection des parcs, laisse entrevoir deux tendances majeures, à savoir : la collaboration avec le « pouvoir avec » et la domination qui présente deux aspects que sont : « pouvoir sur (est dominant sur) » et « pouvoir de (est dominé) ». Le tableau 17 met en exergue les relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégées.

Tableau 17 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégées

X : aucune relation,
 = : pouvoir avec (travailler ensemble)
 + : pouvoir sur (est dominant sur)
 - : pouvoir de (est dominé)

Relation entre parties prenantes	Act 1	Act 2	Act 3	Act 4	Act 5	Act 6	Act 7	Act 8	Act 9
Acteur 1 : Struct techn		=	=	=	+	+	+	+	x
Acteur 2 : Auto Admin	=		=	=	=	=	=	=	=
Acteur 3 : ONG et Struct	=	=		=	=	=	=	=	x
Acteur 4 : Aut Autocht	=	=	=		-	=	=	=	=
Acteur 5 : Com Allocht et Allo	-	-	=	-		=	-	=	x
Acteur 6 : Comité Jeune et fem	-	=	=	=	=		=	=	=
Acteur 7 : Comité Local	=	-	=	=	=	=		=	=
Acteur 8 : Pop riveraine	=	=	=	=	=	=	=		=
Acteur 9 : Cadres	x	=	x	=	x	=	=	=	

Source : Enquêtes, Cabinet IFSM (Septembre 2021)

La matrice mise en évidence par le tableau 17 montre que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) dans l'exercice de sa mission, entretient des rapports hégémonique et collaboratif autour des différents parcs.

À l'issue des enquêtes de terrain, il ressort que dans le parc national du Mont Péko, l'imprécision des limites dans une approche historique a engendrée des tensions entre l'OIPR et les autochtones. En effet, la délimitation du Mont Péko montre un décalage progressif car les lignes qui se sont succédées sont entre autres la ligne 1965, la ligne 1968, la ligne 1974 ; la ligne Kaboré en 2016 et les lignes Tia en 2017-2018. Avec le tracé des dernières lignes (Lignes Tia), l'hôpital de Diéby est dans le domaine du parc. Aussi, le tracé de ces dernières lignes a engendré l'abandon de 182 plantations par les riverains. Aujourd'hui, ces différentes imprécisions sont à la base d'incompréhensions permanentes entre l'OIPR et les populations riveraines. De part cette situation, il ressort qu'il n'y a pas de collaboration franche entre les agents de l'OIPR et la population riveraine. Pour matérialiser cette relation quasi-conflictuelle, lors des entretiens avec le président des jeunes de Diéby, ce dernier a mentionné qu'en cas de feu de brousse surnaturel ou provoqué, le comité des jeunes n'est seulement autorisé qu'à faire des pares-feux à la lisière du parc pour empêcher toute entrée du feu dans le village. N'ayant pas le droit d'entrer dans le parc sans autorisation de la part de l'OIPR, les riverains regardent impuissamment la forêt s'embraser vu que l'intervention des Agents de l'OIPR ne se fait pas de façon systématique. De plus, les patrouilles de l'OIPR s'opèrent de manière périodique, notamment pendant les périodes d'activités agricoles (Septembre-Octobre). Face à cette situation, le comité des jeunes de Diéby propose un partage des charges avec l'OIPR car étant riverains, ils peuvent faire face à toutes menaces à tout moment.

Au niveau de la Marahoué, l'OIPR dispose d'une brigade mobile et un réseau d'informateurs dans chaque village. Mais eu égard du niveau de dégradation avancée du Parc National de la Marahoué, il convient de retenir que le système d'alerte de la part des indiques n'est pas assez efficace. Selon l'agent de l'OIPR interviewé, il travaille en collaboration avec certaines ONG. Mais, il déplore le rôle coupable de certaines ONG car elles font des promesses à n'en point finir aux infiltrés. Ce qui entrave les actions de conservation de la Marahoué. Par ailleurs, il a été relevé les difficultés matérielles et humaines avec un effectif de 20 agents pour 101 000 ha soit un ratio de 5 050 ha/agent. Pour rappel, l'enquête a souligné qu'en cas de prise d'un contrevenant dans le parc, son matériel est confisqué et le concerné est ensuite traduit en justice.

En plus des rapports qui existent entre l'OIPR et les ONG, et les sanctions applicables à tout contrevenant, la gestion du parc a provoqué la création d'un Comité de Gestion Locale sous la présidence du préfet de région accompagné des sous-préfets, les ONG (Association des Infiltrés dans le Parc), le Conseil Régional de la Marahoué et celui du Haut-Sassandra. Cette réunion trimestrielle met en évidence la relation hiérarchique qui existe autour des parcs. En plus, lors des phases de sensibilisation sur la nécessité de préserver les parcs nationaux, les agents de l'OIPR se font accompagner par les autorités préfectorales ou coutumières.

Du côté du Parc National de la Comoé, l'OIPR agit comme un facilitateur dans la protection du parc. Cela se perçoit à travers différentes initiatives (formation, mise en place de projets, sensibilisation, coopération avec des ONG locales).

Des trois tendances qui ressortent, dans son fonctionnement, l'OIPR joue un double rôle à savoir celui de promoteur de bonnes valeurs à travers les formations dans le Bounkani et de protecteur à partir de l'application stricte des textes régissant la gestion des aires protégées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Benkadi, il serait opportun, au regard des relations de pouvoir existantes que des actions soient menées pour assurer la préservation des aires protégées. Concernant les populations riveraines en général y compris les allogènes et les allochtones, le programme Benkadi devrait mener des activités de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités en vue de leur permettre de mieux comprendre l'importance des aires protégées pour la vie et la survie des êtres humains, de la faune et de la flore. Ces sessions permettront également de renforcer les capacités des populations sur la réglementation en vigueur pour assurer la protection des parcs et réserves.

Au niveau de l'OIPR et des autorités administratives, les activités du projet Benkadi pourraient se focaliser sur la redynamisation des comités de gestion locale au sein desquels les autorités traditionnelles, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap pourront apporter leurs contributions concernant la protection des aires protégées.

Au titre des relations avec les ONG, le programme Benkadi pourrait s'inspirer du projet d'apiculture mis en œuvre à Koflandé pour empêcher les populations riveraines, dans leur ensemble, d'avoir un recours systématique aux parcs dans leurs quêtes aux ressources forestières (bois de chauffe, plantes médicinales, etc.). Aussi, des rapprochements stratégiques avec les ONG déjà investies dans les programmes de reboisement pourraient être envisagés afin de faire du reboisement une lutte commune.

Par ailleurs, avec les pressions multiformes exercées sur les aires protégées (exploitation à des fins agricoles et économiques), Benkadi peut s'appuyer sur un vaste programme de sensibilisation qui touche tous les acteurs ayant un quelconque intérêt pour les parcs.

6.2.2. Normes et structures

Les structures et normes regroupent les facteurs exogènes tels que les règles établies servant de fondements aux pouvoirs des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet Benkadi. De ce fait, cette partie s'intéresse aux normes et structures qui fondent les choix opérationnels des acteurs nationaux et locaux en matière d'adaptation au changement climatique. Pour comprendre ces approches, le tableau 18 met en évidence les normes et structures avec les acteurs dominants et exclus dans chaque cas.

Tableau 18 : Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir

Structure et normes	Quels acteurs sont détenteurs de pouvoir et quels sont ceux qui ne le sont pas par rapport à cette structure ou à cette norme ?		De qui ces structures et ces normes permettent-elles l'inclusion ? De qui ces structures et ces normes encouragent-elles l'exclusion ?	
	Détenteurs de pouvoir	Non détenteurs de pouvoir	Inclus	Exclu
Normes formelles : Lois et Règles	Structures techniques (OIPR ; Eaux et Forêts)	Populations riveraines (Chef, Jeunes, Femmes)	Structures techniques, Autorités préfectorales et Sous-préfectorales ; ONG	Populations riveraines (Chef, Jeunes, Femmes)
Normes informelles : Tradition et Coutume;	Chefs traditionnels	Structures techniques (OIPR) ; Autorités préfectorales et Sous-préfectorales ; ONG ; Allochtones et allogènes	Populations riveraines (Jeunes, Femmes, Cadres)	Structures techniques (OIPR) ; Autorités préfectorales et Sous-préfectorales ; ONG

Source : Enquêtes, IFSM (Septembre 2021)

À partir du tableau 18, il ressort qu'autour des aires, un ensemble de normes et structures régissent le pouvoir autour des aires. Celles-ci peuvent être formelles ou informelles. Que ce soit l'une ou l'autre, dans la manifestation elle se veut inclusive ou exclusive.

En s'appuyant sur la tradition, le chef de Gobazra (localité riveraine au parc national de la Marahoué) n'a pas manqué de souligner que le parc appartenait à leurs ancêtres. Cet acquis culturel a fait que pendant longtemps il était impossible pour les autochtones d'exploiter le parc à des fins agricoles car il était le domaine des ancêtres. Ce pouvoir culturel a été également évoqué au niveau du Mont Péko car le chef du village de Goenié Tahouaké a signifié que « *Depuis tous petits, nos grands-parents nous ont toujours dit que le Mont Péko était chargé de significations avec les animaux et esprits dangereux. Par conséquent, il n'était pas prudent d'y entrer encore moins y pratiquer des activités agricoles* ». À partir des pesanteurs sociologiques, indirectement les populations autochtones du Mont Péko participent à la protection du parc. Ces acquis culturels s'appliquent au détriment des allochtones et allogènes qui sont bien souvent ignorants de ces pratiques et s'évertuent à infiltrer le parc à des fins d'activités économiques.

En dehors des valeurs culturelles, l'OIPR s'appuie sur la loi n°2002-102 du 11 février 2002, relative à création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles pour asseoir son pouvoir. En effet, avec l'adoption des dispositions pénales à travers les Articles 71, 72, 73, 74, 75, 76 et 77, l'OIPR exerce un pouvoir sans partage sur les aires protégées. Le non-respect de ces articles fait que des sanctions multiples sont appliquées par les agents de l'OIPR en cas d'infiltration des parcs. De fait, bien que les riverains soient dans l'ensemble conscients de l'existence de l'interdit administratif d'entrer dans le parc à 84,8 %, certains courent régulièrement le risque d'y accéder. Ainsi, en cas de violation des interdits, les contrevenants sont traduits en justice avec des sanctions allant du paiement d'amendes à l'emprisonnement. Les coûts des amendes varient toutefois d'une zone à une autre. À ce titre, si au niveau du Parc National de la Comoé les populations ont marqué leur ignorance du montant réel, dans le Guémon le montant à déboursier oscille entre 200 000 et 1 000 000 FCFA. Au niveau de la Marahoué par contre, cette amende financière part de 50 000 FCFA et peut atteindre 1 000 000 FCFA. Conformément à ce mode de fonctionnement des riverains des parcs, il ressort que les infiltrés sont des acteurs qui entravent le fonctionnement du « système parc » compris sous l'angle de territoire à gérer et à protéger. Cette sanction est applicable à tous les acteurs (jeunes, femmes, personnes handicapées).

Pour la réalisation de ces objectifs, Benkadi pourrait, de concert avec les chefs de village, s'inscrire dans une logique de promotion des valeurs culturelles en incitant les autorités coutumières à sensibiliser davantage les populations riveraines (autochtones, allogènes, allochtones) par la transmission de l'héritage culturel reçu.

6.2.3. Politiques de pouvoir et contestation

Dans cette partie, l'accent est essentiellement mis sur les stratégies et politiques des acteurs pour défendre ou aller contre les relations de pouvoirs dans la question de protection des aires protégées. À partir des données recueillies, les populations riveraines des parcs du Mont Péko et de la Comoé, ont témoigné leur mécontentement dans la gestion des aires protégées. En effet, au niveau de Gansé, les populations montrent de plus en plus leur passivité dans les actions de l'OIPR car les entretiens avec le président du comité des jeunes et le chef du village ont révélé qu'antérieurement, après avoir arrêté des pêcheurs clandestins et avertis les agents de l'OIPR, ces derniers n'ont pas dédommagé les jeunes à la hauteur de leur attente. Cette situation les a davantage fragilisés puisqu'ils ont subi des menaces de la part des clandestins qui tentent toujours le coup de l'infiltration du parc de la Comoé.

Dans la zone du Mont Péko, l'imprécision des limites du parc par les agents de l'OIPR développe chez les populations riveraines (allochtones et allogènes compris) le sentiment de l'expression d'un pouvoir de domination excessif de l'OIPR. Pour ce fait, la localité de Bouhobly a cédé lors du déguerpissement en 2017, sa zone périphérique au Mont Péko que les populations riveraines exploitaient à des fins agricoles. En contrepartie à cette cession, il était question de construire des maisons de touristes sur cet espace. Mais jusque-là, rien n'est encore réalisé. Avec ce contexte marqué par la réduction des terres cultivables pour les populations riveraines de cette localité, celles-ci utilisent les droits coutumiers pour contester les modalités de gestion des aires protégées. Pour les contestations de forme visible, ils réclament leurs terres à des fins d'exploitation agricole. Les populations allochtones et allogènes non détenteurs de pouvoir, elles utilisent la forme subtile des manifestations. Elles infiltrent les aires protégées et parfois s'imposent par la violence armée comme moyens d'expression.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Benkadi, il serait judicieux de renforcer les liens entre l'OIPR et les populations riveraines pour une gestion participative des aires protégées. De fait le rétablissement d'un climat de confiance et de paix entre les agents de l'OIPR et les populations riveraines serait bénéfique à la mise en œuvre de Benkadi car la construction de l'idéal commun caractérisée ici par la préservation des parcs, axé sur fond de paix, serait plus inclusive et concernée les jeunes, les femmes et les handicapés. Ces acteurs cités pourraient lors des débats sur les mécanismes de gestion des aires protégées donner leurs points de vue sur ceux-ci. Ainsi, ils prendront part activement à la prise de décision et participeront à l'élaboration des politiques locales de gestion desdites aires.

6.2.4. Leviers et points d'entrer du changement

Pour envisager des changements transformateurs qui pourraient aider à la réalisation de Benkadi, des points stratégiques (leviers) ont été identifiés (tableau 19). Il s'agit de :

- Renforcer les capacités des populations riveraines sur l'agriculture durable ;
- Uniformiser l'application des textes de lois dans le cadre de la protection des aires protégées ;
- Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs pour la préservation des aires protégées.

Tableau 19 : Liste des leviers et évaluation

Leviers	Induit un changement systémique (Peu probable, probable, très probable)	Pertinence et efficacité pour les objectifs spécifiques et les résultats intermédiaires (Faible, moyen, élevé)	Des fruits mûrs ? (Peu probable, probable, très probable)	Génère un impact à long terme (Peu probable, probable, très probable)	Les trois leviers les plus prometteurs selon les entretiens et la réunion de collecte de données avec Benkadi
Renforcer les capacités des populations riveraines sur l'agriculture durable	Très probable	Élevé	Probable	Très probable	+
Uniformiser l'application des textes de lois dans le cadre de la protection des aires protégées	Probable	Moyen	Probable	Probable	-
Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs pour la préservation des aires protégées	Très probable	Élevé	Probable	Très probable	+

Source : Enquêtes, IFSM (Septembre 2021)

L'exploitation du tableau 19 montre trois principaux piliers sur lesquels il faut agir afin de permettre la mise en œuvre de Benkadi.

Levier 1 : Renforcer les capacités des populations riveraines sur l'agriculture durable

Le premier levier qui porte sur le renforcement des capacités des populations riveraines sur l'agriculture durable consiste à élargir les connaissances des acteurs en matière de choix et de pratiques culturales. Pour ce fait, cette phase de renforcement doit s'inscrire dans un mécanisme de concertation, d'information, de partages d'informations entre acteurs. Ainsi, pour faciliter la phase de diffusion des bonnes pratiques, des exemples pratiques effectués dans d'autres pays et d'autres espaces serviront de facilitateurs d'assimilation des connaissances relatives.

Levier 2 : Uniformiser l'application des textes de lois dans le cadre de la protection des aires protégées

La méconnaissance des dispositions pénales par les populations et l'application différentielle des sanctions invitent à faire un lobbying pour l'application uniformisée des lois relatives aux dispositions pénales en cas d'infiltration des parcs ? Cela permettra de réduire de façon significative les formes d'agressions des aires protégées.

Levier 3 : Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs pour la préservation des aires protégées

Pour ce qui est du troisième levier relatif au renforcement des attitudes et pratiques des acteurs pour la préservation des aires protégées, les enquêtes de terrain ont révélé que le reboisement des parcs est quasiment relégué au second plan par les populations autour des parcs. Les raisons de la faible appropriation de cette politique de reboisement résident pour les populations en l'absence d'espaces de cultures au profit des opérations de planting d'arbres. Pour ce fait, il importe d'encourager l'initiative entreprise par l'ANADER dans les localités de Gobazra et Danagoro à travers la distribution des bois d'ombrage en 2019.

6.3. Le pouvoir dans les zones à érosion côtière

6.3.1. Acteurs impliqués

Les acteurs influents qui ont été identifiés dans le cadre de la gestion de l'érosion sont au nombre 7. Il s'agit de :

- **Acteur 1** : Partenaires et Bailleurs de fonds ;
- **Acteur 2** : Autorités administratives et politiques locales (Préfets, Sous-préfets, Maires) ;
- **Acteur 3** : Autorités coutumières autochtones ;
- **Acteur 4** : Populations riveraines ;
- **Acteur 5** : Cadres ;
- **Acteur 6** : Communautés étrangères (Allochtones et Allogènes) ;
- **Acteur 7** : Comité des jeunes et de femmes.

La nature des rapports entre les différents acteurs identifiés dans le cadre de l'érosion côtière peut être regroupée autour des Alliés, des adversaires et des bénéficiaires à influencer. Les niveaux d'intervention de ceux-ci diffèrent d'un acteur à un autre en s'inscrivant dans une logique articulée du global au local (International, National, Régional et Local).

Tableau 20 : Liste des acteurs pertinents et influents

Acteurs	Intérêts	Position	Niveau politique	Influence et ressources disponibles et utilisées
1) Partenaires et Bailleurs de fonds	Lutter contre l'érosion côtière et améliorer la résilience des populations riveraines	Allié	National ; Régional et local	Influence positive Ressources matérielles (logistique) et immatérielles (fonds, connaissances, compétences)
Autorités administratives et politiques locales (Préfets, Sous-préfets, Maires)	Protéger les populations vulnérables de la menace de l'érosion côtière	Allié	Régional et local	Influence positive Ressources matérielles (logistique) et immatérielles (pouvoir, connaissances, compétences)
3) Autorités coutumières autochtones	Développer des stratégies de résilience face à l'érosion côtière pour protéger leurs populations	Allié	Local	Influence positive Immatérielles (normes sociales et connaissances coutumières)
4) Populations riveraines	Développer des pratiques résilientes pour limiter le recul du trait de côte	Bénéficiaire	Local	Influence positive Immatérielles (habitudes et connaissances coutumières)

Tableau 20 (Suite et fin)

Acteurs	Intérêts	Position	Niveau politique	Influence et ressources disponibles et utilisées
5) Cadres	Participer au développement local en luttant contre l'érosion côtière	Allié	Local et régional	Influence positive et immatérielles (connaissances et moyens financiers)
6) Communautés étrangères (Allochtones et Allogènes)	Pratiquer leurs activités	Bénéficiaire	Local	Influence négative Matérielles (logistique pour exploitation des aires)
7) Comité des jeunes et des femmes	Se mettre à l'abri du danger	Bénéficiaire	Local	Influence positive Matérielles

Source : Enquête IFSM (Septembre 2021)

Avec des intérêts et niveaux d'intervention variables, dans la lutte contre l'érosion côtière, les différents acteurs utilisent principalement deux types de ressources (matérielles et immatérielles) pour véhiculer l'essentiel des messages. À l'issue des enquêtes, il est ressorti que la gestion de l'érosion côtière se fait de façon communautaire car les positions dominantes sont celles des Alliés et des Bénéficiaires. Les Partenaires et Bailleurs de fonds sont des alliés incontournables car depuis les années 1986, l'UEMOA mène des actions régionales de lutte contre le phénomène de l'érosion. Dans cette tâche, cette structure est accompagnée par la Banque Mondiale. L'implication des organismes nationaux et internationaux dans la lutte contre l'érosion côtière a permis la mise en place d'initiatives diverse parmi lesquelles on peut citer le Projet WACA – ResIP (West Africa Coastal Areas Resilience Initiative Project) et la Convention d'Abidjan signée en 2021. Le WACA - ResIP est un projet qui participe à la lutte contre l'érosion côtière et la pollution dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao Tomé & Principe, Sénégal et Togo). L'UICN participe à ce projet en abritant l'unité de soutien au projet (WACA - BAR) et par des conventions avec le CSE (Centre de Suivi Écologique) basé à Dakar pour la mise en place d'un observatoire du littoral.

En ce qui concerne la Convention d'Abidjan, il porte sur le soutien des aspects normatifs et juridiques de la protection des ressources côtières. Cette Convention est un accord-cadre global pour la protection et la gestion du milieu marin et des zones côtières. Elle répertorie les sources de pollution qui nécessitent un contrôle : les navires, les activités de dumping terrestres, l'exploration et l'exploitation des fonds marins et de la pollution à travers l'atmosphère. Cet accord comporte des articles sur la coopération et la responsabilité et l'indemnisation scientifique et technologique. Plusieurs pays sont membres de la Convention d'Abidjan : Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, République Démocratique du Congo (RD), Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Sao Tomé e Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud et Togo.

En dehors des actions « supranationales » qui engendrent des résultats plus généraux (nationaux), les chefferies autochtones, la population riveraine, les comités de jeunes et de femmes sont les bénéficiaires des programmes à venir dans le cadre de Benkadi.

D'un point de vue pratique, l'exercice du pouvoir entre lesdits acteurs dans la perspective de la lutte contre l'érosion côtière, laisse entrevoir deux tendances majeures, à savoir : la collaboration avec le « pouvoir avec » et la domination qui présente deux aspects que sont : « pouvoir sur (est dominant sur) » et « pouvoir de (est dominé) ». Le tableau 21 montre la nature des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la lutte contre l'érosion côtière.

Tableau 21 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la lutte contre l'érosion côtière

X : aucune relation,
 = : pouvoir avec (travailler ensemble)
 + : pouvoir sur (est dominant sur)
 - : pouvoir de (est dominé)

Relation entre parties prenantes	Act 1	Act 2	Act 3	Act 4	Act 5	Act 6	Act 7
Acteur 1 : Partenaires et Bailleurs de fonds		=	=	=	=	=	=
Acteur 2 : Aut Admnis	=		=	+	=	+	+
Acteur 3 : Auto_autoch	=	=		+	=	+	+
Acteur 4 : Populations riveraines	=	-	=		=	=	=
Acteur 5 : Cadres	=	=	=	=		-	=
Acteur 6 : Com_all	=	-	-	=	-		=
Acteur 7 : Com Jeun et Fem	=	+	-	=	=	=	

Source : Enquête de terrain, 2021

La matrice décrite par le tableau 21 montre que les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds entretiennent des pouvoirs avec tous les acteurs intervenants. Cela montre d'une façon générale que la question de la lutte contre l'érosion côtière est du ressort de toutes les parties prenantes. Toutefois, pour l'accès aux ressources telles que la terre à des fins d'exploitation agricole, les autorités autochtones ou les comités de jeune exercent un pouvoir sur les allochtones et les allogènes. Cet exercice du pouvoir est aussi mis en évidence dans les localités de Digboué, Dawa où les populations allogènes n'ont pas un droit de pêche sur les rivières Digboué et Dawa. Le pouvoir exercé par les autochtones sur les allogènes et allochtones se traduit par une interdiction stricte d'exploiter lesdites eaux à des fins de pêche.

Au regard des relations de pouvoir qui existent entre les différents acteurs, pour la mise en œuvre du projet Benkadi, il convient de mener des actions pour lutter efficacement contre le phénomène de l'érosion côtière. Concernant les populations riveraines en général y compris les allogènes et les allochtones, le programme Benkadi devrait mener des activités de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités en vue de leur permettre de mieux appréhender l'importance de la lutte contre le phénomène de l'érosion côtière. Pour ce faire, ces différentes approches pourraient permettre aux populations riveraines d'adopter la norme qui est ressortie à l'issue des enquêtes, à savoir celle du respect d'une zone tampon de 100 mètres entre l'océan atlantique et les habitations afin d'éviter fréquemment les dégâts matériels et humains.

6.3.2. Normes et structures

Les structures et normes regroupent les facteurs exogènes tels que les règles établies servant de fondements aux pouvoirs des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet Benkadi. De ce fait, cette partie s'intéresse aux normes et structures qui fondent les choix opérationnels des acteurs nationaux et locaux en matière de lutte contre l'érosion côtière.

Comme normes traditionnelles détenues par les chefs des communautés autochtones et allogènes, figure l'interdiction quasi-générale de pêche en mer comme en lagune les dimanches. Cette norme est inclusive et concerne tous les acteurs engagés dans la filière pêche dans les zones d'étude. Hormis cette norme inclusive, l'exploitation des lagunes est plutôt exclusive car coutumièrement elle obéit à la norme selon laquelle la lagune est le champ de prédilection de la communauté autochtone.

En termes de loi formelle, la gestion efficace du littoral ivoirien est régie par la loi n° 378 du 02 juin 2017. En effet, pour une gestion durable de l'environnement côtier, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de favoriser l'appropriation de la loi n°378 du 02 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral. L'application de cette loi pourrait aider à la mise en œuvre de Benkadi dans la mesure où elle conditionne la pratique d'activités relatives à l'extraction de matériaux ou à des travaux de dragage sur le littoral sans autorisation des administrations compétentes. De façon pratique, l'État à travers les Préfets et Sous-préfets, élabore le plan d'aménagement et de gestion durable du littoral en concertation avec les collectivités littorales (Mairie), les communautés littorales (autochtones et allogènes), le secteur privé et les OSC. Toutefois, cette loi demeure exclusivement théorique car au stade actuel elle demeure méconnue par la plupart des acteurs de la chaîne.

6.3.3. Politiques et contestations

D'une façon générale, les politiques de lutte développées contre l'érosion côtière sont inclusives car elles engagent quasiment toutes les parties prenantes. Toutefois, dans la localité de Digboué, l'extraction de sables constitue le nœud du problème entre les autochtones et allogènes. En effet, dans cette localité, les autochtones détenteurs de pouvoir traditionnel et tuteurs des étrangers, utilisent leurs pouvoirs pour mener des actions d'extraction de sable qui accélèrent l'avancée de l'érosion côtière. Cette situation va à l'encontre de la communauté ghanéenne qui est davantage à proximité de l'océan atlantique et subit les effets de l'érosion côtière à travers la destruction permanente d'habitation. Face à cette action, les allogènes contestent pacifiquement (à travers des murmures) le pouvoir des autochtones. Toutefois, cette forme de contestation n'a pas encore créé une tension véritable entre autochtones et allogènes. De fait, pour les autochtones, il a maintes fois été demandé aux allogènes d'élire domicile sur un autre site, mais ceux-ci restent toujours rattachés à leur site initial qui est pourtant de plus en plus menacé par l'érosion côtière.

6.3.4. Leviers et points d'entrer du changement

Pour envisager des changements transformateurs qui pourraient aider à la réalisation de BENKADI, des points stratégiques (leviers) ont été identifiés. Dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière, trois principaux leviers ont été identifiés :

Levier 1 : Renforcer les capacités des populations riveraines aux zones impactées par l'érosion côtière en vue de promouvoir des solutions douces à travers l'encouragement à la restauration de la mangrove et tout autre pratique résiliente

Le premier levier qui porte sur l'adoption de solutions douces dans la lutte contre le phénomène de l'érosion côtière est une stratégie dont la mise en œuvre semble possible à tout acteur. Il s'agit d'instruire les populations riveraines sur la nécessité de préserver les mangroves autour de l'océan car cette végétation de mangrove joue un rôle de ralentisseur à l'avancée de l'érosion côtière.

Levier 2 : Adopter des solutions lourdes dans lutte contre l'érosion côtière avec la construction de brise-lames ou de digues

Ce levier qui consiste en l'adoption de solutions lourdes consiste en la construction de digues afin d'empêcher voire réduire le recul du trait de côte qui se fait de plus en plus menaçant. Pour sa mise en œuvre, le programme Benkadi devra déboursier davantage de moyens car cette solution semble plus onéreuse que la solution douce.

Levier 3 : Instauration de la réservation et le respect d'une zone tampon entre la mer et les premières constructions.

L'exécution de ce troisième levier s'appuie essentiellement sur une sensibilisation en masse des populations riveraines. En effet, il s'agit de définir une distance de 100 mètres entre l'océan atlantique et les premières constructions que chaque riverain doit s'atteler à respecter.

CONCLUSION

La présente étude de base a été réalisée dans le but de produire des informations sur la capacité actuelle des populations cibles à adopter des systèmes d'agriculture durable et sur le niveau de reboisement des aires protégées dans les zones du projet. Aussi visait-elle à mettre en lumière les stratégies développées par les populations riveraines de la côte face au phénomène de l'érosion côtière.

Pour mener cette analyse, la première approche a été de se faire une idée de l'état des aires protégées et de l'avancée du trait de côte dans une perspective diachronique. Cette approche a permis de comprendre que sous l'effet conjugué des facteurs naturels et des facteurs anthropiques, le déplacement du trait de côte se fait à rythme variable. Pour faire face à cette problématique du déplacement du trait de côte, les populations riveraines utilisent encore les canaux d'informations traditionnels en s'appuyant sur les informations émanant du griot, de réunion entre acteurs présents ou encore la diffusion de proximité de l'information de bouche à oreille. Cette pratique est également similaire dans les aires protégées en dépit du contexte actuel de la société de l'information. La société de l'information est une société dans laquelle l'information est consommée de façon abusive grâce à la diversité des outils numériques (Radio, Télévision, Portable, Ordinateur, l'Internet...).

Eu égard des différentes problématiques et des difficultés des populations riveraines à faire face à l'érosion côtière et à inverser la tendance négative qui est le changement climatique, les attentes des populations sont structurées en plusieurs points. Il s'agit :

- De l'adoption de bonnes pratiques agricoles pour les populations riveraines des zones à érosion côtière et des aires protégées dans le contexte du développement durable ;
- Du renforcement des capacités des appuis locaux à la surveillance des aires protégées ;
- De l'adoption de bonnes techniques pour la pratique de l'élevage par les populations riveraines des aires protégées ;
- De la mise en place d'étangs piscicoles dans des zones à érosion côtière ;
- De la mise en place du repos biologique dans des zones à érosion côtière ;
- De l'adoption de bonnes techniques à la pratique de la pêche durable ;
- De la formation en secourisme contre les inondations (invasions brusques des vagues de la mer).

Pour finir, cette étude a permis de renseigner 4 indicateurs. Il s'agit notamment de :

- L'indicateur relatif à l'adoption de système d'agriculture durable dont la valeur est de 8, 20 % ;
- L'indicateur relatif à la pratique de la pêche durable dont la valeur est de 33, 20 % ;
- L'indicateur relatif aux mesures d'adaptation et d'atténuation des populations riveraines dont la valeur est de 13, 53 % au niveau des zones à érosion côtière et 59,9% pour les aires protégées ;
- L'indicateur relatif au taux de reboisement global autour et dans les aires protégées dont la valeur est 30, 07%.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BINOT-HERDER A. et JOIRIS D-V.**, 2007, « Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées. Foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale », *In VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement* (Hors-série 4).
- BINOT-HERDER A.**, 2011, « L'intégration des riverains d'aires protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets », *In Bulletin de l'Association de Géographes Français*, pp. 432-443.
- CHATELARD G. et PARIS K.**, 2011, *ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées : des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés*, http://www.academia.edu/543101/ONG_environmentales_arabes_et_gestion_des_aires_prot%C3%A9g%C3%A9es_des_acteurs_entre_histoires_nationales_et_paradigmes_mondia, Consulté le 20 Octobre 2021
- CORNET A.**, 2014, « L'approche intégrée du genre dans l'élaboration des politiques socio-économiques », *In Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n°15, pp. 52-68.
- DIATTA M.**, 2007, *Application de la télédétection et des SIG à la gestion des forêts classées du Sénégal : cas de la forêt de Thiès*, Mémoire de fin de formation en DESS, OAU Campus, Nigéria, 99 p.
- FAO**, 2008, *Profils des pêches et de l'aquaculture par pays*, 43 p.
- FAYE I. B. N.**, 2010, *Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée-Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approches régionale et locale par photo-interpretation, traitement d'image et analyse de cartes anciennes*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 321 p.
- HÉNAFF A. et PHILIPPE M.**, 2014, *Gestion des risques d'érosion et de submersion marine*, Guide méthodologique, ANR Cocorisco.
- INS**, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- KANGAH A.**, 2006, *Utilisation de la télédétection et d'un Système d'information géographique (SIG) pour l'étude des pressions anthropique sur les paysages géomorphologiques des savanes Sub-Soudanaises : Exemple du degré carré de Katiola (Centre-Nord Ivoirien)*, Thèse de doctorat, Université de Cocody d'Abidjan. 199p.
- KRA K. W.**, 2019, « Côte d'Ivoire : les aires protégées entre politique de conservation contrastée et réinterprétation sociale », *In Études caribéennes* [En línea], 43-44 | Août-Décembre 2019, Publicado el 30 octubre 2019, consultado el 17 octubre 2021. URL :<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/17124>, Document consulté le 17 Octobre 2021.
- MAYAUX, P., EVA H., FOURNIER A., SAWADOGO L., PALUMBO I. et GRÉGOIRE J-M.**, 2007, *Apport des techniques spatiales pour la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest*, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers15-04/010044704.pdf Document consulté le 17 Octobre 2021.
- MEYER J-Y.**, 2007, « Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie française », *In Bois et forêts des tropiques*, n°291, pp. 25-40.
- MINESUDD (Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable)**, 2014, *Rapport de la 3ème Communication nationale (TCN) de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques (CCNUCC)*, 222 p

N'DIAYE F. C., SD, *Étude genre dans la conception et la mise en place d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale au Sénégal*, Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel, Dakar, 56 p.

SAMBOU B., GOUDIABY A., MADSEN J-E. et BA A-T., 1994, "Étude comparative des modifications de la flore et de la végétation ligneuses dans les forêts classées de Koutal et de l'Île Kouyong (centre-ouest du Sénégal)", In *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 36, n°1, pp. 87-100.

SDLAO (Schéma Directeur du Littoral de l'Afrique de l'Ouest), 2011, *Regional Shoreline Monitoring study and drawing up of a management scheme for the west African coastal area*, Coastal Management Scheme, Requirement by sector, 135 p.

TARCHIANI V., DI VECCHIA A., PINI G., LAMINO A.M., TOUDJANI Z. et MAMAN G., 2008, "Approches méthodologiques et outils opérationnels pour la gestion des forêts classées en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger", In *Science et changements planétaires/Sécheresse*, vol. 19, n°4, pp. 261-267.

WEBER J., 1995, "L'occupation humaine des aires protégées à Madagascar : diagnostic et éléments pour une gestion viable", In *Natures sciences sociétés*, vol. 3, n°2, pp. 157-164

ANNEXES

Questionnaire_Aire protégée

CAPACITE D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION DES POPULATIONS RIVERAINES AUX EFFETS DE L'EROSION COTIERE ET DE LA DEGRADATION DES AIRES PROTEGEES

Septembre 2021 - CSCI

Ce questionnaire est administré aux populations riveraines des zones à proximité des aires protégées pour avoir leurs avis sur leurs conditions de vie et de travail ainsi que leurs attentes/ Projet BENKADI

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

1. Nom de la localité

2. Sous-préfecture/Commune

3. Région

1. Bounkani 2. Marahoué 3. Guémon
-

4. NOM et Prénoms

5. Contacts

6. Sexe

1. Homme 2. Femme
-

7. Nationalité

8. Ethnie

9. Niveau d'étude

1. Analphabète 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieur 5. Autres
-

10. Situation matrimoniale

1. Célibataire 2. Marié 3. Veuf(ve) 4. Divorcé(e) 5. Combinage
-

11. Religion

1. Musulmanne 2. Chrétienne 3. Animiste 4. Autres
-

12. Taille du ménage

13. Nombre de personnes actives dans le ménage

14. Depuis combien de temps vous êtes dans le village?

II. PROFIL D'ACCES ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES

15. Selon vous, quels sont les marqueurs de l'infiltration humaine du parc?

1. Activités agricoles 2. Orpaillage clandestin 3. Élevage 4. Pêche 5. Exploitation forestière 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. Si autres, précisez

17. Quelle est votre activité principale?

1. Agriculture 2. Élevage 3. Pêche 4. Orpaillage 5. Exploitation forestière 6. Autres

18. Quelles sont vos activités secondaires?

1. Agriculture 2. Elevage 3. Pêche 4. Orpaillage 5. Exploitation forestière 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

19. Où exercez-vous vos activités?

1. Hors du parc 2. A la lisière du parc 3. A l'intérieur du parc 4. Autres

20. Si dans le parc, quelle est l'autorité qui vous donne le droit d'exploitation de la terre?

1. Chef du village 2. Chef de la communauté 3. Un chef de famille 4. Les autorités étatiques 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

21. Si autres, précisez

22. Pourquoi avez-vous fait le choix de cultiver dans le parc?

1. Terre fertile 2. Indisponibilité de terre 3. Absence de pluie

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

23. Comment aviez-vous accès à la terre pour la pratique de vos activités?

1. Héritage 2. Don 3. Prêt 4. Achat 5. Location

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

24. Quelque soit le mode d'accès, qui est l'acteur avec qui vous aviez eu ce droit de propriété?

1. Chef du village 2. Chef de la communauté 3. Un fils du village 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

25. Si Autres, précisez

26. Pensez-vous que les modalités d'accès à la ressource terre ont changé dans le temps avec le passage des modalités traditionnelles (Don, Héritage, Prêt) aux modalités nouvelles (Achat, Location)?

1. Oui 2. Non

27. Si Oui, à partir de quelle année?

1. Depuis 1980 2. Depuis 1990 3. Depuis 2000 4. Depuis 2010 5. Depuis 2020

28. Selon vous, qui sont ceux qui ont un accès aux parcs?

1. La communauté autochtone y compris les femmes 2. Les scientifiques 3. Les touristes
 4. Les autorités étatiques 5. les autorités coutumières 6. Tout le monde
 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

29. Si vous exercez dans le parc, avez vous déjà reçu des demandes de déguerpissement ?

1. Oui 2. Non

30. Qui étaient les commanditaires de cette opération de déguerpissement?

1. L'Etat 2. La communauté rurale 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

31. Si autres, Précisez

32. Si Oui, sous quelle forme aviez vous été informé?

1. Par courrier de l'autorité préfectorale 2. Par le chef du village 3. Par un habitant du village
 4. Par les agents des eaux et forêts 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

33. Si autres, Précisez

34. Si agriculture, quels types de cultures pratiquez-vous?

1. Cultures de rente 2. Cultures vivrières
-

35. Si cultures de rente, quelle culture pratiquez vous spécifiquement?

1. Café 2. Cacao 3. Hévéa 4. Anacarde 5. Palmier à Huile 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

36. Quelle est la superficie approximative en Hectare de votre exploitation?

37. Quel mode d'agriculture pratiquez-vous ?

1. Agriculture extensive 2. Agriculture intensive
-

38. Utilisez vous des intrants dans la pratique de l'agriculture?

1. Oui 2. Non
-

39. Si oui, de quelle nature?

1. Intrants chimiques 2. Intrants ou fertilisants biologiques
-

40. Si intrants chimiques, quelles sont les motivations qui fondent cet usage?

1. Effets immédiats 2. Productions en grande quantité 3. Travail moins pénible 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

41. Si autres, précisez

42. Si intrant biologique, quel type utilisez vous ?

1. Fiente de poulet 2. Compost 3. Bouse d'animaux 4. Extraits de plantes 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

43. Si autres, précisez

44. Si intrant biologique, pourquoi vous l'utilisez?

1. Pas cher 2. écologiquement plus responsable 3. Production naturelle 4. Autres
-

45. Avez-vous déjà entendu parler de l'agriculture durable?

1. Oui 2. Non
-

46. Comment vous la définissez?

47. Pensez vous que votre communauté pratique cette forme d'agriculture (durable)?

1. Oui 2. Non

48. Si Oui, précisez la catégorie de culture avec laquelle se pratique l'agriculture durable

1. Café 2. Cacao 3. Tomate 4. Choux 5. Carotte 6. Igname 7. Piment 8. Oignon 9. Autres

49. Si autres, précisez

50. Où pratiquez vous la chasse et pourquoi?

III. DYNAMIQUE DU COUVERT FORESTIER

51. Quel commentaire faites-vous de l'évolution de la superficie du parc depuis que vous êtes dans le village?

1. Trop réduite 2. Faiblement réduite 3. Restée intacte 4. Autres

52. Si réduction de la forêt, quels sont les facteurs qui expliquent ce changement?

1. Activités des hommes 2. Freins naturels (Absence de pluie, érosion,...) 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

53. Si activités humaines, quelles sont les activités qui concourent à cette dynamique négative du couvert forestier?

1. Agriculture 2. Orpaillage 3. Exploitation forestière 4. Elevage 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

54. Il vous arrive t-il de procéder à la coupe de bois dans le parc?

1. Oui 2. Non

55. Si oui, à quelles fins?

1. Construction 2. Medecine traditionnelle 3. Cuisine 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

56. Avez vous déjà entendu parlez du changement climatique?

1. Oui 2. Non

57. Si oui, comment cela se manifeste-t-il à votre avis?

1. Changement du cycle pluviométrique 2. Instabilité de pluies 3. Absence de pluie 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

58. Comment peut-on remédier à ce problème?

1. En évitant de détruire la forêt 2. En évitant de couper les arbres 3. En pratiquant une agriculture intensive
 4. Autre

IV. ANALYSE DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS FACE A LA DEGRADATION DES AIRES PROTEGEES

59. Dans le contexte du changement climatique, aviez vous songer à changer d'activité principale?

1. Oui 2. Non

60. Si oui, quelle activité pratiquez vous ?

1. Elevage 2. Pêche 3. Orpaillage 4. Commerce 5. Tansport 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

61. Si autres, précisez

62. Si non, quelles attitudes nouvelles avez-vous adopté?

1. Utilisation d'intrants 2. Intégration à une coopérative 3. Demande d'une assistance technique
 4. Changement régulier de lieu d'exploitation 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

63. Si Assistance technique, quelle est la structure en charge de cette mission?

1. ANADER 2. MINADER 3. CNRA 4. ONG 5. FAO 6. Autres (Précisez)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

64. Comment la structure technique vous assiste-t-elle?

1. Apport d'intrants 2. Fourniture de mains d'oeuvres qualifiées 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

65. Si autres, Précisez

V. PROTECTION ET GESTION DES PARCS

66. A votre niveau, quel est le mode opératoire de la gestion du parc ?

1. Existence de comités de veille 2. Gestion des autorités coutumières 3. Assistance des autorités étatiques
 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

67. Si existence de comités de veille, quels sont les différents types de comité?

1. Comité des anciens 2. Comité des jeunes 3. Comité des femmes 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

68. Comment appelle t-on les différents comités existant?

69. Il y a t'il eu déjà des programmes de reboisement initiés par la communauté rurale?

1. Oui 2. Non

70. Si oui, en quelle année et qui étaient les initiateurs?

71. Combien de plants d'arbres ont été plantés?

72. Il y a t-il une ou des structure(s) qui aident la communauté rurale dans la protection du parc?

1. Oui 2. Non

73. Si Oui, lesquels?

1. ONG 2. Ministères de tutels 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

74. Quelles sont les ONG qui interviennent dans la protection du parc?

75. Quelle est la nature de l'intervention des structures externes dans la gestion du parc?

1. Assistance financière 2. Assistance matérielle 3. Opération de sensibilisation 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

76. Existe-t-il des interdictions pour aller dans le parc?

1. Oui 2. Non

77. Si Oui, lesquels?

1. Administratif 2. Religieux 3. Coutumier 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

78. Si autres, précisez

79. Quelles sont les sanctions qui en suivent en cas de violation?

80. Faites vous des campagnes de sensibilisation pour la protection des parcs?

1. Oui 2. Non
-

81. Si oui, par quel canal?

1. Par la radio locale 2. Par des posters et/ou panneaux 3. Sketch
 4. De bouche à oreille (Sensibilisation de proximité) 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

82. Si Autre, Précisez

83. Quel est l'intérêt de la protection et de la gestion des parcs?

84. Quels sont vos besoins en formation pour une protection efficace du parc?



VI. ANALYSE DES POUVOIRS

85. Est ce que les projets de reboisement dans le village ont concerné tout le monde?

1. Oui 2. Non
-

86. Si non, qui sont ceux qui ont plus tiré profit?

1. Comité des anciens 2. Comité des Jeunes 3. Comité des femmes 4. Les non-adhérents aux comités
 5. Les ressortissants du village 6. Les autres ONG 7. Autres
-

87. Pourquoi ont ils été les grands bénéficiaires?

1. Collaborateur du commanditaire 2. Hospitalier 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

88. Le projet de reboisement a-t-il eu l'adhésion du chef?

1. Oui 2. Non
-

89. Si non, pourquoi s'est-il opposé?

90. Qui est le premier garant du parc au village?

1. Etat 2. Chef de la communauté 3. Chef du village 4. Autres
-

91. Si autres, Précisez

92. Qui donne droit de terre aux exploitants allogènes et allochtones?

1. Le chef du village 2. Le propriétaire terrien 3. Les autochtones 4. Autres
-

93. En cas d'agression du parc, quelles sont les actions endogènes à prendre?

1. Convocation chez le chef du village 2. Repudiation du village 3. Convocation chez les autorités gouvernementales
 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

94. Le parc sert-il aux libations?

1. Oui 2. Non

Capture rectangulaire

95. Si Oui, lesquelles?

96. Il y t-il déjà eu des conflits autour de l'exploitation des ressources du parc?

1. Oui 2. Non
-

97. Si Oui, quelle était la ou les ressource(s) concernée(s)?

1. Terre/Sol 2. Eaux 3. Bois 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

98. Si Autres, précisez

99. Qui étaient les belligérants?

Capture rectangulaire

100. Comment s'est fait le règlement de ce conflit?

1. Règlement pacifique (à l'amiable) 2. Règlement judiciaire (Justice) 3. Gendarmerie
-

Questionnaire Érosion côtière

CAPACITE D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION DES POPULATIONS RIVERAINES AUX EFFETS DE L'EROSION CÔTIÈRE

Septembre 2021 - CSCI

Ce questionnaire est administré aux populations riveraines aux zones à érosion côtière pour avoir leurs avis sur leurs conditions de vie et de travail ainsi que leurs attentes/ Projet BENKADI

I-IDENTIFICATION DU REpondant

1. Nom et Prénoms de l'enquêté

2. Précisez la zone de l'érosion côtière

1. Grans-ponts 2. Sud-Comoé 3. San-Pedro

3. Précisez le nom de la Sous-préfecture ou de la Commune

4. Quelle localité habitez-vous ?

1. Ville 2. Village 3. Campement

5. Précisez le nom de cette localité

6. Précisez votre numero de téléphone

7. Sexe

1. Masculin 2. Féminin

8. Age

9. Quelle est votre nationalité ?

10. Quel est votre groupe ethnique ?

11. Précisez votre origine

1. Autochtone 2. Allochtone 3. Allogène

12. Quelle est votre religion ?

1. Animiste 2. Musulman 3. Chrétien 4. Autres

13. Situation matrimoniale

1. Célibataire 2. Marié (e) 3. Concubinage 4. Divorcé (e) 5. Veuf (ve)

14. Niveau d'instruction

1. Analphabète 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieur 5. Autres

15. Autre à préciser

16. Taille du ménage

17. Nombre de personnes actives dans le ménage

18. Etes vous membre d'une société coopérative ?

1. Oui 2. Non

19. Cette société coopérative intervient-elle dans vos activités ?

1. Oui 2. Non

20. Si, Oui précisez la forme de l'aide apportée par la coopérative

1. Supervise la production 2. Organise le transport pour la vente 3. Négocie les conditions de commercialisation
 4. Autres

21. Si 'Autres', précisez :

22. Votre habitation a-t-elle été détruite par l'eau ?

1. Oui 2. Non

23. Si Oui, comment avez-vous fait face à cette inondation ?

24. Avez-vous déjà été déplacé d'un village à un autre en raison des effets de l'érosion côtière ?

1. Oui 2. Non

25. Si Oui, expliquez les circonstances

26. Quelles sont les initiatives que les Organisations paysannes entreprennent-elles pour aider lesur membres à faire face aux effets de l'érosion côtière ?

27. Précisez les actions entreprises par les femmes pour faire face aux effets de l'érosion côtière

II-ACTIVITES ET SYSTEME DE CULTURE

28. Quelle est votre activité principale?

1. Pêche 2. Agriculture 3. Pisciculture 4. Commerce 5. Transformation de Manioc 6. Autres

29. Si 'Autres', précisez :

30. Quelles sont vos activités secondaires ?

1. Pêche 2. Agriculture 3. Pisciculture 4. Commerce 5. Transformation de Manioc 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

31. Si 'Autres', précisez :

32. Si, pêche, quelle est votre fonction dans la filière ?

1. Pêcheur 2. Mareyeur (euse) 3. Transformateur (trice) 4. Autres

33. Quels sont les acteurs dominants dans le secteur de la pêche ?

1. Autochtones 2. Allochtones 3. Bozos 4. Ghanéen 5. Togolais 6. Béninois
 7. Groupes industriels 8. Autres

34. Si 'Autres', précisez :

35. Quelle est votre disponibilité en terre pour les activités agricoles (Hectare) ?

36. Préciser le statut de propriété de la parcelle de terre que vous exploitez

1. Voie d'héritage 2. Achat 3. Location (argent) 4. Métayage 5. Colonage
 6. Utilisation gratuite et temporaire 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

37. Si 'Autres', précisez :

38. Si pêcheur, où pratiquez-vous la pêche?

1. Fleuve 2. Lagune 3. Mer

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

39. Depuis combien d'années pratiquez-vous la Pêche?

40. A quelle période de l'année la pêche est plus fructueuse ?

1. Janv-Fev 2. Mars-Av 3. Mai-Juin 4. Juillet-Août 5. Sept-Oct 6. Nov-Dec

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

41. Quels engins utilisez-vous pour pêcher?

1. Pirogue 2. Embarcation 3. autres

42. Si 'autres', précisez :

43. Quels sont les matériels utilisés?

1. Palangre 2. Filet dormant 3. Filet maillant 4. Epervier 5. Senne de Plage 6. Senne tournante
 7. Hameçon 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

44. Si 'autres', précisez :

45. Combien de jours pêchez-vous par semaine ?

46. Quelle est la quantité moyenne de poissons pêchés par jour? (Kg)

47. Quels sont les tailles des mailles des filets que vous utilisez?

1. Petits (1 doigt) 2. Moyens (1,5 à 2 doigts) 3. Gros (2,5 doigts et plus) 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

48. Si 'Autres', précisez :

49. Quelles sont les espèces de poissons que vous pêchez?

1. Tilapia 2. Silure 3. Machoiron 4. Millet 5. Capitaine 6. Brochet 7. Sosso 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

50. Si 'Autres', précisez :

51. Les pêcheurs pratiquent-ils leurs activités avec des substances chimiques ?

1. Oui 2. Non

52. Si Oui, expliquez

53. Avez-vous une fois fait la pisciculture ?

1. Oui 2. Non

Aller à '56. Cult_rente' si Pisciculture = "Non"

54. Si oui, dans quel cadre ?

1. Titre Privé 2. Projet 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

55. Si 'Autres', précisez :

56. Quelles sont les cultures de rente que vous pratiquez ?

1. Coco 2. Cacao 3. Café 4. Hévéa 5. Palmier à huile

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

57. Indiquez les superficies des exploitations (en hectare):

1. Coco 2. Cacao 3. Café 4. Hévéa 5. Palmier à huile

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

58. Indiquez les productions des différentes cultures de rente en 2020(Tonnes):

1. Coco 2. Cacao 3. Café 4. Hévéa 5. Palmier à huile

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

59. Quelles cultures vivrières pratiquez-vous?

1. Manioc 2. Banane 3. Maïs 4. Igname 5. Riz 6. Maraîchers

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

60. Indiquez les superficies des exploitations vivrières(en hectare):

1. Manioc 2. Banane 3. Maïs 4. Igname 5. Riz 6. Maraîchers

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

61. Indiquez les productions des cultures vivrières en 2020(en Kg)

1. Manioc 2. Banane 3. Maïs 4. Igname 5. Riz 6. Maraîchers

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

62. Pensez-vous vos activités agricoles, favorisent-elles l'érosion côtière ?

1. Oui 2. Non

63. Si Oui, expliquez

64. Pensez-vous que les activités de pêche favorisent-elles l'érosion côtière dans votre localité ?

65. Si Oui, expliquez

66. Est-ce que l'érosion côtière a détruit une partie de vos terres agricoles ?

1. Oui 2. Non

67. Si Oui, précisez la superficie des terres détruites (Ha)

III-FOURNITURE D'INTRANTS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

68. Utilisez-vous des intrants biologiques ?

1. Oui 2. Non

69. Si, oui précisez la nature

1. Compost 2. Fiente de poulet 3. Bouse de vache 4. Extraits de plante 5. Engrais biologiques 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Intrnts_bio = "Oui"

70. Si 'Autres', précisez :

71. Utilisez-vous des intrants chimiques?

1. Oui 2. Non

72. Si, Oui précisez les intrants chimiques utilisés

1. NPK 2. Urée 3. Super Gro 4. Décis 5. Manèbe 6. Mancozèbe 7. Zinèbe 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

73. Si 'Autres', précisez :

74. Si Non pourquoi ?

1. Trop chers 2. Pas disponibles 3. Pas utiles 4. Ne sait pas utiliser les intrants 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Intrants_chimiques = "Non"

75. Si 'Autres', précisez :

La question n'est pertinente que si Non_Intrants = "Autres"

76. Précisez les intrants chimiques utilisés pendant vos activités agricoles ?

1. Semences améliorées 2. Herbicides 3. Engrais 4. Produits phytosanitaires 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

77. Si 'Autres', précisez :

La question n'est pertinente que si Type_Intr = "Autres"

78. Avez-vous accès aux services d'encadrement technique ?

1. Oui 2. Non

Aller à '86. Fin_Act' si Acces_Encadre = "Oui"

79. Si, Oui qui vous fournit ces services d'encadrement ?

1. ANADER 2. CNRA 3. MINADER (Projet) 4. ONGs Internationales (GIZ, Africa Rice, FIDA)
 5. FAO 6. Autres

80. Si 'Autres', précisez :

81. Si non pourquoi ?

1. Services d'Assistance trop éloignés 2. Services trop coûteux 3. Maîtrise des techniques agricoles 4. Autres

82. Si 'Autres', précisez :

83. Est-ce que vos partenaires vous aident-ils à faire face aux effets de l'érosion côtière ?

1. Oui 2. Non

84. Si Oui, expliquez ces expériences

85. Si Oui, précisez l'auteur de cette aide

IV-ACCES AU FINANCEMENT

86. Comment financez-vous votre activité de production ?

1. Fonds propres 2. Crédit 3. Fonds propres et crédit 4. Subvention 5. Tontine 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

87. Si 'Autres', précisez :

88. Si à crédit auprès de qui ?

1. Banque 2. Microfinance 3. Famille 4. Particulier (Usurier) 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

89. Si 'Autres', précisez :

90. Avez-vous un compte dans les structures financières ?

1. Oui 2. Non

91. Si oui, Précisez

1. Banque 2. Microfinance 3. Autres

La question n'est pertinente que si Struct_Fin = "Oui"

92. Si 'Autres', précisez :

La question n'est pertinente que si Prec_struct_Fin = "Autres"

93. Si Non, pourquoi ?

1. Formalités contraignantes 2. Faible Niveau d'instruction 3. Difficulté d'octroi de prêts
 4. Trop de tracasseries lors des retraits 5. Ne voit son importance 6. Faible Revenu
 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

94. Si 'Autres', précisez :

95. Avez-vous un compte mobile money ?

1. Oui 2. Non

V-TRANSPORT ET DESTINATION DES PRODUCTIONS

96. Précisez les moyens utilisés pour le transport de vos produits végétaux ?

1. Vélo 2. Moto 3. Tricycle 4. Voiture 5. Camion 6. Tracteur 7. Transport à pied
 8. Pirogue 9. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (8 au maximum).

97. Si 'Autres', précisez :

98. Quelles sont les destinations de vos productions végétales ?

1. Consommation 2. Vente 3. Don 4. Aliments de poissons 5. Semence 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

99. Si 'autres', précisez :

100. Quelle est la destination la plus importante ?

1. Consommation 2. Vente 3. Semence 4. Don 5. autres

101. Si 'autres', précisez :

102. Quelles sont les destinations de votre production de poissons ?

1. Consommation 2. Vente 3. Don 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

103. Si Autre', précisez :

104. Quelle est la destination la plus importante ?

1. Consommation 2. Vente 3. Don 4. Autres

105. Si 'Autres', précisez :

106. Comment écoutez-vous votre production ?

1. Bord champ/berge 2. Village 3. Marché local 4. Coopératives 5. Partenaires
 6. Marché urbain (Lahou, Dabou) 7. Marché d'Abidjan 8. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

107. Si 'Autres', précisez :

VI-UNITES DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION

108. Transformez-vous vos productions après la récolte ?

1. Oui 2. Non

109. Précisez le type d'unité de transformation :

1. Décortiqueuse 2. Broyeuse 3. Four 4. Chambres froides 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

110. Si 'Autres', précisez :

111. Quelle est la nature des infrastructures de stockage de vos produits vivriers ?

1. Hangar 2. Magasin 3. Grenier 4. Maison 5. Cuisine 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

112. Si 'Autres', précisez :

113. Quelle est la nature des infrastructures de conservation de vos poissons ?

1. Congélateur 2. Caisse 3. Carton 4. Magasin 5. Cuisine 6. Utilisation de glace 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

114. Si 'autres', précisez :

VII-HABITUDES ALIMENTAIRES ET PERIODE DE SOUDURE

115. Quels sont vos aliments de base?

1. Banane 2. manioc 3. Igbame 4. Riz 5. Maïs 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

116. Si 'autre', précisez :

117. Faites-vous face à une pénurie de cet aliment de base?

1. Oui 2. Non

Aller à '124. Provenance_Poisson' si Pénurie = "Non"

118. Si, oui, à quelle période?

1. Janv-Fev 2. Mars-Avril 3. Mai-Juin 4. Juil-Aout 5. Sept-Octob 6. Nov-Déc

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

119. Si, oui, comment faites-vous face à vos besoins alimentaires pendant la période de soudure?

1. Achat de nourriture 2. Demande d'aide 3. Don 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

120. Si Achat de nourriture, d'où provient l'argent ?

1. Endettement 2. Revenu de l'immigration 3. Utilisation des épargnes 4. Commerce 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

121. Si 'autres', précisez :

122. Quelle est la durée de cette période de soudure? (Mois)

123. Est-elle parfois sévère?

1. Oui 2. Non

124. Préciser la provenance du poisson que vous consommez quotidiennement dans votre ménage

1. Pêche artisanale 2. Pêche industrielle 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

VIII-REPOS BIOLOGIQUE ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

125. Constatez-vous la pollution des eaux dans lesquelles vous pêchez ?

1. Oui 2. Non

Aller à '130. repos' si Pollution = "Non"

126. Si oui comment ?

1. Ordures 2. Mort de poissons 3. Changement de coloration de l'eau 4. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

127. Si 'Autres', précisez :

128. Si, oui donnez en les causes ?

129. Si, Oui précisez la fréquence des pollutions observées

1. 1 fois /an 2. 2fois/ an 3. 3 fois/an 4. 1 fois/ mois 5. 2 fois/ mois 6. 3 fois/ mois 7. plus de 3 fois /mois

130. Pratiqué-t-on le repos biologique dans votre localité ?

1. Oui 2. Non

131. Si, oui précisez la durée

1. 3 mois 2. 6 mois 3. 1 an 4. plus d'un an

La question n'est pertinente que si repos = "Oui"

132. Percevez-vous les effets du changement climatique dans votre localité?

1. Oui 2. Non

Aller à '137. Cons_Habitat' si Effets_Climat = "Non"

133. Si, oui comment cela se manifeste-t-il?

1. Instabilité des saisons 2. Tempêtes 3. Sécheresses 4. Forte chaleur
 5. Diminution du niveau de l'eau 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

134. Si, autres précisez

135. Si, Oui précisez les conséquences du changement climatique sur les activités agricoles

1. Baisse des rendements 2. Pression foncière 3. Baisse de la production des poissons
 4. Hausse des prix des denrées alimentaires 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Capture rectangulaire

136. Si autres, précisez

137. Précisez les conséquences de l'érosion côtière sur les habitats

1. Destruction de maisons 2. Disparition de village 3. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

138. Si autres précisez

IX.ANALYSE DES POUVOIRS

139. Qui prend les décisions au sein de votre ménage ?

1. Père 2. Mère 3. Enfants 4. Membres de la famille élargie 5. Membres de la communauté 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

140. Si, Autres Précisez

Capture rectangulaire

141. Comment se règlent les différends au sein de votre ménage ?

142. Précisez l'ordre de hiérarchie des décisions au sein de votre ménage

143. Qui prend les décisions pour la gouvernance locale ?

144. Comment s'exerce le pouvoir au sein de la gouvernance locale ?

145. Qui prend les décisions en ce qui concerne la gestion de la pêche au sein de votre communauté ?

146. Qui prend les décisions en ce qui concerne la gestion de la terre au sein de votre communauté ?

147. Les femmes sont-elles conviées lors de la prise des décisions importantes au sein de votre communauté ?

148. Si, Oui Expliquez

149. Comment se règlent les différends au sein de votre communauté ?

X-PRINCIPALES DIFFICULTES

150. Quelles sont les principales difficultés pendant la production?

151. Quelles sont les principales difficultés lors de la commercialisation de vos produits?

152. Quelles solutions proposez-vous ?

153. Quelles solutions proposez-vous pour lutter efficacement contre les effets de l'érosion côtière sur les activités agricoles?

154. L'OSCI et ses représentations régionales et locales vous aident-elles à faire face aux effets de l'érosion côtière ?

1. Oui 2. Non

154. L'OSCI et ses représentations régionales et locales vous aident-elles à faire face aux effets de l'érosion côtière ?

1. Oui 2. Non

155. Si Oui, comment ?

156. Comment les vieillards et les jeunes s'adaptent-ils aux effets de l'érosion côtière ?

157. Quels sont vos besoins en formation pour faire face aux effets de l'érosion côtière ?

158. Quelles relations entretiennent les agriculteurs, les OSC locales et les partenaires (nationaux et internationaux)?

GUIDE D'ENTRETIEN / EROSION CÔTIÈRE

- 1. Quels sont les effets de l'érosion côtière dans votre localité ? depuis quand ce phénomène a débuté ?**
- 2. Selon vous, quelles sont les causes de cette érosion côtière ?**
- 3. Ces causes sont-elles liées aux activités humaines ? Si Oui, expliquez.**
- 4. L'érosion côtière a-t-elle entraîné le déplacement des populations dans votre localité ?**
- 5. L'érosion côtière a-t-elle endommagé des infrastructures dans votre localité ? Si oui, lesquelles ?**
- 6. Comment peut-on lutter contre ce phénomène, selon vous ?**
- 7. Quelles sont les actions que vous posez pour faire face à ce phénomène ?**
- 8. Y a-t-il des partenaires qui vous aident dans la lutte contre les effets de l'érosion côtière ? Si oui, lesquels ?**
- 9. Quels sont vos besoins en formation pour faire face aux effets de l'érosion côtière ?**
- 10. Qui attribue les terres dans votre communauté ?**
- 11. Les femmes ont-elles droit de décision dans votre communauté ?**
- 12. Quelle est la place des jeunes dans votre communauté ?**
- 13. Existent-ils des mécanismes de prise en charge des personnes handicapées dans votre communauté ?**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Quel est l'état des lieux actuel des parcs en Côte d'Ivoire ?
2. Quels sont, selon vous les facteurs à la base de la réduction du parc forestier ivoirien ?
3. Quelles sont les actions menées au niveau de votre structure pour empêcher la dégradation des parcs ?
4. y a-t-il des accords de partenariats qui sont signés afin de dynamiser le parc forestier ?
5. Si oui, quels sont les partenaires engagés avec qui vous travaillez dans cette mission de préservation du patrimoine forestier ivoirien ?
6. De façon pratique, comment ces partenaires interviennent-ils sur le terrain ?
7. Les populations riveraines des parcs vous aident-elles dans la politique de gestion du parc ?
8. Votre structure s'est-elle déjà engagée dans des opérations de reboisement du parc ?
9. Si oui, combien de plants ont-ils été plantés ?
10. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?
11. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?
12. En cas d'infiltration du parc (orpillage clandestin, activités agricoles,...), quelles sont les mesures que vous prenez à cet effet ?
13. Il y a-t-il un comité de veille issu de votre structure ?
14. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure pour un meilleur fonctionnement ?
 - Difficultés matérielles :
 - Difficultés humaines :
 - Difficultés économiques :
15. Quelles sont vos attentes face au changement climatique et tous les problèmes qui y découlent ?
16. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?
17. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis combien d'année l'OIPR a en charge la gestion des parcs ?
3. Comment procédez-vous pour une gestion efficace du parc ?
4. Quelles sont les sanctions auxquelles font face les contrevenants ?
5. Travaillez-vous en collaboration avec d'autres structures ?
6. Il y a-t-il un accord de partenariat avec d'autres structures ?
7. Avez-vous un comité de veille permanent ?
8. Travaillez-vous en symbiose avec les populations riveraines des parcs ?
9. Avez-vous été déjà confronté à des cas d'opposition de bande armée dans votre mission de protection du parc ?
10. Il y a-t-il des bénévoles qui travaillent avec vous ?
11. Travaillez-vous avec des ONG dans le processus de gestion des parcs ?
12. Avez-vous une force spéciale pour la gestion des parcs ?
13. Quels sont les moyens dont vous disposez pour la surveillance des zones aussi vastes ?
14. Utilisez-vous des drones pour la surveillance des parcs ?
15. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure pour un meilleur fonctionnement ?
 - Difficultés matérielles :
 - Difficultés humaines :
 - Difficultés économiques :
16. En cas d'infiltration du parc (orpaillage clandestin, activités agricoles,...), quelles sont les mesures que vous prenez à cet effet ?
17. Faites-vous la formation des bénévoles dans les villages riverains afin d'assurer la relève ?
18. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?
19. Quelles sont vos attentes face au changement climatique et tous les problèmes qui en découlent ?
20. Quelle analyse faites-vous du parc aujourd'hui ?
21. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?
22. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

AUTORITÉS COUTUMIÈRES DES AIRES PROTÉGÉES

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis combien de temps êtes-vous dans le village ?
2. Depuis combien de temps êtes-vous chef du village ?
3. À quelle fin exploitez-vous le parc national ?
4. Est-ce que tout le monde est habilité à entrer dans le parc ? Oui Non
5. Si Non, qui sont ceux qui peuvent y entrer ?
6. Et pourquoi ?
7. Est-ce que ceux qui sont autorisés à y entrer peuvent pratiquer des activités à l'intérieur ? Oui Non
8. Si oui, qui leur donne cette autorisation ?
9. Si non, en cas de prise d'un contrevenant, quelle est la nature des sanctions dont il fait face ?
10. Comment les populations étrangères ont-elles accès à la terre dans votre localité ?
11. Qui autorise les populations étrangères à faire des activités dans le parc ?
12. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?
13. Travaillez-vous en étroite collaboration avec les agents de l'OIPR, les ONG et autres investis à cette tâche ?
14. Quelles stratégies développez-vous pour faire face à la dégradation de la forêt ?
15. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?
16. Le village s'est-il déjà engagé dans des projets de reboisement du parc ? Oui Non
17. Si Oui en quelle année ?
18. Et combien de plants ont été plantés à ce titre ?
19. La gestion du parc a-t-elle déjà provoqué des tensions dans le village ? Oui Non
20. Si Oui, quel était le principal objet de cette tension ?
21. Et qui étaient les belligérants ?
22. Comment avez-vous réglé ce différend ?
23. Quels constats faites-vous aujourd'hui sur les rythmes de pluies ?
24. Avec le changement climatique, quelles stratégies adoptez-vous dans vos travaux champêtres ?
25. Avez-vous déjà entendu parler d'agriculture durable ? Oui Non
26. Si Oui, en quoi consiste-t-elle selon vous ?
27. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure pour un meilleur fonctionnement ?

- Difficultés matérielles :
- Difficultés humaines :
- Difficultés économiques :

28. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des autorités gouvernementales face au changement climatique et tous les problèmes qui y vont avec ?

29. Avez-vous un comité d'auto-défense dans le village pour faire face à toute personne voulant profaner le parc ?

30. Participez-vous au conseil du village pour la prise des décisions en rapport au développement du village ?

31. Votre décision compte-t-elle dans les prises de décision en assemblée villageoise ?

32. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?

33. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

COMITÉ JEUNE DU VILLAGE

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis combien de temps êtes-vous à la tête de ce comité ?

2. Depuis combien de temps êtes-vous dans le village ?

3. Avez-vous accès au parc national ?

4. À quelle fin exploitez-vous le parc national ?

5. Est-ce que tous les membres de ce comité sont-ils habilités à entrer dans le parc ? Oui Non

6. Si Non, qui sont ceux qui peuvent y entrer ? Et pourquoi ?

7. Est-ce que ceux qui sont autorisés à y entrer peuvent pratiquer des activités à l'intérieur ? Oui Non

8. Si oui, qui leur donne cette autorisation ?

9. Si non, au cas où vous prenez un contrevenant, quelle est la nature des sanctions dont il fait face ?

10. Qui autorise les populations étrangères à faire des activités dans le parc ?

11. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?

12. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?

13. Travaillez-vous en étroite collaboration avec les agents de l'OIPR, les ONG et autres investis à cette tâche ?

14. Quelles stratégies développez-vous pour faire face à la dégradation de la forêt ?

15. Le comité des jeunes s'est-il déjà engagé dans des projets de reboisement du parc ? Oui Non

16. Si Oui en quelle année ?

17. Et combien de plants ont été plantés à ce titre ?

18. La gestion du parc a-t-elle déjà provoqué des tensions au sein de votre comité ? Oui Non

19. Si Oui, quel était le principal objet de cette tension ?

20. Et, qui étaient les belligérants ?

21. Comment avez-vous réglé ce différend ?

22. Aujourd'hui, avec le changement climatique quelles stratégies adoptez-vous dans vos travaux champêtres ?

23. Avez-vous déjà entendu parler d'agriculture durable ? Oui Non

24. Si Oui, en quoi consiste-t-elle selon vous ?

25. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure pour un meilleur fonctionnement ?

- Difficultés matérielles :
- Difficultés humaines :
- Difficultés économiques :

26. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des autorités gouvernementales face au changement climatique et tous les problèmes qui y vont avec ?

27. Avez-vous un comité d'auto-défense dans le village pour faire face à toute personne voulant profaner le parc ?

28. Participez-vous au conseil du village pour la prise des décisions en rapport au développement du village ?

29. Votre décision compte-t-elle dans les prises de décision en assemblée villageoise ?

30. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ?
Lesquels ?

31. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

ASSOCIATION DES FEMMES DU VILLAGE

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis combien de temps êtes-vous dans le village ?

2. Depuis combien de temps êtes-vous à la tête de cette association ?

3. À quelle fin exploitez-vous le parc national ?

4. Les membres de votre association sont-ils habilités à entrer dans le parc ? Oui Non

5. Si Non, qui sont celles qui peuvent y entrer ?
6. Et pourquoi ?
7. Est-ce que celles qui sont autorisées à y entrer peuvent pratiquer des activités à l'intérieur ?
Oui Non
8. Si oui, qui leur donne cette autorisation ?
9. Quel type d'activités peuvent-elles y pratiquer ?
10. Si non, au cas où vous prenez un contrevenant, quelle est la nature des sanctions dont il fait face ?
11. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?
12. Travaillez-vous en collaboration avec les agents de l'OIPR, les ONG et autres investis à cette tâche ?
13. Quelles stratégies développez-vous pour faire face à la dégradation de la forêt ?
14. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?
15. Votre association s'est-elle déjà engagée dans des projets de reboisement du parc ? Oui Non
16. Si Oui, en quelles années ?
17. Et, combien de plants ont été plantés à chaque fois ?
18. La gestion du parc a-t-elle déjà provoqué des tensions au sein de votre association ?
Oui Non
19. Si Oui, quel était le principal objet de cette tension ?
20. Et, qui étaient les belligérants ?
21. Comment avez-vous réglé ce différend ?
22. Aujourd'hui, avec le changement climatique quelles stratégies adoptez-vous dans vos travaux champêtres ?
23. Avez-vous déjà entendu parler de l'agriculture durable ? Oui Non
24. Si Oui, en quoi consiste-t-elle selon vous ?
25. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure dans le processus de gestion du parc ?
 - Difficultés matérielles :
 - Difficultés humaines :
 - Difficultés économiques :
26. Quelles sont vos attentes face au changement climatique ?
27. Avez-vous un comité d'auto-défense pour la gestion du parc ?
28. Participez-vous au conseil du village pour la prise des décisions en rapport au développement du village ?

29. Votre décision compte-t-elle dans les prises de décision en assemblée villageoise ?

30. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ?
Lesquels ?

COMMUNAUTÉ ÉTRANGÈRE

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis combien de temps êtes-vous dans le village ?

2. Depuis combien de temps êtes-vous à la tête de cette association ?

3. Avez-vous tous accès au parc ? Oui Non

4. Si Non, qui sont celles qui peuvent y entrer ?

5. Et pourquoi ?

6. Si oui, à quelle fin exploitez-vous le parc national ?

7. Qui vous donne l'autorisation d'accéder au parc ?

8. Quel type d'activités peuvent-elles y pratiquer ?

9. Si non, au cas où vous prenez un contrevenant, quelle est la nature des sanctions dont il fait face ?

10. Quels sont les types de campagnes de sensibilisation que vous initiez sur la nécessité de préservation et de protection des parcs ?

11. Travaillez-vous en collaboration avec les agents de l'OIPR, les ONG et autres investis à cette dans la protection du parc ?

12. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?

13. Quelles stratégies développez-vous pour faire face à la dégradation de la forêt ?

14. Votre association s'est-elle déjà engagée dans des projets de reboisement du parc ? Oui Non

15. Si Oui, en quelles années ?

16. Et, combien de plants ont été plantés à chaque fois ?

17. La gestion du parc a-t-elle déjà provoqué des tensions au sein de votre association ?

Oui Non

18. Si Oui, quel était le principal objet de cette tension ?

19. Et, qui étaient les belligérants ?

20. Comment avez-vous réglé ce différend ?

21. Aujourd'hui, avec le changement climatique quelles stratégies adoptez-vous dans vos travaux champêtres ?

22. Avez-vous déjà entendu parler de l'agriculture durable ? Oui Non
23. Si Oui, en quoi consiste-t-elle selon vous ?
24. Pensez-vous que vous pratiquez cette forme d'agriculture ?
25. Quelles sont les difficultés que rencontre votre structure dans le processus de gestion du parc ?
- Difficultés matérielles :
 - Difficultés humaines :
 - Difficultés économiques :
26. Quelles sont vos attentes face au changement climatique?
27. Avez-vous un comité d'auto-défense pour la gestion du parc ?
28. Participez-vous au conseil du village pour la prise des décisions en rapport au développement du village ?
29. Votre décision compte-t-elle dans les prises de décision en assemblée villageoise ?
30. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ?
Lesquels ?

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis quand êtes-vous présente ici ?
2. Quelles sont les actions que vous menez dans le cadre de la gestion et protection du parc ?
3. Avec quelles structures locales travaillez-vous dans l'atteinte de votre mission ?
4. Avec quelles structures étatiques (nationales) travaillez-vous dans l'atteinte de votre mission ?
5. Avec le changement climatique, assistez-vous les organisations paysannes riveraines du parc ?
6. Comment assistez-vous ces communautés ?
7. Avez-vous connaissance de l'agriculture durable ?
8. Faites-vous des missions de formation sur les questions d'agriculture durable ?
9. En cas de litiges dans les localités riveraines du parc, êtes-vous avisé systématiquement ? Oui Non
10. Si Oui, une fois informé, quelles actions entreprenez-vous à cet effet ?
11. Si Non, pourquoi ?
12. Avez-vous déjà été les initiateurs d'un projet de reboisement du parc ?
13. Si Oui, combien de plan avez-vous planté ?

14. Faites-vous des missions de formation des populations sur les valeurs de protection et gestion des aires protégées ?
15. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?
16. Participez-vous au conseil des villages riverains pour la prise des décisions en rapport au développement du village ?
17. Votre décision compte-t-elle dans les prises de décision en assemblée villageoise ?
18. Quelles sont vos attentes face au changement climatique ?
19. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le cadre de la protection des aires protégées ?
20. Faites-vous des programmes de sensibilisation pour la protection des parcs ?
21. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?
22. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis quelle année êtes-vous implantés dans la localité ?
2. Quels sont les intérêts de recouvrer le couvert forestier ivoirien ?
3. Dans quels domaines travaillez-vous spécifiquement ?
4. Dans le cadre de la protection du parc, quelles sont les actions concrètes que vous menez ?
5. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?
6. Avez-vous connaissance du changement climatique ?
7. Avec ce contexte de changement climatique, comment assistez-vous les communautés riveraines des parcs ?
8. Faites-vous des programmes de sensibilisation pour la protection des parcs ?
9. Travaillez-vous avec des structures locales et/ou nationales dans le projet de protection des aires protégées ? Lesquelles ?
10. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?
11. Avez-vous connaissance de l'agriculture durable ?
12. Faites-vous la promotion de l'agriculture durable ?
13. Si oui, à quelle occasion et où ?

14. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans le cadre de la protection des parcs ?

AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Depuis quelle année cette structure est présente dans les localités de la région ?

2. Comment assistez-vous les populations riveraines des villages à proximité des parcs ?

Assistance technique :

Assistance matérielle :

Assistance humaine :

3. Dans le cadre de la protection du parc, quelles sont les actions concrètes que vous menez ?

4. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?

5. Avez-vous connaissance du changement climatique ?

6. Avec ce contexte de changement climatique, comment assistez-vous les communautés riveraines des parcs ?

7. Faites-vous des programmes de sensibilisation pour la protection des parcs ?

8. Travaillez-vous avec des structures locales et/ou nationales dans le projet de protection des aires protégées ? Lesquelles ?

9. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?

10. Avez-vous connaissance de l'agriculture durable ?

11. Faites-vous la promotion de cette forme d'agriculture durable ?

12. Il y a-t-il déjà eu un champ d'expérimentation de l'agriculture durable sous votre supervision ?

13. Si OUI, où et quelle était la culture concernée ?

14. Quelle description pouvez-vous nous faire de cette pratique ?

15. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans le cadre de la protection des parcs ?

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MINADER)

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Comment assistez-vous les populations riveraines des villages à proximité des parcs ?

Assistance technique :

Assistance matérielle :

Assistance humaine :

2. Dans le cadre de la protection du parc, quelles sont les actions concrètes que vous menez ?

3. Quels sont les moyens que vous utilisez pour la protection des parcs ?

4. Avez-vous connaissance du changement climatique ?

5. Avec ce contexte de changement climatique, comment assistez-vous les communautés riveraines des parcs ?

6. Faites-vous des programmes de sensibilisation pour la protection des parcs ?

7. Travaillez-vous avec des structures locales et/ou nationales dans le projet de protection des aires protégées ? Lesquelles ?

8. Il y a-t-il des acteurs qui vous empêchent dans l'exercice de votre mission de protection du parc ? Lesquels ?

9. Avez-vous connaissance de l'agriculture durable ?

10. Faites-vous la promotion de cette forme d'agriculture durable ?

11. Il y a-t-il déjà eu un champ d'expérimentation de l'agriculture durable sous votre supervision ?

12. Si OUI, où et quelle était la culture concernée ?

13. Quelle description pouvez-vous nous faire de cette pratique ?

14. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées dans le cadre de la protection des parcs ?

PRÉFET ET SOUS-PRÉFET

Étude de base sur la capacité d'atténuation et d'adaptation des populations riveraines aux effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées

1. Avez-vous déjà été témoin du règlement d'un conflit suite à l'exploitation d'une ressource issue du parc ?

2. Avez-vous mandat de faire déguerpir les occupants illégaux du parc ?

3. Est-il arrivé de rédiger un arrêté pour le déguerpissement des occupants illégaux du parc ?

4. Avez-vous mobilisé à cet effet une bande armée pour cette mission ?

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères de sélection des parcs nationaux.....	12
Tableau 2 : Régions sélectionnées pour chaque cadre d'analyse	12
Tableau 3 : Répartition des enquêtés par région pour l'analyse des effets de l'érosion côtière	15
Tableau 4 : Répartition des enquêtés par région pour l'analyse de la dégradation des aires protégées	15
Tableau 5 : Régions et localités visitées lors des enquêtes pour le cas de l'érosion côtière.....	16
Tableau 6 : Régions et localités visitées lors des enquêtes pour le cas des aires protégées	16
Tableau 7 : Répartition des équipes de collecte des données	22
Tableau 10 : Évolution du trait de côte entre 1986 et 2020	34
Tableau 11 : Statut matrimonial des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière	39
Tableau 12 : Origine des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière	39
Tableau 13 : Accès à la terre dans les zones à érosion côtière et autour des aires protégées.....	43
Tableau 14 : Activités principales des riverains des zones à érosion côtière	44
Tableau 15 : Programmes de reboisement réalisés dans le Parc National de la Comoé.....	48
Tableau 16 : Liste des acteurs pertinents et influents	49
Tableau 17 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégées	54
Tableau 18 : Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir.....	56
Tableau 19 : Liste des leviers et évaluation	59
Tableau 20 : Liste des acteurs pertinents et influents	61
Tableau 21 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la lutte contre l'érosion côtière.....	64

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localités visitées au niveau du Parc National de la Comoé.....	17
Figure 2 : Localités visitées au niveau du Parc National de la Marahoué	18
Figure 3 : Localités visitées au niveau du Parc National du Mont Péko	19
Figure 4 : Localités visitées au niveau de la côtière	20
Figure 5 : Panneau de sensibilisation de l'OIPR dans le Bounkani.....	29
Figure 6 : Panneau de sensibilisation de l'OIPR dans le Guémon	29
Figure 7 : État de l'érosion côtière à Digboué (Région de San Pedro) de 1986 à 2020	31
Figure 8 : État de l'érosion côtière à Grand-Lahou (Région des Grands-Ponts) de 1986 à 2020	32

Figure 9 : État de l'érosion côtière à Azuretti (Région de Sud-Comoé) de 1986 à 2020	33
Figure 10 : Extraction de sable sur la plage de Digboué (Région de San Pedro) en 2021	35
Figure 11 : Effets de l'érosion côtière sur le cimetière à Lahou-Kpanda (Région des Grands-Ponts) en 2021	36
Figure 12 : Effets de l'érosion côtière sur un hôtel à Assouindé (Région du Sud Comoé) en 2021	36
Figure 13 : Effets de l'érosion sur une habitation à Digboué (Région de San Pedro) en 2021	36
Figure 14 : Niveau d'instruction des riverains des aires protégées et des zones à érosion côtière.....	38
Figure 15 : Cultures de rente pratiquées autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière	42
Figure 16 : Activités principales des femmes autour des aires protégées et dans les zones à érosion côtière	45
Figure 17 : Répartition des acteurs de la filière pêche dans la zone d'étude	45
Figure 18 : Répartition des acteurs de la filière pêche selon la nationalité.....	46
Figure 19 : Marqueur d'instauration d'un projet l'apiculture à Koflandé en 2018.....	50
Figure 20 : Plants de cocomantiers à Dawa.....	51
Figure 21 : Plants de cocotiers à Addah	51

TABLES DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RESUME.....	5
ABSTRACT.....	6
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	7
1. Contexte et justification de l'étude.....	8
2. Objectifs de l'étude.....	8
3. Indicateurs à renseigner.....	9
4. Méthodologie de l'étude	10
4.1. La recherche documentaire	10
4.2. L'enquête de terrain	11
4.2.1. Justification du choix des zones d'étude	11
4.2.2. L'observation sur terrain.....	13
4.2.3. Méthodologie d'échantillonnage.....	13
4.2.3.1. Échantillonnage aléatoire stratifié	13
4.2.3.2. Calcul de la taille optimale de l'échantillon	14
4.2.4. Les guides d'entretiens	20
4.2.5. Phase préparatoire de collecte de données.....	21
4.2.6. Collecte de données	21
4.2.7. Suivi et contrôle de la qualité des données collectées	21
4.2.8. Saisie des données.....	22
4.2.9. Apurement et traitement des données	22
4.3. Analyse des données cartographiques	22
4.3.1. Données utilisées pour la cartographie de l'érosion côtière	23
4.3.2. Méthodologie de traitements des données cartographiques	23
4.3.2.1. Prétraitement des images satellitaires	23
4.3.2.2. Traitement des images satellitaires.....	23
4.3.2.2.1. Amélioration de contraste.....	24
4.3.2.2.2. Classification de l'occupation du sol.....	24
4.3.3. Cartographie du trait de côte.....	24
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	26

CHAPITRE 1 : DYNAMIQUE DES AIRES PROTÉGÉES ET ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE	28
1.1. Dynamique des aires protégées dans la zone d'étude.....	28
1.2. Évolution de l'érosion côtière dans les zones de l'étude	30
1.3. Causes et conséquences de l'érosion côtière.....	34
CHAPITRE 2 : PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS RIVERAINES DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ZONES CÔTIÈRES	37
2.1. Sexe et niveau d'instruction des populations	37
2.2. Statut matrimonial et origine des chefs de ménage	39
CHAPITRE 3 : ACTIVITÉS DOMINANTES AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES ET DANS LES ZONES À ÉROSION CÔTIÈRE	41
3.1. Une activité agricole à caractères variables.....	41
3.1.1. Caractéristiques de la main d'œuvre au sein de l'économie familiale	41
3.1.2. Des systèmes de cultures de plus en plus variables dans les zones d'étude	41
3.3. Les prémices d'une agriculture durable dans les zones de l'étude	43
3.2. La pêche, la principale activité pratiquée dans les zones à érosion côtière	44
3.2.1. Les acteurs de la filière pêche dans les zones d'étude	45
3.2.2. Un matériel de pêche encore traditionnel dans les zones d'étude	46
3.2.3. La pratique d'une pêche durable soumise à conditions	47
CHAPITRE 4 : UN SYSTÈME DE REBOISEMENT EMBRYONNAIRE AUTOUR ET DANS LES AIRES PROTÉGÉES.....	48
4.1. De l'effectivité du reboisement dans le Parc National de la Comoé	48
4.2. Des projets de reboisement tâtonnants dans le Guémon et la Marahoué.....	49
CHAPITRE 5 : DES RÉSILIENCES DIVERSES FACE AUX PROBLÉMATIQUES DE PRÉSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES ET D'ÉROSION CÔTIÈRE	50
5.1. Le métayage, un amortisseur de crise dans le Guémon	50
5.2. Un accompagnement institutionnel des riverains du Parc National de la Comoé	50
5.3. Un intérêt de plus en plus marqué pour le vivrier	51
5.4. Des résiliences axées sur « <i>le planting d'arbres</i> » face à l'érosion	51

CHAPITRE 6 : LE POUVOIR, UN ENJEU ET JEU DES ACTEURS DANS LES ZONES D'ÉTUDE....	53
6.1. Délimitation du système d'analyse	53
6.2. L'exercice du pouvoir autour des aires protégées	53
6.2.1. Acteurs impliqués dans le système d'analyse	53
6.2.2. Normes et structures	56
6.2.3. Politiques de pouvoir et contestation	57
6.2.4. Leviers et points d'entrer du changement	58
6.3. Le pouvoir dans les zones à érosion côtière	60
6.3.1. Acteurs impliqués	60
6.3.2. Normes et structures	64
6.3.3. Politiques et contestations	65
6.3.4. Leviers et points d'entrer du changement	65
CONCLUSION	67
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	68
ANNEXES	70
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	98
TABLES DES MATIÈRES	100